La religion des prophètes et messagers

Et des musulmans jusqu’au jour du jugement dernier.

Auteur
Divers savants de l’Islam

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Le maitre de l'Univers, et que le salue et la bénédiction d'Allah soient sur le dernier de tous les messagers : Mouhammad fils d'Abdallah, ainsi que ses compagnons et ceux qui les suivent, jusqu'au jour du jugement.

Ce livre est une compilation d'œuvres écrits par différents savants de l'Islam, comme au sujet des principes de l'Islam que tout musulman sans exception se doit de connaître et de pratiquer, ainsi que des crimes expulsant son auteur de l'Islam au rang des païens mécréants et maudis. Qu'Allah nous préserve de la mauvaise fin, et qu'Il renforce nos cœurs sur l'Islam.

Amîn

Le traducteur, qu'Allah ait pitié de lui, et ne l'oubliez pas dans vos pieuses invocations.

Qu'Allah vous fasse miséricorde ô noble traducteur, assurément nous ne vous oublierons pas dans nos pieuses invocations !

Qu'Allah soit satisfait de vous.

La définition du Tâghoût

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb[1]

Source : Dourar As-Saniyya, volume 1, pages 161- 163

بسم الله الرحمن الرحيم

Au nom d'Allah, Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde.

Sache qu'Allah te fasse miséricorde, que la première chose qu'Allah ordonna aux fils d'Âdam, c'est le désaveu du Tâghoût et la Foi en Allah, et la preuve de cela est le verset :

« ***Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour leur dire « Adorez Allah et écartez vous du Tâghoût ! »*** »

Sourate 16 verset 36

Et la description du désaveu du Tâghoût, c'est :

1) Être convaincu de l'invalidité de l'adoration d'un autre qu'Allah.
2) L'abandonner.
3) La détester.
4) Bannir de l'Islam ceux qui la commettent.
5) Leur témoigner de l'opposition.

Et la description de la Foi en Allah, c'est :

1) Être convaincu qu'Allah Est le seul vrai dieu qui mérite d'être adoré, Lui seul, en dépit de toute autre chose.
2) Ne vouer toute espèce d'adoration qu'à Allah.
3) Contester le droit d'être adorer à tout autre qu'Allah.
4) Aimer et soutenir ceux qui adhèrent au monothéisme.
5) Détester les idolâtres et leur témoigner de l'opposition.

Ceci est le chemin d'Ibrâhîm, que la paix soit sur lui : quiconque le refuse a bafoué son âme. Ce chemin est le modèle qu'Allah nous ordonna de suivre dans le verset :

« ***Vous avez un excellent modèle à suivre en Ibrâhîm et ceux qui furent avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : Nous somme innocent de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous désavouons, et entre vous et nous apparaitra à***

---

[1] Il est l'Imam, le grand savant, le réanimateur de la tradition prophétique et du monothéisme, **Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb** Ibn Soulaymân Ibn 'Alî Ibn Mouhammad Ibn Ahmad Ibn Râchid Ibn Bourayd Ibn Mouhammad Ibn Mouchrif Ibn 'Oumar Ibn Mi'dhâd Ibn Rays Ibn Zâkhir Ibn Mouhammad Ibn 'Alawî Ibn Wouhayb Ibn Qâsim Ibn Moûsâ Ibn Mas'oûd Ibn 'Ouqba Ibn Sanî' Ibn Nahchal Ibn Chadâd Ibn Zouhayr Ibn Chahhâb Ibn Rabî'a Ibn Abî Sawd Ibn Mâlik Ibn Hanzhala Ibn Mâlik Ibn Sayd Mounâh Ibn Tamîm Ibn Marr Ibn Add Ibn Tâbija Ibn Ilyâs Ibn Moudharr Ibn Nazâr Ibn Ma'd Ibn 'Adnân.
Il est né en 1115 de l'hégire (1703 a. JC.) et décédé en 1206 de l'hégire (1792 a. JC.) qu'Allah lui fasse miséricorde. Il commença par avertir les habitants des terres d'Arabie contre l'idolâtrie et le paganisme implanté par les colonisateur ottomans soufis et hérétiques, jusqu'à ce que l'imam Mouhammad Ibn Sa'oûd s'allia à lui avec son armée, c'est alors qu'ils combattirent les idolâtres adorateurs de tombeaux et autre, jusqu'à éradiquer l'idolâtrie d'une grande partie de la péninsule Arabique. Il écrivit beaucoup de textes et de livres exposant les principes de l'Islam, oubliés par la plupart de ceux qui se réclame de cette religion.

tout jamais l'opposition et la haine, jusqu'à ce que vous n'ayez Foi qu'en Allah seul. »

Sourate 60 verset 4

Le Tâghoût est un terme global incluant tous ce qui consent d'être adoré en dehors d'Allah, comme objet de culte, modèle suivit ou seigneur obéit dans autre chose que l'obéissance d'Allah et de Son messager, c'est un Tâghoût.

Les principaux Tâghoût

Et il y a beaucoup de Tâghoût, mais il y en a cinq principaux :

1) **Satan, qui incite les gens à adorer un autre qu'Allah.**

La preuve de cela est dans le verset :

« ***Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré.*** »

Sourate 36 verset 60

2) **Le gouverneur injuste qui change les lois d'Allah.**

La preuve de cela est le verset :

« ***N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui t'as été révélé et à ce qui a été révélé avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est lui qu'on leur a commandé de désavouer. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement*** **»**

Sourate 4 verset 60

3) **Celui qui juge par autre chose que la loi d'Allah.**[2]

La preuve de cela est le verset :

« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voila les mécréants.*** »

Sourate 5 verset 44

4) **Celui qui prétend connaître l'occulte.**[3]

Et la preuve de cela est le verset :

« ***C'est Lui qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, 27. sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants*** »

Sourate 72, verset 26, 27

Et Allah dit aussi :

« ***C'est Lui qui détient les clefs de l'invisible. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec qui ne soit enregistré dans un livre évident.*** »

---

[2] La différence entre le 2ième et le 3ième Tâghoût, c'est que le 2ième est : Celui qui change la loi d'Allah, qui invente des lois par lesquels il remplace la loi d'Allah, et le 3ième est celui qui juge d'après les lois du 2ième, et les mets en application. Le 2ième désigne donc les législateurs, comme par exemple les chefs d'état laïques, les parlements et leurs députés…etc. Et le 3ième désigne les juges et les tribunaux qui sont en faite le pouvoir exécutif, ainsi que leurs juristes et avocats.

[3] Comme les sorciers, les magiciens, les médiums, les devins, les astrologues, les horoscopes…etc.

Sourate 6 verset 59

5) Celui qui consent d’être adoré en dehors d’Allah.

La preuve est le verset :

« ***Et quiconque d'entre eux dirait: « Je suis une divinité en dehors de Lui », Nous le rétribuerons de l'Enfer. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes*** »

Sourate 21 verset 29)

Et sache bien, que l’homme ne devient croyant qu’après avoir désavoué le Tâghoût, et la preuve de cela est le verset

« ***Nul contrainte en religion, car le chemin s’est distingué de l’égarement. Quiconque désavoue le Tâghoût et a Foi en Allah, il a saisit l’anse la plus solide qui ne peut se briser, et Allah entend et sait toute chose.*** »

Sourate 2 verset 256

Le chemin est la religion de Mouhammad, et l’égarement est la religion d’Abou Jahl. L’anse la plus solide, c’est le témoignage qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah, et ce témoignage contient une contestation et une affirmation :

- La contestation de toute adoration vouée à un autre qu’Allah.
- L’affirmation que toute forme d’adoration ne peut être vouée qu’à Allah uniquement et sans aucun associé.

Et Allah demeure Le plus Savant.

Missive instructive

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb

Louange à Allah, et que le salue soit sur Ses serviteurs élus. Après quoi :

Sache, qu'Allah te guide, qu'Allah créa la création pour qu'ils L'adorent et ne Lui attribuent aucun associé. Allah a dit « ***Et Je n'ai créé les Djinn et les hommes que pour qu'ils m'adorent.*** » (Sourate 51 verset 56)

Et l'adoration est le monothéisme, c'est à son sujet qu'il y eu discorde entre les prophètes et leurs peuples, comme le dit Allah « ***Nous avons envoyé à chaque communauté un messager, pour leur dire « Adorez Allah, et écartez vous du Tâghoût »*** » (sourate 16 verset 36)

Et il y a trois genres de monothéisme :

1) Le monothéisme sur l'Unicité d'Allah dans la Seigneurie.
2) Le monothéisme sur l'Unicité d'Allah dans la divinité.
3) Le monothéisme sur l'Unicité d'Allah dans les noms et descriptions.

L'unicité dans la Seigneurie

À l'époque du messager d'Allah, les mécréants reconnaissaient cette Unicité, mais cela ne fit pas d'eux des musulmans, et le prophète les combattit malgré cette reconnaissance, il désacralisa leur sang et leurs biens : C'est l'Unicité d'Allah dans Ses œuvres.[4]

La preuve : Allah a dit

« ***Dis : qui vous accorde subsistance du ciel et de la terre ? Qui possède l'audition et la vue ? Qui fait sortir la vie du mort, et la mort du vivant ? Qui dirige toute chose ? Ils diront « C'est Allah ! » Répond leur : Ne Le craignez vous pas ?*** »

Sourate 10 verset 31

Et Allah a dit :

« ***Dis : « à qui appartient la terre et ceux qui s'y trouvent, si vous le savez ? » Ils diront « C'est à Allah » Répond leur : « Ne vous rappelez vous pas ? » Dis « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur de l'immense trône ? » Ils diront « C'est à Allah » dis leur « Ne Le craignez vous donc pas ? » Dis leur : Qui possède en Sa main la royauté de toute chose et protège sans être protégé, si vous le savez ? » Ils diront « C'est Allah » Dis leur : Comment vous êtes vous fait envoûté !*** »

Sourate 23, verset 85-89

Et il y a encore beaucoup de verset prouvant cela, trop pour les énumérer et trop connus pour être mentionné.

L'Unicité dans la divinité

[4] Comme : Créer, donner la vie, donner la mort, légiférer, donner la subsistance…etc.

C'est à ce sujet qu'il y eu discorde depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours : Il s'agit de professer l'Unicité d'Allah dans les actes de dévotion des serviteurs, comme l'invocation, le vœu, l'offrande, l'espoir et la peur, s'en remettre à Allah, l'amour, l'effroi et le repentir…

La preuve de l'invocation est la parole d'Allah

« ***Et votre Seigneur a dit « Invoquez Moi, Je vous répondrai ! Ceux qui sont trop fière que pour M'adorer, entrerons bientôt dans la Géhenne humiliés*** »

Sourate 40 verset 60

Et il y a une preuve de chaque genre d'adoration dans le Coran. Et la racine de l'adoration, c'est de vouer la pureté du culte à Allah uniquement en se conformant uniquement à Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam.

Allah a dit :

« ***Les prosternations sont pour Allah, n'adorez personne avec Allah.*** »

Sourate 72 verset 19

Et Allah a dit :

« ***Nous n'avons envoyé aucun messager avant toi sans que Nous ne lui révélions qu'il n'y a aucune vraie divinité sauf Moi, alors adorez Moi*** »

Sourate 21 verset 25

Et Allah a dit :

« ***A Lui l'appel de la Vérité! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est que vanité.*** »

Sourate 13 verset 14

Et Allah a dit :

« ***C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.*** »

Sourate 22 verset 62

Et ces versets sont connus.

Et Allah a dit :

« ***Ce que le messager vous apporte, prenez le, et ce qu'il vous interdit : cessez le.*** »

Sourate 59 verset 7

Et Allah a dit :

« ***Si vous aimez Allah, suivez moi et Allah vous aimera, et Il pardonnera vos péchés. Allah Certes est Indulgent et Miséricordieux.*** »

Sourate 3 verset 31

L'Unicité de L'Être, des Noms et Descriptions

Allah a dit :

« ***Dis, Il est Allah, Un. Allah Le seul à qui nous adressons nos prières. Il n’a pas enfanté et n’est pas enfanté. Et rien ne Lui est égal.*** »
Sourate 112

Allah a dit :
« ***C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui blasphèment Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.*** »
Sourate 7 verset 180

Et Allah dit :
« ***Il n’est rien qui Lui soit égal, et Il entend et voit parfaitement toute chose.*** »
Sourate 42 verset 11

L’opposé du monothéisme, c’est l’Idolâtrie

Et l’Idolâtrie est de trois genres :
1) L’idolâtrie majeure.[5]
2) L’idolâtrie mineure.
3) L’idolâtrie dissimulée.

L’idolâtrie majeure

La preuve de l’Idolâtrie majeure est le verset :
« ***Allah ne pardonne certainement pas qu’on Lui attribue quelque associé, et Il pardonne ce qui est moindre que cela, à qui Il veut. Mais celui qui donne un associé à Allah s’est vraiment égaré d’un égarement profond.*** »
Sourate 4 verset 48

Et Allah dit :
« ***Alors que le Messie dit : Ô fils d’Israël, adorez mon Seigneur et votre Seigneur Allah ! » Celui qui donne un associé à Allah, Allah lui interdit indubitablement le Paradis, et son refuge sera l’Enfer. Les injustes n’ont aucun sauveur.*** »
Sourate 5 verset 73

- **Et l’idolâtrie majeure est de quatre genres[6] :**

1) L’idolâtrie dans l’invocation.

---

[5] Celui qui commet l’idolâtrie majeure sort automatiquement de l’Islam, sauf s’il y a été forcé sous la torture ou la menace de mort. Mais s’il commet l’idolâtrie majeure volontairement, alors il n’est plus musulman s’il l’était avant, et toutes ses œuvres sont anéanties et Allah n’en acceptera aucune : « ***Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.*** » Sourate 6 verset 88 Et Allah a dit : « ***Et il t’a été révélé, ainsi qu’à ceux d’avant toi : si tu donne un associé à Allah, tes œuvres seront détruites, et tu seras dans l’au-delà parmi les perdants.*** » Sourate 39 verset 65 Mais si l’interdiction de l’idolâtrie ne lui a jamais été signalée et qu’il n’avait aucun moyen de le savoir, alors Allah ne le punira pas, car Allah a dit : « ***Et Nous ne punissons personne avant d’envoyer un messager.*** » Sourate 17 verset 15.

[6] Il y a en faite beaucoup plus de genre d’idolâtrie que le cheykh n’a pas mentionné comme par exemple : le sacrifice, l’espoir, le recours au jugement d’un autre qu’Allah etc… Mais le cheykh ne mentionna que les formes de Chirk présentes à son époque.

La preuve est le verset :

« ***Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme, voilà qu'ils (Lui) donnent des associés.*** »

Sourate 29 verset 65

2) **L'idolâtrie dans l'intention, la volonté et l'objectif.**

La preuve est le verset :

« ***Ceux qui veulent la vie présente avec sa beauté, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien d'autre dans l'au-delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré.*** »

Sourate 11 verset 15 et 16

3) **L'idolâtrie dans l'obéissance.**

La preuve est le verset :

« ***Ils ont prit leurs rabbins et leurs moines pour seigneurs en dehors d'Allah, ainsi que le Messie fils de Marie. Alors qu'il ne leur a été commandé que de n'adorer qu'une seule divinité, pas de vraie divinité que Lui ! Qu'Il soit purifié de ce qu'ils Lui associent !*** »

Sourate 9 verset 31

Et il n'y a aucune difficulté dans la signification de ce verset : c'est le fait d'obéir aux savants et aux dévots dans la désobéissance, et non pas de les invoquer. C'est ainsi que le prophète expliqua à 'Adiy Ibn Hâtim lorsqu'il l'interrogea sur ce verset et dit « *Mais nous ne les adorons pas !* » Alors le prophète lui rappela que leur adoration consistait à leur obéir dans les péchés.[7]

4) **L'idolâtrie dans l'amour.**

La preuve est le verset :

« ***Et il y a des gens qui prennent en dehors d'Allah des égaux qu'ils aiment comme on aime Allah.*** »

Sourate 2 verset 165

L'idolâtrie mineure : l'ostentation

La preuve :

« ***Celui qui espère la rencontre de son Seigneur, qu'il pratique de pieuses œuvres et qu'il n'associe rien à l'adoration de son Seigneur.*** »

Sourate 18 verset 110

---

[7] L'obéissance devient de l'idolâtrie lorsqu'on obéit à un autre qu'Allah dans l'autorisation de ce qu'Allah a interdit et dans l'interdiction de ce qu'Allah a permis, en ayant conviction de cela. C'est-à-dire : Lorsqu'un savant autorise ce qu'Allah a interdit, il lui obéit en croyant en ce qu'il dit malgré qu'il sait qu'il a contredit le Coran et la sounnah. Par contre, le faite d'obéir à ce savant tout en avouant son erreur et la fausseté de ce qu'a dit le savant, alors ceci est une grand péché qui n'expulse pas de l'Islam, comme par exemple : ceux qui boivent de l'alcool dans un pays où l'alcool est autorisé : S'il boit de l'alcool en pensant que le gouvernement à raison en autorisant l'alcool, c'est un mécréant. Mais s'il boit de l'alcool en reconnaissant que ce gouvernement a tord et que l'alcool est bel et bien interdit même si le gouvernement dit autre chose : celui là est coupable d'un grand péché.

L'idolâtrie dissimulée

La preuve est la parole du prophète salla llahou ‘alayhi wa sallam :

« *L'idolâtrie dans cette communauté, est plus dissimulée encore que la patte d'une fourmi noire sur une pierre noire dans les ténèbres de la nuit.* »

Et pour l'expier, il faut dire ce que le prophète a dit :

« *Ô Allah, je me réfugie auprès de Toi de t'associer quelque chose en le sachant, et je te demande pardon pour les péchés que je ne connais pas.* »

La mécréance

La mécréance est de deux types :

La mécréance majeure qui exclu de l'Islam[8]

Elle est de cinq catégories :

1) **La mécréance du démenti**.

La preuve est le verset :

« ***Qui est plus injuste que celui qui forge des mensonges contre Allah ou dément la vérité lorsqu'elle lui parvient ? La Géhenne n'est elle pas le refuge des mécréants ?*** »

Sourate 29 verset 68

2) **La mécréance du refus et de l'orgueil tout en avouant la vérité.**

La preuve est le verset :

« ***Et lorsque Nous dîmes aux anges : prosternez vous devant Âdam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblîs qui refusa et s'enorgueillit, et fut au nombre des mécréants.*** »

Sourate 2 verset 34

3) **La mécréance du doute**, c'est la mécréance de suspicion.

La preuve est le verset :

« ***Il entra dans son jardin coupable envers lui-même (par sa mécréance); il dit: "Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr, [36] et je ne pense pas que l'Heure viendra. Et si on me ramène vers mon Seigneur, je trouverai certes meilleur lieu de retour que ce jardin. [37] Son compagnon lui dit, tout en conversant avec lui: "Serais-tu mécréant envers Celui qui t'a créé de terre, puis de sperme et enfin t'a façonné en homme? [38] Quant à moi, c'est Allah qui est mon Seigneur; et je n'associe personne à mon Seigneur.*** »

Sourate 18

4) **La mécréance de désintérêt**.

La preuve est le verset :

« ***Et ceux qui ne croient pas se dédaignent de ce qu'on leur averti.*** »

---

[8] La mécréance majeure, c'est de s'opposer à la vérité après y avoir accédé. Donc, par définition, lorsque la vérité n'est pas parvenue à quelqu'un, on ne pourra pas l'accuser de mécréance pour s'y être opposé. Contrairement à l'idolâtrie majeure qui elle, existe avant comme après l'accès à la vérité : lorsqu'une personne adore autre chose qu'Allah il donne donc un associé à Allah, même si la vérité ne lui est jamais parvenue.

Sourate 46 verset 3

5) **La mécréance d'hypocrisie**.

La preuve est le verset :

« ***C'est parce qu'ils ont cru puis mécrut, Allah a scellé leurs cœurs afin qu'ils ne saisissent plus.*** »

Sourate 63 verset 3

La mécréance mineure, qui n'expulse pas de la religion, c'est l'ingratitude.

La preuve est le verset :

« ***Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité, tranquille; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur (en punition) de ce qu'ils faisaient.*** »

Sourate 16 verset 112

L'hypocrisie

L'hypocrisie est de deux types : Celle du cœur et celle de l'acte.

L'hypocrisie du cœur :

Elle est de six catégories :

1) Démentir le messager.
2) Démentir une partie de l'enseignement du messager.
3) Détester le messager.
4) Détester une partie de l'enseignement du messager.
5) Se réjouir de la défaite de la religion du messager.
6) Détester la victoire de la religion du message.

Celui qui est coupable de l'une de ces six catégories sera au plus bas fond du brasier de l'Enfer.

L'hypocrisie de l'acte

La preuve est la parole du prophète, salla llahou 'alayhi wa sallam :

« *Les signes de l'hypocrites sont au nombre de trois : lorsqu'il parle il ment, lorsqu'il promet il trahit, lorsqu'on lui confie il trompe* » et dans une version « *lorsqu'il se dispute il tombe en débauche, et lorsqu'il fait une trêve il la viole.* »

Nous demandons à Allah de nous protéger de l'hypocrisie, de la division et des mauvaises manières.

Et Allah demeure le Plus Savant.

Ce que tout musulman doit connaitre

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb

Source : Dourar As-Saniyya volume 1 page 151

بسم الله الرحمن الرحيم

- Si l'on te dit : Qui est ton Seigneur ?

Répond : Mon Seigneur est Allah.

- Si l'on te dit : Ça veut dire quoi « le Seigneur » ?

Répond : ça veut dire : Celui qu'on adore, qui possède toute chose et qui dirige tout l'univers.

- Si l'on te dit : Quelle est la plus grandiose de Ses créatures que tu puisses voire ?

Répond : Les cieux et la terre.

- Si l'on te dit : Qu'est ce qui t'a fait connaître Son existence ?

Répond : Ses signes et Ses créatures.

- Si l'on te dit : Quel est le plus grand de Ses signes que tu puisses voire ?

Répond : La nuit et le jour, et la preuve de cela est le verset :

« ***Votre Seigneur est Allah qui créa les cieux et la terre en six jour, puis Il s'éleva au dessus du trône. Il couvre la nuit du jour qui le poursuit sans cesse, ainsi que le Soleil, la lune, les étoiles qui sont assujettis à Son commandement. N'est-ce pas que le commandement et la création n'appartiennent qu'à Lui ? Bénis soit Allah, le Seigneur des mondes*** »

(Sourate 7verset 54)

- Si l'on te dit : ça veut dire quoi « Allah » ?

Répond : ça veut dire : Celui qui détient la Divinité et le droit d'être adoré, sur toute Sa création.

- Si l'on te dit : Pourquoi Allah t'a créé ?

Répond : Pour l'adorer.

- Si l'on te dit : C'est quoi « l'adorer ? »

Répond : Témoigner de Son Unicité et Lui obéir.

- Si l'on te dit : C'est quoi la preuve de ça ?

Répond : C'est le verset :

« ***Et Je n'ai créé les Djinn et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** »

Sourate 51 verset 56

- Si l'on te dit : C'est quoi la première chose qu'Allah t'a obliger de faire ?

Répond : C'est désavouer le Tâghoût et avoir Foi en Allah, et la preuve de cela est le verset :

« ***Quiconque désavoue le Tâghoût et a Foi en Allah a certes saisi l'anse la plus solide qui ne peut se briser.*** »
Sourate 2 verset 256

- Si l'on te dit : C'est quoi « ***l'anse la plus solide*** » ?

Répond : C'est l'attestation qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. Et lorsqu'on dit « Il n'y a de vraie divinité » c'est une contestation. Et lorsqu'on dit « qu'Allah » c'est une affirmation.

- Si l'on te dit : Qu'est ce que tu contestes, et qu'est ce que tu affirmes ?

Répond : Je conteste à tout autre qu'Allah le droit d'être adoré, et j'affirme qu'Allah est Le Seul à mériter l'adoration, sans aucun associé.

- Si l'on te dit : C'est quoi la preuve de ça ?

Répond : C'est le verset :
« ***Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et son peuple : Je désavoue ce que vous adorez*** »
Ceci prouve la contestation
« ***À part Celui qui m'a créé*** »
Ceci prouve l'affirmation.
Sourate 43 versets 26, 27

- Si l'ont te dit : C'est quoi la différence entre : L'Unicité d'Allah dans la Seigneurie, et l'Unicité d'Allah dans la Divinité ?

Répond :

- **L'Unicité dans la Seigneurie** concerne les actes du Seigneur, comme : créer, donner la vie, donner la mort, faire tomber la pluie, accorder la subsistance, faire pousser les plantes et contrôler l'univers.

Tandis que :

- **L'Unicité dans la Divinité** concerne les actes du serviteur envers son Seigneur : comme l'invoquer, le craindre, espérer en Lui, implorer Son aide et autres formes d'adoration.

- Si l'on te dit : C'est quoi ta religion ?

Répond : Ma religion, c'est l'Islam ; et la Racine et le Principe de l'Islam sont deux choses :

1) Le commandement d'adorer Allah uniquement, sans aucun associé, inciter les gens à cela, les soutenir pour cela, et bannir de l'Islam quiconque l'abandonne.
2) Avertir contre l'adoration d'un autre qu'Allah, faire preuve de sévérité sur cela, s'opposer à ceux qui la commettent, et bannir de l'Islam quiconque le commet.

Et l'Islam est construit sur cinq piliers :

1) Attester qu'il n'y a de vrai Dieu qu'Allah, que Mouhammad est Son messager.
2) Accomplir la prière.
3) Donner la Zakât.
4) Jeûner le Ramadan.
5) Faire le pèlerinage à la maison sacrée lorsqu'on en est capable.

Et la preuve de l'attestation est le verset :

« ***Allah atteste qu'il n'y a de vrai Dieu que Lui, ainsi que les anges, les gens de science établissant la justice : Il n'y a de vrai dieu que Lui, le Tout puissant, le Sage.*** »
Sourate 3 verset 18

Et la preuve que Mouhammad est le messager d'Allah est le verset :
« ***Mouhammad n'est le père d'aucun de vos hommes, mais il est le messager d'Allah et le dernier des prophètes.*** »
Sourate 33 verset 40

Et la preuve de l'obligation de purifier l'adoration pour Allah Seul, ainsi que de la prière et de la Zakât, est le verset :
« ***Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah purement en pure monothéisme, de pratiquer la prière et de donner la Zakât : telle est la religion de droiture.*** »
Sourate 98 verset 5

Et la preuve du jeûne est le verset :
« ***Ô vous les croyants, le jeûne vous a été prescrit comme il fut prescrit à ceux d'avant vous afin que vous soyez pieux.*** »
Sourate 2 verset 183

Et la preuve du pèlerinage est le verset :
« ***Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes.*** »
Sourate 3 verset 97

Et la Foi repose sur six fondements :
1) Croire en Allah
2) Croire en Ses anges.
3) Croire en Ses Livres.
4) Croire en Ses messagers.
5) Croire au jour dernier.
6) Croire au destin, et ce qu'il s'y trouve de bon ou de mauvais.

Et la bienfaisance, c'est d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car même si toi tu ne Le vois pas, Lui te voit.

- Si l'on te dit : Qui est ton prophète ?

Répond : C'est Mouhammad, fils d'Abdallah, fils d'Abdel-Mouttalib, fils de Hâchim ; et Hâchim fut Qouraychit, et les Qouraych sont arabes, descendant d'Ismâ'il fils d'Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah, que la Paix d'Allah soit sur notre prophète ainsi que sur lui. Son pays était la Mecque, puis il s'exila à Médine. Il est mort à 63 ans, il vécu 40 ans avant la prophétie, puis 23 ans en tant que prophète et messager. La prophétie commença par la révélation de la sourate « ***Lis !*** » (Sourate 96) et il devint messager lorsque lui fut révélé la sourate « ***Le revêtu d'un manteau!*** » (Sourate 74).

- Si l'on te dit : Est-ce que les morts seront ressuscités ?

Répond : Oui, et la preuve de ça est le verset :

« ***C'est d'elle que Nous vous avons créé, et c'est en elle que vous retournerez, puis d'elle ; Nous vous ressortirons une nouvelle fois*** »
Sourate 20 verset 55

Et celui qui conteste la résurrection : c'est un mécréant. Et la preuve est le verset :
« ***Les mécréants prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités… Dis : « Si ! Vous serez ressuscités, par mon Seigneur ! Puis vous serez informé de ce que vous avez fait, et ceci est très simple pour Allah.*** »
Sourate 64 verset 7

- Si l'on te dit : Qu'est ce qui regroupe l'adoration d'Allah Seul ?

Répond : Lui obéir en se conformant à Ses ordres, et en s'écartant de Ses interdits.

- Si l'on te dit : Quelles sont les formes d'adoration qui ne sont valides que pour Allah ?

Répond : Parmi ces formes :
L'invoquer, implorer Son aide, implorer Son secours, Lui offrir un sacrifice, Lui faire un vœu, Le craindre, s'en remettre à Lui, se repentir auprès de Lui, L'aimer, L'appréhender, Le désirer, avoir constamment peur de Lui, L'adorer, s'incliner et se prosterner pour Lui, être humble face à Lui, se soumettre à Lui, Le vénérer… Tout ceci est spécifique à la divinité.

La preuve de l'invocation[9] est le verset :
« ***Les prosternations ne sont que pour Allah, n'invoquez personne avec Allah.*** »
Sourate 72 verset 19

Et le verset :
« ***A Lui l'appel de la Vérité! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est que vanité.*** »
Sourate 13 verset 14

La preuve de l'imploration[10] du secours est le verset :

---

[9] L'invocation consiste à s'adresser à Allah en l'appelant par la formule : « Yâ Allah » ou « Allahoumma » qui signifient : « Ô Allah ! » pour Lui demander des choses, ceci est une adoration. **Quand est-ce qu'invoquer un autre qu'Allah devient de l'idolâtrie ?** Réponse : Lorsque qu'on invoque un autre qu'Allah pour lui demander ce que seul Allah peut exaucer, comme demander à un autre qu'Allah d'entrer au Paradis ou de sortir de l'Enfer. Exemple : S'adresser à un prophète ou un saint dans sa tombe, pour lui demander l'entrée au Paradis, ou la protection contre l'enfer, ou la guérison ou la prospérité, ou pour lui demander la richesse ou le pardon des péchés ou quoi que ce soit que seul Allah peut réaliser : celui qui fait cela sans y être contraint par la torture ou la mort devient mécréant et sort de l'Islam. Quant au faite de demander à un mort devant sa tombe de transmettre des prières à Allah, sans faire la moindre offrande au mort, ceci est un grand péché et un grand égarement, mais cela n'arrive pas au niveau de l'exclusion de l'Islam, mais s'il lui demande cela même lorsqu'il est loin de sa tombe : cela l'expulse de l'Islam car il croit que ce mort l'entend où qu'il se trouve. Et Allah sait mieux.

[10] L'imploration du secours est un genre d'invocation, qui se fait lors des moments périlleux comme lors d'une guerre ou contre des ennemis, ou lorsqu'on se trouve en danger. **Quant est ce que l'imploration du secours devient de l'idolâtrie ?** Réponse : Lorsqu'on implore le secours à un autre

« *(Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt: "Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres."* »
Sourate 8 verset 9

La preuve de l'imploration de l'aide[11] est le verset :
« ***C'est Toi (Seul) que nous adorons, et c'est Toi (Seul) dont nous implorons secours.*** »
Sourate 1 verset 5

La preuve du sacrifice[12] est le verset :
« ***Dis: "En vérité, ma Prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. [163] A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre."*** »
Sourate 6 verset 162-163

La preuve du vœu[13] est le verset :

---

qu'Allah contre une chose où personne d'autre qu'Allah ne peut secourir, ou bien implorer le secours des morts ou des saints ou des anges, ou des Djinns et autres gens absents : Celui qui commet cela sans y être contraint est un mécréant. Par contre, chercher du secours chez une personne vivante et présente pour une chose où elle est capable de donner son secours, comme en demandant des renfort à une armée ou autre, ceci est permis et n'est pas une adoration.

[11] Implorer l'aide est une forme d'invocation, et nous disons à ce sujet la même chose que pour l'imploration du secours, sauf que l'imploration de l'aide se fait tant dans les moments périlleux que dans les moments prospères, comme lorsqu'on implore l'aide des anges ou des saints ou des prophètes pur entreprendre une tâche, ou bien demander l'aide d'une personne vivante pour une chose où seul Allah peut aider. Par contre, demander à une personne vivante de l'aide pour une chose qu'elle est capable de faire, c'est permis et ce n'est pas une adoration.

[12] Le sacrifice consiste à égorger un animal en offrande à Allah, en répandant le sang par vénération pour Lui. Offrir un sacrifice à Allah est une adoration, comme lors de la fête du Mouton, ou pour la 'Aqîqa (le baptême) ou autre. **Quant est ce que le sacrifice devient de l'idolâtrie ?** Réponse : lorsque le sacrifice est offert à un autre qu'Allah, comme par exemple :

1) Offrir un sacrifice aux saints ou aux morts ou aux prophètes etc.
2) Offrir un sacrifice aux Djinn, comme le font certains afin que les Djinn ne leur fassent pas de mal.
3) Offrir un sacrifice aux chefs d'états lorsqu'ils descendent de leur avion ou de leur voiture ou autre.
4) Offrir un sacrifice à un adversaire dans le but de faire la paix, comme cela se fait dans certaines tribus.

Par contre, le fait d'égorger un animal pour recevoir des invités et leur faire un repas, ceci est permis et ce n'est pas une adoration, cela dit il est obligatoire de l'égorger au nom d'Allah, sans quoi la viande est illicite, et celui qui sacrifie au nom d'un autre qu'Allah est un idolâtre.

[13] Le vœu est le faite de s'engager à faire un acte de dévotion qui n'est à la base pas obligatoire, comme par exemple en disant : « Ô Allah, si tu me guéris de ma maladie, je t'offrirai un sacrifice, ou je jeûnerai autant de jours pour Toi. » Les savants divergent quant au statut du vœu en deux avis : Certains disent qu'il faut éviter d'en faire, et d'autres disent que c'est interdit. Par contre, tous sont unanimes pour dire qu'une fois que le vœu est promis, il est obligatoire de l'accomplir sauf si le vœu était une promesse allant à l'encontre de l'obéissance d'Allah, et accomplir un vœu pieux est une adoration d'Allah. **Quant est ce que le vœu devient de l'idolâtrie ?** Lorsque le vœu est voué à un autre qu'Allah, comme par exemple :

« ***Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout.*** »
Sourate 76 verset 7

La preuve de la crainte[14] est le verset :
« ***C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.*** »
Sourate 3 verset 175

La preuve de l'espoir[15] est le verset :

---

1) Faire vœu à tel saint : « Si tu me guéris, je t'offrirai un sacrifice » ou « Je me recueillerai sur ta tombe » ou autre.
2) Les boites à vœux, que l'on retrouve sur les routes dans certains pays ou devant certaines mosquées ou autre, où les gens glissent leurs vœux pour les saints ou autre.
3) Dire « Si je guéri, alors j'offrirai un sacrifice à tel saint » ou autre.
4) Dire au saint : « Ô untel ! Si Allah guéri ma maladie, alors je t'offrirai un sacrifice, ou je jeûnerai autant de jours pour toi » ou autre.
5) Dire « Ô untel ! Si tu plaides en ma faveur auprès d'Allah, je t'offrirai un sacrifice ou je te ferai une offrande d'autant d'argent » ou autre.
6) Dire : « Ô Allah, si Tu me guéris, j'offrirai un sacrifice à tel prophète ou tel saint »

Quiconque commet l'une de ces formes sans y être contraint sous la torture ou la mort, c'est un mécréant bannis de l'Islam.

[14] La crainte est une forme de peur, c'est une adoration qui se trouve dans le cœur, c'est le faite de craindre quelque chose sans être sur qu'elle va se produire. Craindre Allah est une adoration. **Quand est-ce que la crainte devient de l'idolâtrie ?** Réponse :

1) Craindre d'une créature ce que seul Allah peut faire, comme : craindre d'une créature qu'elle ne te fasse entrer en enfer ou t'empêche d'entrer au Paradis, ou qu'il puisse décider de ta vie ou de ta mort par un pouvoir surnaturelle ou autre.
2) Avoir peur des morts ou des gens qui sont absents, comme par exemple : avoir peur que les morts puissent te faire mourir ou te faire du mal ou autre. Quant à la peur des personnes absentes, cela dépend ;

- S'il a peur de la réaction d'une personne absente si elle arrivait, comme lorsque quelqu'un casse la voiture de son père, et a peur de sa réaction, ceci n'est pas interdit et c'est une peur naturelle.
- S'il a une peur immédiate d'une personne absente, peur qu'il te tue ou qu'il te fasse du mal au moment même alors qu'il est absent et ne t'entend pas ni ne te vois ni n'a de moyen matérielle de savoir ce que tu fais, ceci est de l'idolâtrie qui expulse de l'Islam, car cette peur vient du faite que tu penses que cette personne possède des pouvoirs surnaturelles.

Par contre, avoir peur d'un lion ou d'un serpent, ou de la mort ou du combat ou autre, ceci n'est pas interdit et c'est naturelle, à condition que cela ne devienne pas une phobie, ou que cela n'aille pas au point d'avoir peur de tout, car ceci est interdit mais cela n'atteint pas le niveau de la mécréance.

[15] L'espoir est le contraire de la peur, c'est le faite d'espérer quelque chose sans avoir certitude que cela arrive. Espérer quelque chose d'Allah est une adoration. **Quand est-ce que l'espoir devient de l'idolâtrie ?** Réponse : lorsqu'on espère d'un autre qu'Allah ce que seul Allah peut réaliser. Exemple :

- Aller habiter à proximité de la tombe d'un saint ou d'un prophète, en espérant que cela protégera du mal ou que cela guérira la maladie ou autre.
- Faire quoi que ce soit qui en principe est permis, mais en espérant par cela d'un autre qu'Allah ce que seul Allah peut réaliser, comme par exemple : Boire l'eau d'une source considérée comme bénie par un saint, ou autre, où les gens ont l'habitude de se rendre pour espérer la guérison de ce saint.

Quant au faite d'espérer d'une créature ce qu'elle est capable de faire, ceci n'est pas de l'idolâtrie et ne fait pas sortir de l'Islam, c'est une chose permise, comme lorsqu'on dit « J'espère que mon père sera d'accord de me prêter sa voiture » ou autre.

« ***Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur".*** »
Sourate 18 verset 110

La preuve de s’en remettre à Lui[16] est le verset :
« ***Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants*** »
Sourate 5 verset 23

La preuve du repentir est le verset :
« ***Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours.*** »
Sourate 39 verset 54

La preuve de l’amour[17] est le verset :
« ***Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment!...*** »
Sourate 2 verset 165

La preuve de l’appréhension[18] est le verset :
« ***Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi.*** »
Sourate 5 verset 44

La preuve du désir et de la peur[19] est le verset :
« ***Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par désir et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous.*** »
Sourate 21 verset 90

La preuve de l’adoration est le verset :
« ***Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.*** »
Sourate 2 verset 163

---

[16] **Quand est ce que s’en remettre à un autre qu’Allah devient de l’idolâtrie ?** Réponse :
1) S’en remettre à une créature pour une chose que seul Allah peut faire.
2) S’en remettre aux morts.
3) S’en remettre aux absents dans ce qu’ils ne sont pas capables de faire.

[17] **Quant est-ce que l’amour devient de l’idolâtrie ?** Réponse : c’est le même principe que pour l’espoir, aussi nous ajoutons à cela : le faite de vouer un acte d’adoration pour un autre qu’Allah, comme un sacrifice ou autre, sans conviction mais en échange de richesse ou de travail ou de pouvoir, par amour pour l’argent ou autre. Cela dit, lorsqu’une personne offre un sacrifice à un autre qu’Allah uniquement pour obtenir de l’argent, nous dirons qu’il devient mécréant à cause de ce sacrifice et non a cause de l’amour, car il est une règle que le verdict d’apostasie n’est rendu qu’en fonction **des actes extérieurs** et non en fonction des intentions et des croyances, contrairement à ce que prétendent les hérétiques Mourji’a.

[18] Nous disons pour l’appréhension la même chose que pour la crainte.

[19] Nous disons pour le désir et la peur la même chose que pour l’espoir et la crainte.

La preuve de l'inclinaison et de la prosternation[20] est le verset :

« ***Ô vous qui croyez! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez-vous!*** »

Sourate 22 verset 77

La preuve de l'humilité[21] est le verset :

« ***Il y a certes, parmi les gens du Livre ceux qui croient en Allah et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Allah, et ne vendent point les versets d'Allah à vil prix. Voilà ceux dont la récompense est auprès de leur Seigneur. En vérité, Allah est prompt à faire les comptes.*** »

Sourate 3 verset 199

Et toute les adorations de ce genre : quiconque voue la moindre forme d'adoration à un autre qu'Allah, il a associé Allah à un autre.

- Si l'on te dit : C'est quoi le plus noble commandement d'Allah ?

Répond : C'est de pratiquer Son Unicité dans l'adoration, et nous venons de l'expliquer.

Et la plus grave chose qu'Il a interdit, c'est de Lui donner un associé, en invoquant un autre qu'Allah ou en vouant une forme d'adoration à un autre qu'Allah. Celui qui voue la moindre adoration à un autre qu'Allah, il aura pris cet autre pour seigneur et divinité, et associé Allah à un autre.

Et nous avons déjà mentionné les versets qui prouvent que ceci est l'idolâtrie qu'Allah a interdite et pour laquelle Il condamna les idolâtres. Allah a dit :

« ***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé, et Il pardonne ce qui est moindre que cela à qui Il veut. Et Celui qui associe à Allah s'est égaré d'un égarement profond*** »

Sourate 4 verset 48

---

[20] L'inclinaison est le mouvement que consiste à abaisser son buste jusqu'à le mettre parallèle au sol, quant à la prosternation ; c'est le faite de poser les genoux, les mains et le front au sol face à quelqu'un ou quelque chose. S'incliner et se prosterner pour Allah est une adoration. **Quand est-ce que l'inclinaison et la prosternation deviennent de l'idolâtrie ?** Réponse : lorsqu'on s'incline ou se prosterne pour un autre qu'Allah par dévotion et humilité. Par contre, si le but de la prosternation est uniquement de saluer sans que cela soit par amour et humilité, alors ceci est un grand péché car le prophète l'a interdit, mais ce n'est pas une adoration car Allah avait ordonné aux anges de se prosterner devant Âdam par salutation, ce qui prouve que se prosterner par salutation n'est pas une adoration car Allah n'a jamais ordonné à qui que ce soit d'adorer un autre que Lui, pourtant Il ordonna aux anges de se prosterner devant Âdam. Par contre, se prosterner devant une idole ou une statue ou une image ne peut en aucun cas être considéré comme une salutation, mais c'est forcément une adoration et donc une idolâtrie expulsant de l'Islam.

[21] C'est le faite de se tenir solennellement avec le regard baissé et en baissant le son de sa voix. **Quand est-ce que l'humilité devient de l'idolâtrie ?** Lorsqu'il s'humilie en pratiquant un acte d'adoration pure, comme la prosternation, ou qu'il se tient debout et fixe sans bouger et silencieux devant une tombe que les gens ont l'habitude de vénérer et d'adorer en dehors d'Allah ou autres choses adorées en dehors d'Allah.

Et Allah a dit :

« ***Certes, celui qui associe Allah, Allah lui interdit le Paradis, et son refuge sera l'enfer ; les injustes n'ont pas de sauveur.*** »

Sourate 5 verset 72

Et que la Paix d'Allah soit sur Mouhammad.

Les quatre principes qui séparent le monothéiste de l’idolâtre

Par l’imam Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb
Source : Dourar As-Saniyya volume 2, page 23-26

بسم الله الرحمن الرحيم

Je demande à Allah le Généreux, Seigneur de l’immense trône, qu’Il soit ton allié ici bas et dans l’au-delà, et qu’Il te bénisse où que tu sois, et qu’Il fasse de toi quelqu’un de reconnaissant lorsqu’il reçoit, patient lorsqu’il est éprouvé, et repentant lorsqu’il est pécheur, car ces trois qualités sont les signes du bonheur.

Sache, qu’Allah t’oriente dans Son obéissance, que la religion d’Ibrâhîm « Al Hanîfya » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte, comme le dit Allah :

« ***Et Je n’ai créé les démons et les hommes que pour qu’ils M’adorent.*** »
Sourate 51 verset 56

Lorsque tu sauras qu’Allah t’a créé pour Son adoration, sache alors que l’adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l’adoration, il la corrompt tout comme l’impureté corrompt la pureté.

Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l’adoration, il la corrompt et annule toute les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternellement damnés à l’enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c’est de connaître cette chose. Il se peut alors qu’Allah te sauve de ce piège qu’est l’association à Allah, au sujet duquel Il dit :

« ***Certes, Allah ne pardonne pas qu’on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.*** »
Sourate 4 verset 116

Et ceci se fera par la connaissance de quatre principes qu’Allah a énoncés dans Son livre :

- **Le premier principe** :

C’est que tu saches que les mécréants que combattit le messager d’Allah –que la Paix soit sur lui- reconnaissaient qu’Allah est Le Créateur et Le Commandeur, et que reconnaître cela ne les fit pas d’eux des musulmans. Ceci est indiqué par la parole d’Allah :

« ***Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l’ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?*** »
Sourate 10 verset 31

- **Le deuxième principe** :

C’est qu’ils disent : « *Nous ne les invoquons et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d’Allah et d’intercéder en notre faveur.* »

Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah :

« ***Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant***. »

Sourate 39 verset 3

Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole d'Allah t :

« ***Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »***»

Sourate 10 verset 18

Et il y a deux intercessions : l'une est contestée, et l'autre confirmée :
L'intercession contestée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole d'Allah :

« ***Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.*** »

Sourate 2 verset 254

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit :

« ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?*** »

Sourate 2 verset 255

- **Le troisième principe** :

C'est que le prophète –que la Paix soit sur lui- est apparut chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messager d'Allah les combattit tous sans distinction. Ceci est indiqué par la parole d'Allah :

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. »

Sourate 2 verset 193

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah :

« ***Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez*** »

Sourate 41 verset 37

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah :

« ***Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes.*** »

Sourate 3 verset 80

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah :

« ***Rappelle-leur le moment où Allah dira : «Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?» Il dira: «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.*** »

Sourate 5 verset 116

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah :

« ***Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment.*** »

Sourate 17 verset 57

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah :

« ***19. Que vous en semble des divinités, Lāt et Uuzzā 20. ainsi que Manāt, cette troisième autre ?*** »

Sourate 53

Et le hadîth d'Abî Wâqid Al-Laythî qu'Allah l'agrée, qui dit :

« *Nous sortîmes avec le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- pour Hounayn, alors que nous nous étions converti depuis peu de temps. Les polythéistes avaient un jujubier auprès duquel ils se recueillaient et auquel ils accrochaient leurs armes, qu'on appelait « dhât al anwât ». Nous passâmes auprès d'un arbre et dîmes : « Ô messager d'Allah ! Donne nous un dhât al anwât tout comme eux en ont un !...* »

Jusqu'à la fin du hadîth.

- **Le quatrième principe** :

C'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant-aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah :

« ***Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés***. »

Sourate 29 verset 65

Et Allah demeure le plus savant.

Le sens de l’attestation qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah

Par l’imam Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb.
Source: Dourar As-Saniyya, volume 2 pages 116-120

بسم الله الرحمن الرحيم

Sache, qu’Allah te fasse miséricorde que cette parole est celle qui sépare l’Islam et la mécréance. C’est la parole de piété, l’anse la plus solide, la parole dont Ibrâhîm fit une parole perpétuelle dans sa descendance. Le but n’est pas de la prononcer de la langue en en ignorant le sens, vu que les hypocrites la prononcent bien de la langue ; et pourtant sont au plus bas font de l’enfer, en dessous des autres mécréants ; malgré qu’ils prient et font la charité…

Le but, c’est de la prononcer tout en la comprenant dans le cœur et en l’aimant, et en aimant ses adeptes et en détestant et en s’opposant à ceux qui s’y opposent.

Le prophète, que la Paix soit sur lui, a dit :
« *Quiconque témoigne qu’il n’y a de divinité qu’Allah en toute pureté* »

Et dans une version :
« *D’une pureté émanant de son cœur* »

Et dans une version :
« *Sincèrement de son cœur* »

Et dans un autre Hadîth :
« *Quiconque dit qu’il n’y a de divinité qu’Allah et désavoue ce qui est adoré en dehors d’Allah, son sang et ses biens sont sacré et son compte sera réglé par Allah* »
Rapporté par Mouslim

Et il y a encore d’autres hadîth, qui nous montrent tous l’ignorance de la plupart des gens sur cette parole…

Sache alors, que cette parole consiste en une contestation et une affirmation :
Elle conteste le droit d’être adoré à tout autre qu’Allah comme créatures et même le prophète Mouhammad, que la Paix soit sur lui, et même l’ange Jabrâ’il, et encore plus tout autre créatures que ces deux là, comme les saints et les pieux.

Si tu peux comprendre cela, médite donc sur cette divinité qu’Allah s’est affirmé à Lui-même : Il a contesté que Mouhammad ou Jibrîl, et quiconque d’autre qu’eux deux, puisse avoir droit même à un seul atome de cette divinité. Sache que le sens de cette divinité est exactement le même que ce qu’appellent la populace de nos jour : « *Le pouvoir mystique* » car la divinité est ce qui possède un pouvoir mystique, et c’est ceux que les gens appellent aujourd’hui le « fakir », ou le « sidi » ou autre. Ils pensent qu’Allah a accordé à certaines créatures privilégiées un rang telle qu’Il aime que l’homme aille se réfugier chez eux et leur implorent l’aide et le secours, et placent leurs espoirs en eux, et les placent en tant qu’intermédiaires entre eux et Allah.

Ce que les idolâtres de nos jours prétendent comme être leur intercesseur, est ce que les anciens idolâtres nommaient « *divinités* », car l'intercesseur est « *la divinité* », et donc lorsqu'un homme dit « *Il n'y a de vraie divinité qu'Allah* » il doit renier tous les intercesseurs.

Si tu veux connaître plus parfaitement cela, apprend donc ces deux choses :

1) Les mécréants que combattit le messager d'Allah, que la Paix soit sur lui, avouaient qu'Allah existait et qu'Il est l'Unique Seigneur, que personne d'autre que Lui ne crée, ni ne donne de subsistance, ni ne donne la vie ni la mort, ni ne dirige l'univers si ce n'est Allah seul ; comme le dit Allah :

« ***Dis: "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?", Ils diront: "Allah". Dis alors: "Ne Le craignez-vous donc pas?"*** »
Sourate 10 verset 31

Ceci est un point très important : c'est de savoir que les mécréants attestaient de tous cela et avouaient cela, mais ils n'étaient pas musulmans pour autant et ni leurs sangs ni leurs biens ne furent sacrés, malgré qu'ils étaient charitables, pèlerins et dévots, et qu'ils s'abstenaient de certains péchés par crainte d'Allah.

2) La chose qui fit d'eux des mécréants est qu'ils n'attestèrent pas que l'Unicité d'Allah dans la divinité, qui signifie que personne d'autre qu'Allah ne peut être invoqué ni espéré, sans aucun associé ; et que le secours de nul autre que Lui ne peut être imploré, et que nul ne mérite l'offrande et le vœu que Lui seul, pas même un ange ni un prophète envoyé : Quiconque implore le secours d'un autre que Lui devient mécréant, et quiconque fait une offrande à un autre que Lui devient mécréant, et quiconque fait un vœu pour un autre que Lui devient mécréant, etc.

Et le summum de tout cela est que tu saches que les idolâtres que combattit le messager d'Allah, que la Paix soit sur lui, invoquaient des êtres saints comme les anges, Jésus, 'Ouzayr, et autres saints, et c'est pour ça qu'ils furent mécréants malgré qu'ils avouaient qu'Allah soit le seul Créateur et pourvoyeur, et dirigeant de l'univers.

Une foi que tu connaitras ça, c'est que tu connais le sens de « *Il n'y a de vraie divinité qu'Allah* » et tu sauras que quiconque adore un prophète, un ange ou implore son secours : il a quitté l'Islam, et c'est cette mécréance que combattit le prophète, que la Paix soit sur lui.

Donc, si un idolâtre te dis : « *Nous savons que c'est Allah le Créateur et Celui qui donne subsistance, mais ces saints sont proches de Lui donc nous les invoquons et leurs faisons des vœux et leur implorons secours afin d'obtenir leur rang et leur intercession, mais nous avons bien compris que c'est Allah le Créateur et le dirigeant de l'univers* » :
Répond lui : Ton précepte est celui d'Abou Jahl et ses semblables qui invoquent Jésus, 'Ouzeyr, les anges et les saints pour obtenir cela d'eux :

« ***C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah". En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.*** »
Sourate 39, verset 3

Lorsque tu médites bien cela, tu sauras alors que les mécréants attestent l'Unicité d'Allah dans la Seigneurie, ce qui consiste à croire qu'Il est le seul Créateur et dirigeant de l'univers, et qu'ils adorent Jésus, les anges et les saints pour que ceux-ci les rapprochent d'Allah et plaident en leur faveur. Tu sauras alors que les mécréants, et tout particulièrement les chrétiens d'entre eux, adorent Allah jour et nuit et se montre ascète quant aux choses mondaines, généreux, et se retire dans les monastères, mais malgré tout ça : c'est un mécréant ennemi d'Allah et éternelle en enfer ; pour avoir eu des croyances en Jésus ou autres saints, et pour l'avoir invoqué et lui avoir fait des vœux. Tout ceci te montre ce qu'est l'Islam, et à quoi invita ton prophète, que la Paix soit sur lui, et cela te montre s'en sont écarté. Cela te montre aussi ce que voulait dire le prophète lorsqu'il dit :
« *L'Islam a commencé étranger, et redeviendra étranger comme il le fut au début.* »

Ainsi, Allah ! Allah ! Ô mes frères ! Agrippez-vous à la racine de votre religion ! Et son début, sa fin, sa racine et sa base est : l'attestation qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. Connaissez son sens, aimez-le, et aimez ses adeptes, et faites en vos frères, même s'ils sont loin de vous.

Et désavouez les Tâghoût[22], opposez vous à eux et haïssez les, et haïssez ceux qui les aimes, ou plaident en leur faveur, ou ne les considèrent pas mécréants, ou qui disent « *Je me fiche bien d'eux !* » ou « *Allah ne m'a pas chargé d'eux !* » Car celui là a mentit contre Allah et l'a diffamé ! Allah l'a incontestablement chargé d'eux, et lui a ordonné de mécroire en eux et de les désavouer, fussent-ils ses frères, ses enfants ou qui que ce soit… Allah ! Allah ! Agrippez-vous à cela, afin que vous rencontriez votre Seigneur sans rien Lui associer. Ô Allah ! Fais nous mourir musulmans, et fais nous rejoindre les saints.

Nous clôturerons ce discours par un verset qu'Allah mentionna dans Son Livre, qui te montrera que l'impiété des idolâtres de notre époque est bien pire que celle de ceux que combattit le messager d'Allah, que la Paix soit sur lui.

Allah a dit :
« ***Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat!*** »
Sourate 17 verset 67

---

[22] Le Tâghoût : voir le premier texte de ce livre : terme désignant tout ce qui est adoré, suivit ou obéit à l'encontre de la loi d'Allah. Les plus grands d'entre eux sont :
- Satan
- Le gouverneur qui change la loi d'Allah
- Celui qui juge d'après d'autres lois que celles d'Allah.
- Celui qui prétend connaître l'occulte.
- Celui qui consent d'être adoré en dehors d'Allah.

Vous avez entendu qu'Allah a bien dit des mécréants que lorsqu'un mal les touche alors qu'ils sont en pleine mer, ils abandonnent leurs idoles et leurs dieux, et n'implorent pas leur aide, mais ils ne demandent qu'à Allah uniquement sans aucun associé, et n'implorent que Son aide à Lui. Puis, une fois sauvé, ils se mettent à idolâtrer.

Mais aujourd'hui, tu vois ces idolâtres contemporains, certain d'entre eux est même prétendument un savant ascète, studieux et dévot : lorsqu'un mal l'atteint il se met à implorer l'aide d'autres qu'Allah, comme Ma'roûf, ou 'Abdelqader Al Jilâni, et plus noble qu'eux encore : Zayd Ibn Al Khattâb et Zoubeyr, et plus noble qu'eux encore : le messager d'Allah, que la Paix soit sur lui. C'est à Allah que nous implorons l'aide…

Pire encore, c'est qu'ils implorent même le secours des Tâghoût impies et perfides comme Chamsân, Idrîs, Yoûnous et leurs semblables.[23]

Et Allah, Purifié de tout associé, demeure le plus savant.

[23] Chamsân, Idrîs, Yoûnous, Tâj, Badaouî et autres sont des personnages que les gens adorent en dehors d'Allah dans la région où se trouvait le cheykh, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Les conditions de validité de l’attestation du monothéisme

Par : ‘Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh[24]

Source : Dourar As-Saniyya volume 2 page 252-255

بسم الله الرحمن الرحيم

Sache, qu’Allah te fasse miséricorde :

Que la parole du monothéisme « *Il n’y a de vraie divinité qu’Allah* » ne bénéficiera à celui qui la prononce qu’à condition qu’il **sache** ce qu’elle veut dire :

Contester la divinité de tout autre qu’Allah, et désavouer l’adoration d’un autre qu’Allah, et n’adorer qu’Allah uniquement par toute forme d’adoration, comme dans le verset :

« ***Dis: "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis".*** »

Sourate 3 verset 64

« …***commune entre nous et vous*** » C'est-à-dire : que nous nous mettions à égalité dans l’adoration d’Allah uniquement, et l’abandon de toute forme d’idolâtrie.

Et l’ami d’Allah, Ibrâhîm que la paix soit sur lui, a dit :

« ***Je désavoue ce que vous adorez, sauf Celui qui m’a créé car Il va me guider. Il en fit une parole perpétuelle dans sa descendance*** »

Sourate 43, versets 26-28

Tel est réellement le sens du témoignage qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah :

- Désavouer toute adoration vouée à un autre qu’Allah.
- Purifier l’adoration à Allah uniquement.

C’est ça le sens de ce témoignage, c’est ce qu’indiquent les versets ; quiconque concrétise cela tout en le connaissant, alors il sait ce que signifie cette parole contrairement à la plupart des gens, même certains prétendus savants qui ignorent ce que signifie réellement cette parole.

Et après avoir pris connaissance de cela, il faut **accepter** ce que ce témoignage enseigne, à l’opposé du rejet ; car beaucoup de ceux qui la prononcent ou connaissent son sens ne l’acceptent pas, comme c’est le cas des idolâtre de Qoraych et leurs semblables : ils savent ce qu’elle veut dire mais ne l’acceptent pas. Cela causa la désacralisation de leurs vies et de leurs biens, ils sont comme le dit Allah :

« ***Et lorsqu’on leur dit qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah, ils s’enorgueillissent et disent « Allons-nous abandonner nos dieux pour un poète fou ?*** »

Sourate 37 versets 35-36

[24] Il est le célèbre grand savant, l’imam ‘Abderrahmân ibn Hassan Ibn Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb, le petit fils de l’imam Mouhammad ibn ‘Abdelwahhâb. Il est né en 1193 de l’hégire (1779 a. JC.) et il est mort en 1285 de l’hégire (1869 a. JC.)

Ils savaient donc que cette phrase « Il n’y a de vraie divinité qu’Allah » leur imposait d’abandonner ce qu’ils adoraient en dehors d’Allah.

La pureté est également une condition essentielle, car elle s’oppose à l’association à Allah ; Allah a dit :

« ***Dis : Il m’a été ordonné d’adorer Allah en Lui purifiant l’adoration, et il m’a été ordonné d’être le premier à se soumettre. Dis : j’ai peur du châtiment d’un jour terrible si je désobéissais à mon Seigneur. Dis : c’est Allah que j’adore uniquement, en Lui vouant le culte pure, adorez ce que vous voulez d’autre que Lui, dis ; les perdants seront ceux qui ont perdu leur âme ainsi que leur famille le jour du jugement, n’est-ce pas là la perte évidente ?*** »

Sourate 39 versets 11-15

Et ‘Itbân rapporte que le prophète –que la Paix d’Allah soit sur lui- a dit :

« *Quiconque dit qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah, désirant en cela le Visage d’Allah.* »

L’amour est également une condition essentielle, qui s’oppose à la haine. Une personne ne pourra connaitre cette parole et l’accepter sans aimer cette pureté qu’elle enseigne, qui conteste la validité de l’adoration d’un autre qu’Allah. Quiconque aime Allah, il aimera Sa religion, et s’il n’aime pas Allah alors il n’aimera pas Sa religion. Allah a dit :

« ***Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah.*** »

Sourate 2 verset 165

Leur amour pour Allah et Sa religion est donc exceptionnel, ils aiment pour Allah et pour Sa religion, et détestent pour Allah. Et le Hadîth dit :

« *La religion est-elle autre chose que l’amour et la haine ?!* »

Il est donc obligatoire que le prophète -que la paix et le salue d’Allah soient sur lui- soit plus cher au serviteur que l’amour de sa propre vie, ses enfants et tous les gens. Témoigner qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah implique fatalement de témoigner que Mouhammad est le messager d’Allah, et implique de le suivre, comme le dit Allah :

« ***Dis : si vous aimez Allah, alors suivez moi ; Allah vous aimera et pardonnera vos péchés.*** »

Sourate 3 verset 31

La soumission est également une condition essentielle : il faut se plier aux devoirs qu’exigent l’attestation qu’il n’y a de vraie divinité qu’Allah en pratiquant ce qu’Allah a ordonné et en cessant ce qu’Il a interdit, et s’engager à cela ; ceci s’oppose à l’idolâtrie, car beaucoup de prétendus religieux sous-estiment les obligations et les interdictions et n’y prêtent nul intérêt. Alors que l’Islam consiste à ce que le serviteur soumette son cœur et son corps à Allah, et se soumette à Lui avec monothéisme et obéissance, comme le dit Allah :

« ***Si ! Quiconque soumet sa face à Allah et fait bienfaisance, il s’est agrippé à l’anse la plus solide.*** »

Sourate 31 verset 22

Or la pureté et la conformité à la loi d'Allah et de Son messager sont essentielles à la bienfaisance des actes.

La certitude est également une condition essentielle de cette parole : être certains de ce qu'elle signifie, ce qui s'oppose au doute et l'hésitation, comme le dit le Hadîth :
« *Celui qui la dit en en étant certain de son cœur, sans douter dessus.* »

Et s'il n'en n'est pas ainsi, alors cette parole ne sera d'aucune utilité, comme nous le montre le Hadîth sur l'interrogatoire dans la tombe.

La sincérité est également une condition essentielle, cela s'oppose au mensonge comme le dit Allah au sujet des hypocrites :
« ***Ils disent de leurs langues ce qu'il n'y a pas dans le cœurs.*** »
Sourate 48 verset 11

Le sincère connait le sens de cette parole dans son cœur, et pratique ce qu'elle exige et implique comme obligations religieuses, et sa langue authentifie son cœur.

Ce témoignage n'est pas valide tant que toutes ces conditions ne sont pas réunies, et c'est Allah qui accorde la réussite.

Et Allah demeure le plus Savant.

Explication de six points du parcours du prophète

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb

Source : Dourar As-Saniyya volume 8, pages 111-119

بسم الله الرحمن الرحيم

Analyses bien, qu'Allah te fasse miséricorde, ces six points du parcours de notre prophète, et comprends les bien, afin qu'Allah te fasse comprendre la religion des prophètes pour que tu la suives, et te fasse comprendre la religion des idolâtres pour que tu t'en écartes, car aujourd'hui, beaucoup de prétendus religieux monothéistes ne comprennent pas ces six points comme il faut.

Le premier point : le commencement du message

L'histoire du début de la révélation : On peut y lire que les premiers versets par lesquels le messager d'Allah fut envoyé sont « ***1. O, toi ! Le revêtu d'un manteau! 2. Lève-toi et avertis.*** » Jusqu'au verset « ***Et pour ton Seigneur endure.*** » Sourate 74 versets 1-7

Tu dois comprendre que les idolâtres commettaient beaucoup de choses qu'ils savaient être de l'injustice et de l'oppression, comme l'adultère et le vol, mais ils faisaient aussi beaucoup d'actes de dévotion pour se rapprocher d'Allah, comme le pèlerinage, la 'Omra, la charité envers les pauvres, et d'autres encore. Mais la plus valeureuse de ces adorations selon eux, c'était l'idolâtrie : c'était la plus noble façon de se rapprocher d'Allah d'après eux, comme Allah le dit à leur sujet :

« ***Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah*** »

Sourate 39 verset 3

Et :

« ***Et ils disent : ceux là sont nos intercesseurs auprès d'Allah*** »

Sourate 10 verset 18

Et :

« ***Ils ont pris les diables pour associés en dehors d'Allah et pensent être biens guidés*** »

Sourate 7 verset 30

Lorsque tu sauras cela, sache que la première chose qui fut ordonnée au prophète salla llahou 'alayhi wa sallam, c'est d'avertir contre l'idolâtrie avant d'avertir contre l'adultère et le vol. Tu dois aussi savoir que certains s'en remettaient aux statues, d'autres aux anges, d'autres aux saints, et disaient tous : « *Nous voulons juste qu'ils plaident en notre faveur auprès d'Allah.* » Malgré cela, le prophète commença par avertir contre cela dès le tout premier verset qui lui fut révélé.

Si tu as bien compris cela, c'est une très bonne nouvelle ! Tout particulièrement si tu te rends compte que la plus importante chose après cela est l'accomplissement des cinq prières, et que ces dernières ne furent imposées que lors de la nuit du voyage et de l'ascension, dix ans après l'embargo des Qouraychite et la mort d'Abou Tâlib, et deux ans après l'exil en Abyssinie.

Si tu peux comprendre que toutes ces choses, et la grande hostilité subies par les musulmans étaient à cause de ce problème avant que la prière ne soit prescrite, il va de soit que tu espéreras bien connaître ce problème.

Le deuxième point : l'oppression des idolâtres

Lorsque le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam entreprit de les avertir contre l'idolâtrie et leur ordonnait le monothéiste, qui est son opposé, ils n'y voyaient aucun mal, et au contraire appréciaient cela et songeaient même à s'y convertir, sauf lorsqu'il se mit à rabaisser clairement leur religion et à ridiculiser leurs savants : là ils se mirent vraiment à être hostiles envers lui et ses compagnons, et dirent : « *Il nous traite d'idiots, critique notre religion et insulte nos dieux !* »

Or, tout le monde sait que le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam n'a jamais insulté Jésus ni sa mère, ni les anges ni les pieux. Mais lorsqu'il affirma qu'on ne peut en aucun cas les invoquer ni les adorer, et qu'ils ne peuvent nous faire ni de bien ni de mal, ils prirent cela comme une insulte.

Si tu peux comprendre cela, alors sache que l'islam d'aucun homme ne sera jamais sur la droiture, tant qu'il ne manifestera pas clairement son opposition aux idolâtres et sa haine, même si en dehors de cela il n'adore qu'Allah et abandonne l'idolâtrie.

Allah a dit :

« ***Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au jour dernier s'allier avec ceux qui s'opposent à Allah et Son messager…*** »
Sourate 58 verset 22

Si tu peux bien comprendre cela, tu sauras fatalement que beaucoup de gens qui se prétendent religieux ne connaissent pas la religion. En effet, quelle fut la raison pour laquelle les musulmans ont dut endurer ces supplices, ces détentions, ces coups, au point de s'exiler en Abyssinie ? Ceci alors que le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam est le plus miséricordieux de tous les gens, et s'il avait su qu'il était autorisé à ses compagnons d'éviter cela lors de ces moments pénibles, il le leur aurait accordé. Mais comment cela, alors qu'Allah a dit :

« ***Et il y a des gens qui disent « Nous croyons en Allah » et lorsqu'ils rencontrent une difficulté sur la voie d'Allah, ils font du trouble des gens une chose comparable au châtiment d'Allah…*** »
Sourate 29 verset 10

Lorsqu'on sait que ce verset fut révélé sur ceux qui font semblant d'être d'accord avec eux de leur langue uniquement, que dire pour les autres…

Troisième point : La récitation de la Sourate de l'étoile

L'histoire de la récitation de la sourate de l'étoile en la présence des idolâtres, lorsque le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam arriva au passage :

« ***Avez-vous vu Lât et Al 'ouzza, et Manât la troisième ?*** »
Sourate 53 verset 19

Satan se glissa dans la récitation et dit « *Ces trois oiseaux élevés, leurs intercession est certes à espérer…* »[25] Ils crurent que le prophète avait réellement prononcé ces mots, et ils en étaient tout heureux, ils dirent une parole du genre « *C'est ça que nous voulons ! Nous savons que c'est Allah qui est source du bien et du mal, Lui seul sans associé, mais ceux là plaident en notre faveur auprès de Lui.* » Et une foi qu'il se prosterna, ils se prosternèrent avec lui, et la nouvelle se propagea au point que les musulmans exilés en Abyssinie pensèrent que la situation s'était calmée, et revinrent à la Mecque. Mais lorsque le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam condamna cela et contesta l'avoir dit, les idolâtres reprirent de plus belles leur oppression, et lorsqu'ils dirent au messager d'Allah « *Mais tu as dit cela !* » Il fut pris d'une terrible peur d'Allah, mais Allah révéla le verset :

« ***Nous n'avons envoyé aucun messager ni prophète sans que lorsqu'il récite, le diable ne se glisse dans sa révélation…*** »
Sourate Al Hajj verset 52

Celui qui peut comprendre ce récit, et encore douter au sujet de la religion du prophète salla llahou 'alayhi wa sallam et n'arrive pas à voire de différence entre sa religion et celle des idolâtres, quel égaré ! Surtout si tu sais que lorsque le diable disait « *Ces trois oiseaux* » il parlait des anges.

Quatrième point : Abou Tâlib

L'histoire d'Abou Tâlib : Celui qui arrive à bien la comprendre, qu'il constate qu'Abou Tâlib avouait que le monothéisme était vrai, il encourageait les gens à s'y convertir, il dénonçait l'absurdité des idolâtres, il aimait ceux qui se convertissaient et abandonnaient l'idolâtrie, et dévoua sa vie, son argent, ses enfants et son clan pour soutenir le messager d'Allah jusqu'à sa mort, son endurance face aux grandes peines…

Mais malgré tout cela, il ne s'y convertit pas et ne désavoua pas sa religion, et ne devint pas musulman. Ceci alors qu'il invoqua comme prétexte le faite qu'il ne voulait pas insulter ses ancêtres Abdel-Mouttalib et Hâchim, et autres de leurs ancêtres. Mais à cause de cette parenté et de ce soutien, le messager d'Allah implora la miséricorde d'Allah pour son oncle, et Allah révéla le verset :

« ***Il n'appartient pas au messager ni à ceux qui ont cru de demander le pardon des idolâtres, même de leurs proches parents, après qu'il leur soit clairement apparu qu'ils sont les gens de l'enfer.*** »
Sourate 9 verset 113

Une chose nous expose cela : lorsqu'on voit un homme de Basora ou d'Al Ihsa qui, aujourd'hui, aime l'islam et les musulmans ; beaucoup pensent qu'il est avec les musulmans alors qu'il ne soutient la religion en aucune manière, que ce soit physiquement ou financièrement, et qui n'a aucun prétexte de taille de ceux qu'avait Abou Tâlib… Celui qui comprend l'histoire d'Abou Tâlib, et comprend également la réalité de ce que sont beaucoup de gens aujourd'hui qui se prétendent de la religion, il

---

[25] Certains savants expliquent que ces idoles étaient appelées oiseaux (Gharânîq qui est en faite une espèce d'oiseau particulière, les grues) car les gens pensaient qu'elles élevaient les adorations des gens jusqu'à Allah. C'est dans ce but qu'ils les adoraient.

distinguera l'égarement et la guidée, et connaîtra les mauvaises compréhensions, et Allah est Celui de qui nous implorons l'aide.

Cinquième point : l'exil

L'histoire de l'exil. Il s'y trouve beaucoup d'éléments instructifs à méditer, que beaucoup de ceux qui la lisent ne voient pas, mais dans ce point ci nous ne parlerons que d'un seul thème de ce récit : Les compagnons du messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam qui ne s'étaient pas exilé avec lui, sans avoir douté de la religion ni enjolivé la religion des idolâtres, mais uniquement par amour pour leur patrie, leur argent et leur famille. Mais lorsque les idolâtres sortir pour la bataille de Badr, ils les forcèrent à sortir avec eux, et certains d'entre eux se firent tuer par les archers musulmans, sans qu'ils ne s'en rendent compte. Mais lorsque les compagnons apprirent avoir tué untel et untel, ils furent peiner et dirent « *Nous avons tué nos frères !* » Allah révéla alors le verset :

«97. Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant: «Où étiez-vous?» «Nous étions impuissants sur terre», dirent-ils. Alors les Anges diront: «La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous exiler?» Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!
98. A l'exception des impuissants: hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie:
99. A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Indulgent. »
Sourate 4, versets 97-99

Celui qui observe leur histoire, et analyse la parole des compagnons « *Nous avons tué nos frères* » il saura que s'ils avaient apprit que ces gens avaient insulté l'islam ou enjolivé la religion des idolâtres, ils n'auraient pas dit « *Nous avons tué nos frères* » car Allah leur avait déjà montré, avant l'exil, que cela serait une mécréance après la Foi, dans le verset « ***Quiconque mécroit en Allah après avoir eu la foi, à part celui qui y est contraint alors que son cœur est serein sur la foi…*** » (Sourate 16 verset 106) Plus explicite que cela encore est ce qu'Allah a dit à leur sujet : que les anges leurs demandaient « ***Où étiez-vous ?*** » et non pas « *Est-ce que vous croyiez en la vérité ?* »[26] Ils répondent « ***Nous étions impuissants sur terre…*** » Les anges ne leurs ont pas dit « *Vous mentez !* » comme ils le disent au combattant dans le Hadîth qui dit « *J'ai combattus dans Ton sentier jusqu'à ce que je sois tué* » Allah lui répondra « *Tu mens* » et les anges dirons « *Tu mens, tu as combattu pour qu'on dise que tu es un héros* » et ils dirons aussi au savant et à celui qui faisait la charité « *Tu mens, tu as fait ça pour qu'on dise que tu es un savant, ou que tu es généreux* »…

Or, ceux là, les anges ne les ont pas traité de menteur, mais ils leur ont dit « ***La terre d'Allah n'étaient elle pas assez vaste pour exiler ?*** » Et le verset qui suit celui là élucidera encore mieux l'ignorant et le connaisseur : «***A l'exception des impuissants: hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie: 99. A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur.*** » Ceci est extrêmement claire, ceux là sont exclu de la menace, et il n'y

[26] Le cheykh souligne ce point pour exposer au lecteur que le faite de croire en la vérité tout en délaissant la pratique ne sert à rien, et que le péché des gens concernés par le verset n'était pas de ne pas croire en la vérité, mais bien de faire semblant d'être dans le camp des mécréants par peur.

a aucune confusion à ce sujet pour celui qui demande à savoir, contrairement à celui qui n'en veut pas, car Allah a dit d'eux « ***Sourds, muets aveugles, ils ne reviennent pas…*** » (Sourate 2 verset 18)

Celui qui peut comprendre ce point et le précédent, il saisira alors le sens des propos de Hassan Al Basrî : La Foi n'est pas une décoration ni une prétention, mais c'est ce qu'avoue le cœur et que les actes authentifient, car Allah a dit :

« ***La bonne parole monte vers Lui et Il élève les bonnes actions…*** »
Sourate 35 verset 10

Sixième point : l'apostasie

L'histoire de l'apostasie qui survint après la mort du prophète salla llahou 'alayhi wa sallam : celui qui l'entend, il ne lui restera plus le moindre atome de l'ambiguïté que prétendent ces diables qui sont soit disant « des savants », qui disent : « *Ce qu'ils font est de l'idolâtrie, mais ces gens disent qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, et rien ne peut rendre mécréant celui qui prononce cette phrase !* »

Et pire encore : ils avouent ouvertement que ces bédouins[27] n'ont plus aucune trace de l'Islam en eux, si ce n'est de dire « *Il n'y a de vraie divinité qu'Allah* » mais ils disent quand même que « *Par cette parole, ils sont musulman et leurs biens et leur vie sont sacrés*… » Malgré qu'ils avouent que ces bédouins ont abandonné toute la religion, et qu'ils ne croient pas en la résurrection, et se moquent de ceux qui y croient, se moquent des rituels, et préfèrent la religion de leurs pères opposée à la religion du prophète salla llahou 'alayhi wa sallam. Malgré tout cela, ces diables perfides et ignorants affirment que ces bédouins sont musulmans, même s'ils font tout cela, car ils disent qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah… Leur prétention implique alors que les juifs sont musulmans vu qu'ils disent aussi qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. De plus, la mécréance de ces bédouins dont nous avons parlé est bien pire que celle des juifs, et de loin !

Cette ambiguïté est résolue par l'histoire de l'apostasie : les apostats s'étaient diversifié quant à la nature de leur apostasie : certains ont fini par traiter le prophète de menteur et retournèrent à l'adoration des statues, et dirent « *S'il était vraiment prophète, il ne serait pas mort !* » D'autres par contre, continuaient d'attester la Chahada, mais ont cru en la prophétie de Moussaylima,[28] croyant que le prophète lui avait confié une part de la prophétie, car Moussaylima avait amené de faux témoins qui témoignèrent de sa prophétie, alors beaucoup de gens le crurent.[29] Malgré cela, les

---

[27] Les bédouins sont les habitants du désert, le cheykh parle d'eux ici car c'est entre autre ceux que combattit le cheykh, pour leur Chirk et autres crimes…

[28] Le cheykh souligne ici que ceux qui ont cru en la prophétie de Mousaylima continuaient quand même de dire « Lâ ilâha illa llah, Mouhammad Rasoûlou llah » et que cela n'empêcha pas les compagnons de les juger apostats, et de juger apostat ceux qui ne les jugèrent pas apostat !

[29] Le cheykh souligne ce point très important : ceux qui crurent en Mousaylima furent victime d'une manipulation et d'une supercherie menée par Mousaylima, mais cela n'empêcha pas les compagnons de les juger mécréants apostats car le Coran et la Sounnah ont été catégoriques pour dire que le prophète Mouhammad fils d'Abdallah est le dernier de tous les prophètes.

savants furent unanimes pour dire qu'ils étaient tous des apostats, même s'ils l'ignoraient, et que quiconque douterait de leur apostasie est un mécréant.

Si tu sais que les savants s'entendirent tous pour dire que celui qui dément le prophète et retourne à l'adoration des idoles et insultèrent le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam étaient exactement semblable à ceux qui crurent en la prophétie de Moussaylima tout en continuant à pratiquer tout le reste de l'islam, ou à ceux qui tout en avouant la Chahada crurent en la prophétie de Talîha[30], ou qui crurent en Al 'Ansî[31], les savants furent unanimes que tous ces gens étaient des apostats. Et il y avait encore d'autres sortes d'apostats, comme par exemple Al Foujâh As-Soulamî, lorsqu'il se présenta à Abou Bakr et lui dit qu'il voulait combattre les apostats, et demanda main forte à Abou Bakr, ce dernier lui donna armes et montures, mais As-Soulamî combattit les musulmans et les mécréants sans distinction et s'empara de leurs biens. Alors Abou Bakr prépara une armée pour le combattre, et lorsque l'armée le trouva, il dit au chef de l'armée « *Tu es un émir d'Abou Bakr et moi aussi, et je n'ai pas mécru !* » Il lui répondit « *Si tu es sincère, jette tes armes !* » Il les jeta, et fut envoyé à Abou Bakr qui ordonna qu'on le brûle vif.

Si tel est le verdict d'un compagnon sur cet homme, malgré qu'il reconnaissait les cinq piliers de l'islam, que penses tu alors de celui qui ne reconnaît pas un seul pilier de l'islam, pas même une seule parole excepté « *Il n'y a de divinité qu'Allah* » de sa langue, tout en démentant ouvertement le sens de cette parole, et en désavouant ouvertement le religion de Mouhammad salla llahou 'alayhi wa sallam ainsi que le Livre d'Allah ? Ils disent « *C'est la religion des citadins, notre religion est celle de nos ancêtres*. »

Mais ces perfides ignorants prétendus savants, décrètent quand même que ces gens là sont musulmans, même s'ils disent tout cela ?! Pureté à Allah, quelle gravissime calomnie…

Et quelle belle parole que celle de ce bédouins qui un jour arriva jusqu'à nous et entendis quelques choses sur l'islam, il dit « *Je témoigne que nous sommes des mécréants* -en parlant de lui jusqu'ici ainsi que les autres bédouins- *et je témoigne que le religieux qui nous appel musulman est un mécréant !* »

Et qu'Allah salue notre prophète Mouhammad.

---

[30] Talîha prétendit également être un prophète, et des gens le suivirent. Mais Talîha fini par se rétracter et se repentit, se convertit à l'Islam et combattit les perses, et fut tué dans le sentier d'Allah, qu'Allah l'agrée.

31 Al 'Ansî prétendit également être prophète.

Le fondement de l’islam et son principe

Par l’imam Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb.
Source : Dourar As-Saniyya volume 2 page 22.

بسم الله الرحمن الرحيم

Le fondement de l’islam et son principe sont deux choses :

- **Le premier** : Le commandement d’adorer Allah, Seul et sans associé ; y inciter les gens, s’allier pour cela, et juger mécréant celui qui l’abandonne.

- **Le deuxième** : Avertir contre l’adoration d’un autre qu’Allah, faire preuve de sévérité sur cela, affirmer son opposition à cela, et juger mécréant celui qui le commet.

Quant à ceux qui contredisent cela, ils sont de plusieurs catégories :

- La pire est : celui qui le contredit totalement.
- Et il y a ceux qui n’adorent qu’Allah uniquement mais ne condamnent pas l’idolâtrie et n’affirment pas d’opposition aux idolâtres.
- Et il y a ceux qui leur affirment de l’opposition, mais ne les jugent pas mécréant.
- Et il y en a qui n’aiment pas le monothéisme mais sans le détester non plus.
- Et il y en a qui traitent les monothéistes de mécréant en prétendant qu’ils insultent les saints.
- Et il y en a qui ne détestent pas l’idolâtrie, sans l’aimer non plus.
- Et il y en a qui ne savent pas ce qu’est l’idolâtrie et donc ne la condamnent pas.
- Et d’autres ne connaissent pas le monothéisme, sans le condamner non plus.
- Et il y en a, et ce sont les plus dangereux, qui pratiquent le monothéisme, mais sans connaître sa valeur, et donc ils ne détestent pas celui qui l’abandonne et ne le jugent pas mécréant.
- Et il y a ceux qui abandonnent l’idolâtrie et la répugnent, mais ne saisissent pas sa portée et n’affirment pas d’opposition aux idolâtres, et ne les jugent pas mécréants.

Et tous ceux là ont contredit l’enseignement de tous les prophètes : la religion d’Allah –Gloire et Pureté à Lui-

Et Allah demeure Le plus savant.

L'explication du fondement de l'Islam et son principe

Par le petit fils de l'auteur : 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh.
Source : Dourar As-Saniyya, volume 2 page 202.

بسم الله الرحمن الرحيم

و به نستعين و لا قوة إلا بالله العلي العظيم

- Sa parole : « *Le fondement de l'islam et son principe sont deux choses : Le premier : Le commandement d'adorer Allah, Seul et sans associé ; y inciter les gens, s'allier pour cela, et juger mécréant celui qui l'abandonne.* »

Je dis : Et les preuves de cela dans le Coran sont trop nombreuses pour être énumérée, comme la parole d'Allah :

« ***Dis: «Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah*»**
Sourate 3 verset 64.

Allah a ordonné à son prophète 'alayhi salât wa salâm d'inviter les gens du Livre, à adhérer au sens de la phrase « Il n'y a de vraie divinité qu'Allah », à laquelle il invita les arabes et autres.

Cette parole, c'est « *Il n'y a de vraie divinité qu'Allah.* » Il l'expliqua alors en disant « ***que nous n'adorions qu'Allah*** ». Lorsqu'il dit « ***que nous n'adorions*** », cela correspond à « *il n'y a de vraie divinité* » et cela conteste la validité de l'adoration vouée à autre qu'Allah. Quand à sa parole « ***si ce n'est Allah***», il s'agit de l'exception de la parole du pur monothéisme. Allah a donc ordonné à son prophète 'alayhi salât wa salâm d'exhorter les gens à n'adorer que Lui seul, et de renier la validité de l'adoration de tout autre que Lui.

Ce genre de verset sont nombreux et ils démontrent que la déification est l'adoration, et qu'elle ne vaut pour rien ni personne d'autre qu'Allah.

Allah a dit :

« ***Et ton seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui*** »
Sourate 17 verset 23

Et le sens de « ***décrété*** » signifie « *ordonné* » et « *prescrit* », ce sont deux mots qui ont une même signification. Lorsqu'il dit « ***que vous n'adoriez*** » cela correspond à « *il n'y a de vraie divinité* », et lorsqu'il dit « ***Que Lui*** » cela correspond à « *si ce n'est Allah* ». Ceci est l'unicité d'Allah dans le droit au culte, et c'est le message de tous les prophètes : Ils dirent à leurs peuples :

« ***O mon peuple adorez Allah vous n'avez pas de divinité en dehors de Lui*** »
Sourate 23 verset 32.

Il faut impérativement contester et désavouer l'idolâtrie dans le culte à sa racine, ainsi que celui qui le commet. C'est ce que dit Allah de son ami proche Ibrahim, 'alayhi salâm :

« ***Et lorsqu'Ibrahim dit à son père et son peuple : « Je désavoue ce que vous adorez, sauf Celui qui m'a créé, car Il va me guider.*** »
Sourate 43 verset 26, 27

Il faut absolument désavouer l'adoration vouée aux objets de culte en dehors d'Allah. Allah dit également au sujet d'Ibrahim :
« ***Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah.*** »
Sourate 19 verset 48.

Il est donc obligatoire de s'écarter de l'idolâtrie et de ceux qui la commettent, et les désavouer tous les deux ; c'est clairement exprimé dans Sa parole :
« ***Vous avez un excellent modèle à suivre en Ibrâhîm et ceux qui furent avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple : Nous somme innocent de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous désavouons, et entre vous et nous apparaitra à tout jamais l'opposition et la haine, jusqu'à ce que vous n'ayez Foi qu'en Allah seul.*** »
Sourate 60 verset 4

Et « ***ceux qui furent avec lui*** » sont les messagers, comme le mentionne ibn Jarîr. Ce verset inclut tout ce qu'a mentionné notre cheykh, qu'Allah lui fasse miséricorde :

- Exhorter au monothéisme et contester l'idolâtrie.
- S'allier aux monothéistes.
- Juger mécréant celui qui abandonne le monothéisme en commettant l'idolâtrie qui l'invalide.

Celui qui commet l'idolâtrie abandonne fatalement le monothéisme, car ces deux choses sont deux opposés qui ne peuvent se réunir au même endroit : dès que l'idolâtrie apparaît, le monothéisme disparaît fatalement.

Allah ta'âlâ a dit au sujet de celui qui commet l'idolâtrie:
« ***Et il a attribué à Allah des rivaux pour égarer de son sentier. Dis : « Amuse toi donc avec ta mécréance un cours moment, tu es certes parmi les gens du feu.*** »
Sourate 39 verset 8.

Allah le jugea mécréant à cause qu'il Lui a attribué des égaux, qui sont des associés dans l'adoration. Et il y a beaucoup de versets de ce genre. Un homme ne sera pas monothéiste tant qu'il n'aura pas contesté et désavoué l'idolâtrie, et jugé mécréant celui qui le commet.

- Puis il dit « *Le deuxième : Avertir contre l'adoration d'un autre qu'Allah, faire preuve de sévérité sur cela, affirmer son opposition à cela, et juger mécréant celui qui le commet.* »

Le monothéisme ne se valide pas sans cela, et c'est la religion des prophètes : Ils ont avertis leurs peuples contre l'idolâtrie, comme le dit Allah :
« ***Et nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour dire : adorez Allah et écartez vous du Tâghoût.*** »
Sourate 16 verset 36.

Et la parole d'Allah :

« ***Et nous n'avons envoyé avant toi de messager sans que Nous ne lui révélions qu'il n'y a de divinité que Moi, adorez Moi donc !*** »
Sourate 21 verset 25.

Et la parole d'Allah :
« ***Et rappelle-toi le frère des 'Aad, quand il avertit son peuple à Al Ahqâf alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés en disant : «N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible***. »
Sourate 46 verset 21.

Lorsqu'il dit « *l'adoration d'un autre qu'Allah* », l'adoration est un terme incluant tous ce qu'Allah aime et agrée comme parole et acte et intérieur ou extérieur.

Lorsqu'il dit « *faire preuve de sévérité sur cela* », c'est ce que l'on constate dans le Coran et la Sounnah, Allah a dit :
«***Fuyez donc auprès d'Allah. Moi, je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite. Ne placez pas avec Allah une autre divinité. Je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite.***»
Sourate 51 verset 50, 51

S'il n'y avait pas eu cette sévérité, alors ni le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam, ni ses compagnons de Qouraych n'auraient subi ces terribles oppressions, comme cela fut mentionné dans le détaille dans l'histoire du parcours prophétique. S'ils subirent cela, c'est pour avoir injurié la religion des idolâtres et méprisé leurs faux dieux.

Et lorsqu'il dit « *affirmer son opposition à cela* », c'est mentionné dans la parole d'Allah :
« ***Tuez les idolâtres où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.***»
Sourate 9 verset 5

Et les versets dans ce sens sont très nombreux, comme dans la parole d'Allah :
« ***Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fléau et que la religion soit entièrement pour Allah…*** »
Sourate 8 verset 39.

Et le fléau c'est l'idolâtrie. Allah a qualifié de mécréants les idolâtres dans d'innombrables versets. Il est donc obligatoire de les juger mécréants, c'est la conséquence du témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, la parole du pur monothéisme. Le sens de cette parole ne peut s'accomplir sans considérer mécréant celui qui attribue à Allah un associé dans Son adoration, comme mentionné dans le hadith authentique :
« *Quiconque témoigne qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah, son sang et ses biens sont sacrés, et son sort est auprès d'Allah.* »
Rapporté par Mouslim.

Lorsqu'il dit « *et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah* », ceci soutient l'idée de la contestation. Son sang et ses biens ne seront protégés qu'avec cela : S'il doute ou hésite, son sang et ses biens ne sont pas protéger.

Ces choses sont l'accomplissement du monothéisme, car le témoignage « *il n'y a de divinité qu'Allah* » fut lié dans les hadiths aux restrictions lourdes : la science, la pureté, la sincérité, la certitude et l'absence de doute. Un homme ne peut être monothéiste sans avoir réuni toutes ces choses, en être convaincu, les accepter, les aimer, pratiquer l'alliance et le désaveu en cela. C'est en réunissant tous ce que notre cheykh a mentionné que la Foi se réalise.

- Puis le cheykh dit : « *Quant à ceux qui contredisent cela, ils sont de plusieurs catégories : La pire est : celui qui le contredit totalement* »

C'est-à-dire : en acceptant l'idolâtrie et en le prenant comme mode de vie, et en condamnant le monothéisme et en étant convaincu de sa nullité comme c'est le cas pour majorité. Et la cause de cela est qu'ils ignorent ce qu'enseignent le Coran et la Sounnah sur la connaissance du monothéisme et ce qui l'invalide : l'idolâtrie, les faux dieux, le suivi des passions et traditions des ancêtres.

Leur cas est le même que ceux d'avant eux, les ennemis des prophètes : ils accusèrent les monothéistes de mensonge, de faux témoignage, de diffamation et de débauche. Et leur seul argument est :

« ***C'est ainsi que nous voyions nos ancêtres faire.*** »
Sourate 26 verset 74.

Cette catégorie de gens et ceux qui vinrent après ont invalidé l'enseignement de la parole du monothéisme pure et la raison pour laquelle elle fut instaurée, et la religion qu'elle renferme, qui est la seule religion acceptée par Allah : La religion de l'islam, pour laquelle Allah envoya tous ses prophètes et messagers, et qui fut la prêche de chacun d'eux. C'est une chose évidente dans les récits qu'Allah nous fit à leur sujet.

- Ensuite il dit : « *Et il y a ceux qui n'adorent qu'Allah uniquement mais ne condamne pas l'idolâtrie et n'affirment pas d'opposition aux idolâtres*. »

Je dis : Il est connu que celui qui ne condamne pas l'idolâtrie ne connaît pas le monothéisme et ne le concrétise pas. Comme tu le sais déjà : le monothéisme ne se réalise qu'en contestant l'idolâtrie et en désavouant le Tâghoût, comme mentionné dans le verset.

- Puis il dit « *Et il y a ceux qui leur affirment de l'opposition, mais ne les jugent pas mécréant.* »

Et cette catégorie n'a également pas accomplit ce qu'enseigne le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah : la contestation de l'idolâtrie qui a pour conséquence de juger mécréant celui qui le commet, après l'explication, par consensus. C'est ce que renferme la sourate Al-Ikhlâç et le verset :

« ***Dis : Ô vous les mécréants*** »
Sourate 109 verset 1

Ainsi que dans le verset d'Al Moumtahana (sourate 60) :

« ***Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah : nous vous renions, et entre vous et nous apparaitra à tout jamais l'inimitié et la haine jusqu'à ce que vous ne croyiez qu'en Allah seul …***»

Et celui ne juge pas mécréant celui que le Coran a jugé mécréant, il contredit l'enseignement des prophètes : Le monothéisme et ce qu'il impose.

- Puis il dit : « *Et il y en a qui n'aiment pas le monothéisme mais sans le détester non plus.* »

La réponse à cela est que celui qui n'aime pas le monothéisme n'est pas monothéiste, car c'est la religion qu'Allah a agréée pour ses serviteurs, comme Allah le dit :

« ***Et j'ai agrée l'islam pour vous comme religion*** »
Sourate 5 verset 3

S'il était satisfait de ce qui satisfait Allah et mettait cela en pratique, il l'aimerait forcément. Et l'amour est impératif, vu que sans lui l'islam n'existe pas : Pas d'islam sans l'amour du monothéisme.

Cheykh Al islam ibn Taymiya[32] dit : « *La pureté du culte, c'est l'amour d'Allah et le désir de contempler Sa Face. Quiconque aime Allah aimera sa religion, sinon il ne L'aime pas. Et il découle de l'amour : ce qu'exige le témoignage du monothéisme pur comme conditions du monothéisme.*» Fin de citation.
[33]

- Puis il dit : « *Et il y en a qui ne détestent pas l'idolâtrie, sans l'aimer non plus.* ».

Celui qui est comme ça n'a pas contesté ce que conteste le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah : L'idolâtrie. Il n'a pas non plus désavoué ni mécru en ce qui est prit comme objet de culte en dehors d'Allah, celui là n'est absolument pas musulman, et son sang et ses biens ne sont pas sacrés, comme l'enseigne le hadith cité auparavant.

- Puis il dit : « *Et il y en a qui ne savent pas ce qu'est l'idolâtrie et donc ne la condamnent pas. »*

Celui qui ne connais pas l'idolâtrie, ne la condamne pas et ne la conteste pas n'est pas monothéiste, tant qu'il n'aura pas contesté et désavoué l'idolâtrie ainsi que ceux qui la commettent, et qu'il ne les aura pas jugé mécréant.

En ignorant ce qu'est l'idolâtrie, on ne peut accomplir ce qu'enseigne le témoignage qu'il n y a de vraie divinité qu'Allah, et quiconque ne s'acquitte pas du sens de cette parole et de ce qu'elle inclut ; n'est en rien dans l'islam, car il n'a pas accomplit cette

---

[32] Il est Abou Al 'Abbâs Ahmad Ibn 'Abdel-Halîm Ibn Abdel-Salâm Ibn Taymiya, célèbre sous le titre de Cheykh Al Islâm Ibn Taymiya, né en 661 de l'hégire (1263 a. JC.) et décédé en 728 de l'hégire (1328 a. JC.) fut le plus grand savant de l'Islam de son époque.

[33] Le Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan n'a pas commenté la parole de son grand père : « *Et il y en a qui traitent les monothéistes de mécréant en prétendant qu'ils insultent les saints.* » Il parle de ceux qui adorent les vrais saints (Les prophètes, les compagnons, les hommes pieux et dévots qui sont morts) soit les prétendus saints (les hérétiques et apostats morts) en leur vouant des adorations, en prétendant que c'est par amour pour les saints qu'ils le font. Ils prétendent que c'est une façon d'aimer Allah, en aimant ceux qu'Il aime, en les prenant pour médiateur entre eux et Allah. Ils disent que ceux qui interdisent d'adorer ces saints détestent donc ces saints, et donc sont des mécréants. La réalité, c'est que c'est eux qui pensent que le vrai monothéisme est une insulte envers leur dieux, et que donc c'est une religion fausse, et celui qui pense que l'Islam est : une insulte envers les saints, c'est un mécréant.

parole et ce qu'elle inclut comme connaissance, certitude, sincérité, pureté, amour, acceptation et soumission. Ce genre de gens ne réalise aucune de ces choses, et si une telle personne prononce « *il n'y a de vraie divinité qu'Allah* », et bien il ne connaît pas ce qu'elle enseigne ni ce qu'elle renferme.

- Puis il dit : « *Et d'autres ne connaissent pas le monothéisme, sans le condamner non plus.* »

Celui la est comme le précédent, ils ne connaissent même pas la racine de la chose pour laquelle ils furent créés : la religion pour laquelle Allah envoya ses messagers. Et Allah décrivit leur situation :

« ***Ils ne sont que comme du bétail voir même encore plus égarés.*** »
Sourate 25 verset 44.

- Puis il dit «*Et il y en a, et ce sont les plus dangereux, qui pratiquent le monothéisme, mais sans connaître sa valeur, et donc ils ne détestent pas celui qui l'abandonne et ne le jugent pas mécréant*. »

Lorsqu'il dit «*et ce sont les plus dangereux* » c'est parce qu'il ne connaît pas la valeur de ce qu'il pratique et n'accomplit pas ce qui valide son monothéisme : les restrictions qui lui sont liées[34] qui doivent absolument être concrétisées. Car tu as déjà appris que le monothéisme exige de contester l'idolâtrie et de la désavouer et de montrer son opposition aux idolâtres et de les juger mécréants, lorsque la preuve est établie. On se fait des illusions sur une telle personne alors qu'il n'a pas accomplit ce qui lui est obligatoire : l'enseignement que renferme cette parole de monothéisme pure comme contestation et affirmation.

- De même, lorsqu'il dit **: «** *Et il y a ceux qui abandonnent l'idolâtrie et la répugnent, mais ne saisissent pas sa portée et n'affirment pas d'opposition aux idolâtres, et ne les jugent pas mécréants*. »

Celui la est plus proche que celui d'avant, mais il ne connaît pas la gravité de l'idolâtrie car s'il en connaissait sa gravité : il accomplirait ce que lui enseignent les versets clairs, comme la parole d'Ibrahim :

« ***Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah.*** »
Sourate 19 verset 48

Et :

« ***Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah, nous mécroyons en vous, en désormais l'inimitié et la haine sera a tout jamais entre nous jusqu'à ce que vous n'ayez foi qu'en Allah seul…***»

Celui qui connaît l'idolâtrie et l'abandonne doit obligatoirement pratiquer également l'alliance et le désaveu envers les faux dieux et leurs serviteurs, et concrétiser la haine de l'idolâtrie et de ses pratiquants et leur montrer son opposition.

Et ces deux dernières catégories sont majoritaires chez beaucoup de gens qui prétendent l'islam. Certains en arrivent à un degré d'ignorance de la réalité de cette

[34] Ces restrictions sont celles qu'on a déjà citées : La connaissance, la certitude, la sincérité, la pureté, l'amour, la soumission et l'acceptation, ainsi que le désaveu du Tâghoût.

parole tel que cela les empêche de concrétiser la parole du monothéisme pure, et ce qu'elle exige de faire pour être monothéiste. Et combien sont nombreux ceux qui ignorent et qui se font des illusions sur ce qu'est réellement la religion.

Après avoir pris connaissance de cela, tu sauras qu'Allah a témoigné de la mécréance des idolâtres et les a décrits de cette manière dans les versets clairs, lorsqu'Il dit dans Sa parole :

« ***Il n'appartient pas aux idolâtres de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines; et dans le Feu ils demeureront éternellement***»

Sourate 9 verset 17

Et également dans la sounnah.

Cheykh Al Islam Ibn Taymiya dit : « *Les monothéistes sunnites approuvent les messagers dans ce qu'ils informent, obéissent à leurs ordres, préservent ce qu'ils disent, le comprennent et le pratiquent, et contestent la falsification des extrémistes, la profession des égarés et l'interprétation des ignorants. Ils combattent ceux qui s'opposent à eux afin de se rapprocher d'Allah, en demandant la récompense à Allah et non à eux. Les ignorants et extrémistes, eux, ne font pas de différence entre ce que les messagers ont ordonné et ce qu'ils ont interdit, ni entre ce qui est authentique à leur sujet, et ce qui leur a été mensongèrement attribué, et ils ne comprennent pas ce qu'ils ont voulu dire. Ils ne ressentent pas leur obéissance, mais ils ignorent leurs enseignements et admirent leurs désirs.* » Je dis : la citation d'Ibn Taymiya décrit le cas de ces deux dernières catégories.

Il reste encore un thème à aborder, qu'a évoqué Ibn Taymiya : il s'agit de ne pas directement donner le statut de mécréant à une personne précise, pour une raison qu'il mentionna, et qui le força à s'abstenir de donner le statut du mécréant à quelqu'un tant que la preuve ne lui a pas été établie. Il dit : « *Et nous savons fatalement que le prophète salla llahou 'alayhi wa sallam n'a jamais légalisé à qui que ce soit d'invoquer un mort, ni un prophète ni un saint ni qui que ce soit, que ce soit pour lui demander le secours ou quoi que ce soit d'autres. De même, il n'a jamais légalisé à sa communauté de se prosterner pour les morts, ni vers les morts, et les choses de ce genre. Nous savons au contraire qu'il a interdit toute ces choses, et que ceci n'est autre que l'idolâtrie qu'Allah a interdit ainsi que Son messager. Cela dit, à cause de la domination de l'ignorance et de la rareté de la science des vestiges prophétiques chez beaucoup de contemporains, nous ne pouvons leur donner le statut du mécréant pour cela, tant qu'on ne leur a pas expliqué l'enseignement du prophète.* »

Il a donc rappelé qu'Allah lui fasse miséricorde, la raison qui le força à ne pas se prononcer quant à donner statut de mécréant sur des personnes précises, tant que l'explication ne leur a pas été faite puis s'obstinent. Il se retrouva seul sur cette voie, car certains savants de son époque le déclarèrent apostat pour avoir interdit de donner des associés à Allah dans l'adoration. Il ne pouvait donc agir envers eux de la même manière qu'eux.

C'est ce qui est arrivé à notre cheykh Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb, qu'Allah lui fasse miséricorde, au début de sa prêche : il les entendit invoquer Zayd Ibn Al Khattâb, alors il leur dit: « *Allah est mieux que Zayd…* » Pour les exercer à contester

l'idolâtrie, avec des paroles douces, en prenant en considération ce qui irait à l'avantage de la prêche, pour ne pas les faire fuir.

Et Allah demeure Le plus Savant, et qu'Allah salue notre prophète Mouhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

L’interprétation de la Sourate « Al Fâtiha. »

Par l’imam Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb.
Source : Dourar As-Saniyya volume 13 page 60.

بسم الله الرحمن الرحيم

Sache qu’Allah te guide dans son obéissance, et te protège, et soit ton Allié ici bas et dans l’au-delà :

Que l’objectif de la prière, son âme et son noyau sont d’y tourner son cœur vers Allah. Une prière sans présence du cœur, c’est comme un corps sans âme. Allah a dit :

« ***[4] Malheur donc, à ceux qui prient [5] tout en négligeant leur Prière*** »
Sourate 107

La négligence dont parle ce verset fut interprétée comme étant la négligence de son heure en la délaissant, la négligence de ses obligations, mais aussi : négliger la présence du cœur. Ceci nous est prouvé par le Hadîth rapporté par Mouslim, que le messager d’Allah Salla llahou ‘alayhi wa sallam a dit :

« *Voilà la prière de l’hypocrite ! Voilà la prière de l’hypocrite ! Voilà la prière de l’hypocrite ! Il épie le soleil jusqu’à ce qu’il soit entre les deux cornes de Satan, puis il se lève et prie rapidement, et n’évoque que très peu Allah.* »

Ce Hadîth nous a décrit la négligence comme étant :

- Le délaissement de son heure, lorsqu’il dit *!* « *Il épie le soleil* ».
- La négligence de ses piliers, lorsqu’il dit « *se lève et prie rapidement* ».
- La négligence du cœur lorsqu’il dit « *et n’évoque que très peu Allah* ».

Si tu peux comprendre ça, alors comprend juste une seule forme de prière : la récitation de la Fâtiha, afin qu’Allah fasse de ta prière une prière acceptées, aux récompenses multipliées et absolvant les péchés.

La meilleure clef qui t’ouvre la porte de l’explication de la Fâtiha, c’est le Hadîth d’Abou Hourayra se trouvant dans le Sahîh de Mouslim, qui dit :
« *J’ai entendu le messager d’Allah salla llahou ‘alayhi wa sallam dire : « Allah dit : J’ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur en deux moitiés, et à Mon serviteur ce qu’il aura demandé : Lorsqu’il dit «* **La louange est à Allah, le Seigneur des mondes** *» Allah dit « Mon serviteur M’a loué. » Lorsqu’il dit «* **Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde** *» Allah dit « Mon serviteur M’a honoré. » Lorsqu’il dit «* **Le Roi du jour du jugement** *» Allah dit « Mon serviteur m’a glorifié. Lorsqu’il dit «* ***C’est Toi que nous adorons, et c’est à Toi que nous implorons l’aide.*** *» Allah dit « C’est entre Moi et Mon serviteur, et mon serviteur aura ce qu’il demande. Et lorsqu’il dit «* **Guide nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblé de bienfaits, pas celui de ceux qui encourent Ta colère ni celui des égarés.** *» Allah dit « C’est à Mon serviteur, et il aura ce qu’il a demandé…* »

Que le serviteur médite sur cela et qu’il sache que cette sourate est en deux moitiés : une moitié pour Allah, du début de la sourate jusqu’à « ***C’est Toi que nous adorons…*** », et l’autre moitié pour le serviteur, qui est une invocation par laquelle il prie pour lui. Remarque que c’est Allah qui la lui a enseignée et qui lui a ordonné de

l'invoquer par cette prière et de la répéter dans toutes ses inclinaisons, et que par Sa Grâce et Sa Générosité Il y a inclus l'exhaussement de cette prière, si elle est faite avec pureté si elle vient du cœur. Et là, tu verras ce qu'ont négligé la plus part des gens.

Je vais donc te rappeler certains sens de cette magnifique sourate, afin que tu puisses prier avec ton cœur, et que ton cœur connaisse le sens de ce que prononce ta langue. Car ce qui est prononcé de la langue sans que le cœur ne s'y attache n'est pas compté comme une bonne action, Allah a dit :

« ***Ils disent de leurs langue ce qu'il n'y a pas dans leur cœur.*** »

Je commencerai par l'explication de l'Isti'âdha[35], puis de la Basmala[36], de manière résumée et concise.

- La signification de l'invocation « *Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé* » est :

Je cherche refuge et protection auprès d'Allah contre le mal de cet ennemis, pour qu'il ne me fasse nul mal ni dans ma religion ni dans ma vie de tous les jours, pour qu'il ne m'écarte pas de mes obligations ni ne m'incite à commettre ce qu'il m'a été interdit, car cet ennemis est le plus acharné contre le serviteur lorsque ce dernier veut faire une bonne action comme la prière, réciter le Coran, ou autre. Ce pourquoi tu ne peux rien à faire pour l'écarter, a part demander la protection d'Allah, car Allah a dit :

« ***Ô enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point*** »

Sourate 7 verset 27

Lorsque tu demandes à Allah de te protéger de lui, et que tu te réfugies auprès de Lui : ceci sera un facteur de la présence du cœur. Apprend donc le sens de cette invocation, et ne la récite pas de ta langue uniquement, comme le font la plupart des gens.

Quant à la Basmala, elle signifie : J'entreprends ce que je fais, comme récitation ou invocation ou autre, « ***au nom d'Allah*** » et non pas par ma seule force et mon seul pouvoir : mais je fais cela en demandant l'aide d'Allah et en me bénissant de Son Nom, qu'Il soit sanctifié. Et ceci est valable pour toute chose, il faut mentionner le nom d'Allah au début de toute entreprise tant religieuse que mondaine.

Et lorsque ton âme sera consciente que tu entreprends la récitation du Coran en ayant imploré l'aide d'Allah, sans aucune force venant de toi : ceci sera le plus grand facteur de la présence de ton cœur, et cela écartera tout entrave au bien.

« ***Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde*** » ce sont deux noms dérivés de la miséricorde, mais l'un a un sens plus large que l'autre, comme lorsque tu dis : « l'instruit » et « le savant érudit ». Ibn 'Abbâs[37] qu'Allah l'agrée a dit : « *Ce sont*

---

[35] L'isti'âdha est la formule « A'oûdhou billahi mina cheytâni rajîm ».

[36] La Basmala est la formule « Bismillah Ir-Rahmân Ir-Rahîm ».

37 'Abdallah Ibn 'Abbâs, cousin du prophète et vertueux compagnon : le maître des interprètes du Coran. Qu'Allah l'agrée.

deux noms qui sont du même sens, mais l'un est plus profond que l'autre, c'est-à-dire l'un contient plus de miséricorde que l'autre. »

La Fâtiha est composée de sept versets : la moitié pour Allah et l'autre moitié pour le serviteur. Le début de cette sourate est :

« ***La louange est à Allah, le Seigneur des mondes.*** »

- Sache que la louange signifie : le compliment fait par la langue envers une faveur faite par choix.

Lorsque nous disons « *la glorification de la langue* » c'est pour exclure les actes car les actes sont du domaine de la gratitude.

Lorsque nous disons « *envers une faveur faite par choix* » c'est-à-dire la faveur qu'une personne fait volontairement. Par contre, la faveur pour laquelle elle n'a en rien contribué, comme la beauté ou autre, son éloge porte alors le nom de félicitation et non de louange.

La différence entre la louange et le remerciement est que : la louange englobe la facilitation et la glorification d'une personne en évoquant ses mérites, que cela soit à cause d'une bienfaisance envers celui qui loue ou non. Alors que le remerciement ne se fait qu'envers la gentillesse de celui qu'on remercie. [38]

De ce faite, la louange est plus large que le remerciement, car cela se fait tant envers les mérites que les bienfaisances. Allah est loué pour Ses Noms les plus beaux ainsi que pour ce qu'Il a créé à la fin et au commencement.

Ce pourquoi Allah dit :

« ***Louange à Allah qui ne s'est pas donné de fils*** »

Sourate 17 verset 111

Et :

« ***Louange à Allah qui créa les cieux et la terre*** »

Sourate 6 verset 1

Et autres versets…

Quant au remerciement, il ne se fait qu'envers une faveur, c'est donc plus spécifique que la louange sous cet aspect, mais il peut être fait du cœur, de la langue ou de la main, ce pourquoi Allah a dit :

« ***Ô famille de Dâoûd, œuvrez par gratitude !*** »

Sourate 34 verset 13

---

[38] La louange est le faite de glorifier une personne pour ce qu'elle est ou ce qu'elle fait : lorsque quelqu'un est beau, intelligent, fort etc… Ou lorsqu'elle est généreuse. Mais lorsqu'une personne est intelligente, belle ou autre, on la glorifie pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle fait.

Alors que la gratitude est le faite de glorifier quelqu'un pour ce qu'il a fait. La gratitude concerne donc les actes, alors que la louange concerne les actes et les privilèges.

La louange, elle, ne se fait que du cœur et de la langue ; donc sous cet aspect c'est le remerciement qui est plus large que la louange : le remerciement est plus vaste dans ses formes alors que la louange est plus vaste dans ses causes.

La raison pour laquelle « ***La louange*** » fut définie par « la », c'est pour dire que toute forme de louange n'est que pour Allah et personne d'autre. Ce n'est pas difficile à concevoir pour ce qui concerne la création de l'homme, de l'audition et de la vue, du ciel et de la terre, ainsi que la subsistance ; il est évident que seul Allah peur être loué pour cela. Mais pour ce qui des choses pour lesquels on loue une créature, comme lorsqu'on fait l'éloge des pieux, des prophètes et des messagers, ou d'un bienfaiteur, surtout lorsque c'est envers toi qu'il est bon, eh bien tout cela revient à Allah dans le sens où c'est Lui qui a créé cette personne, et c'est Lui qui a accordé à cette personne ce bien qu'il t'a fait, qui a augmenté son amour envers lui, et d'autres grâces encore sans lesquels cette personne n'aurait jamais pu être louée pour ce qu'elle a fait. De ce faite, la louange ne revient qu'à Allah uniquement.

« ***À Allah, Seigneur des mondes.*** » Allah est le Nom de notre Seigneur, Le Très Haut et Sanctifié. Ce nom signifie : La divinité, Celui qu'on adore. Allah a dit :

« ***Il est Allah dans les cieux et sur la terre*** »
Sourate 6 verset 3

Cela veut dire « *Il est Celui qui est adoré dans les cieux, et Celui qui est adoré sur terre.* » :

« ***Il n'y a aucune créature dans les cieux et sur la terre qui ne se présentera pas devant Le Très Miséricordieux, en humble serviteur.*** »
Sourate 19 verset 93

« ***Le Seigneur*** » cela signifie : Le Roi qui dirige toute chose.

« ***...des mondes*** » C'est un nom désignant toute chose autre qu'Allah. Tout ce qui est autre qu'Allah : un ange, un prophète, un démon ou autres : tous sont sous la seigneurie d'Allah, dominés et dirigés par Lui, dépendant de Lui. Tous se tournent vers Lui seul, Il n'a aucun associé dans cela : Il n'a besoin de rien et toute chose à besoin de Lui.

« ***Le Roi du jour du jugement.*** » Allah a donc mentionné dans la première sourate du Coran : Sa Divinité, Sa Seigneurie et Sa Royauté, comme Il le fit dans Sa dernière sourate :

« ***Dis : Je cherche refuge auprès du Seigneur des hommes, le Roi des hommes, le Dieu des hommes.*** »
Sourate 114, verset 1-3

Ce sont donc trois descriptions de notre Seigneur Très Haut et Sanctifié, qu'Il mentionna tous ensemble au même endroit du début du Coran, puis Il les mentionna au même endroit dans le dernier passage que tu entends du Coran.

Il faudrait donc que celui qui est sincère avec son âme soit soucieux de ce passage et de s'efforcer de faire des recherches sur cela ; il doit savoir que, Celui qui Sait toute chose et qui de toute chose Est Informé, ne les a pas réunis au début et à la fin du

Coran, si ce n'est parce que les serviteurs ont fortement besoin de les connaitre, et de connaitre la différence entre ces trois descriptions : chacune de ces description à un sens propre différent de l'autre. C'est comme lorsqu'on dit : « *Mouhammad est le messager d'Allah, le sceau des prophètes, le maître des fils d'Âdam…* » Chacune de ces descriptions à un sens propre différent de l'autre.[39]

Lorsque tu sais qu'Allah signifie : « La Divinité » et que la divinité signifie : Celui qu'on adore, et que donc tu n'invoques qu'Allah, tu ne fais d'offrande que pour Lui, tu ne fais de vœu que pour Lui, c'est que tu as compris qu'Il est Allah.

Mais si tu invoques une créature, pieuse ou débauchée, ou que tu lui fais une offrande, ou un vœu, alors tu as prétendu que c'est elle, Allah. Celui qui sait qu'à un seul moment de sa vie, il mit Chamsân et Tâj[40] comme étant Allah, il saura alors ce qu'on sut les fils d'Israël lorsqu'ils adorèrent le veau d'or : lorsqu'ils comprirent ce qu'ils ont fait, ils furent horrifié, et dirent :

« ***"Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde et ne nous pardonne pas, nous serons très certainement du nombre des perdants".*** »

Sourate 7 verset 149

Par contre, le Seigneur signifie : Le Roi qui dirige. Allah le Sanctifié est certes le possesseur de toute chose et Celui qui les dirige, c'est vrai, mais les adorateurs d'idoles que combattait le messager d'Allah, ne contestaient pas cela, vu qu'Allah a dit dans plusieurs passages du Coran :

« ***Dis: "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?", Ils diront: "c'est Allah". Dis alors: "Ne Le craignez-vous donc pas?"*** »

Sourate 10 verset 31

Celui qui implore Allah de consoler ses peines et d'exaucer ses prières, puis implore la même chose à une créature, surtout si en plus de son invocation il s'asservit à cette créature en disant « *untel est ton serviteur !* » ou « *serviteur d''Alî* » ou « *serviteur du prophète* » ou « *serviteur de Zoubeyr* »[41] alors c'est qu'il lui a reconnu la seigneurie. Et lorsqu'il invoque 'Alî ou Zoubeyr de la même manière qu'il invoque Allah, c'est qu'il leur reconnait la divinité. S'il les invoque pour qu'ils lui apportent le bien et écartent de lui le mal, en prétendant être « *leur serviteur* » c'est qu'il leur a reconnu la seigneurie, et donc il ne reconnait pas qu'Allah soit le seul Seigneur de tous les mondes, mais il a au contraire renié une partie de la Seigneurie d'Allah…

---

[39] Lorsqu'on dit qu'il est prophète, cela ne veut pas forcément dire qu'il est le dernier, et lorsqu'on dit qu'il est le dernier cela ne veut pas forcément dire qu'il est le maître des fils d'Âdam, chacune de ces description a donc un sens propre, qui nous décrivent une fois réunis qui est notre prophète : il est prophète, le dernier d'entre eux et le meilleur des fils d'Âdam.

[40] Chamsân, Tâj et Yoûsouf furent des hommes en qui les gens, à l'époque de l'auteur, croyaient en la sainteté et qu'ils adoraient et invoquaient, alors qu'il ne faut adorer qu'Allah seul. Voir aussi dans « La divulgation des ambiguïtés autour du monothéisme » du même auteur.

[41] C'est-à-dire prennent le nom de 'Abdelnabî, 'Abdelzoubeyr, car le terme « Abd » signifie : le serviteur, l'adorateur, et seul Allah mérite que l'on soit Son serviteur adorateur. On ne peut que s'appeler Abdallah, ou faire suivre le nom « Abd » d'un nom d'Allah.

Qu’Allah fasse donc miséricorde à celui qui est sincère avec son âme, et qui cogite sur ces choses importantes, et qui recherche les paroles des savants, qui sont les gens du droit chemin : ont-ils interprété cette sourate ainsi ou non ?

Pour ce qui est du Roi, nous allons en parlé maintenant, lorsqu’Allah dit « ***Le Roi du jour du jugement*** » ce verset signifie à l’unanimité des interprètes ce qu’Allah a expliqué à ce sujet :

« ***[17] Et qui te dira ce qu'est le jour de la Rétribution? [18] Mais qui te dira ce qu'est le jour de la Rétribution? [19] Le jour où aucune âme ne pourra rien en faveur d'une autre âme. Et ce jour-là, le commandement sera à Allah.*** »

Sourate 82

Celui qui connaitra l’interprétation de ce verset, et connaitra la raison pour laquelle Allah a dit qu’Il est le Roi de ce jour en particulier, malgré qu’Il est le Roi de toute chose, de ce jour et de tout autre jour, il saura que la raison pour laquelle ce jour a été spécifié est une raison immense et terrible, la connaitre est la clef du Paradis, et l’ignorer est la clef de l’Enfer.

Ô combien cette affaire est importante ! Même si un homme s’y adonnait plus de vingt ans, il ne l’aura pas accomplit réellement ! Que penser de cela, de cette Foi exprimée par le Coran, avec la parole du prophète –que la Paix soit sur lui- :

« *Ô Fâtima, fille de Mouhammad : Je ne te servirai à rien devant Allah !* »

Que dire de cela comparé à ce que prétend ce poète :

« *J’ai certes une garantie de sa part, de par mon nom****
****Mouhammad, et il est le plus fidèle dans ses engagement* »

Que celui qui est sincère envers son âme médite sur le sens de ces vers, et qu’il médite sur le fléau qu’ils provoquèrent sur les gens, et les prétendus savants, qui préfèrent les réciter que réciter le Coran. Est il possible que se réunisse dans le cœur d’un serviteur : la reconnaissance de ces vers, et la reconnaissance du verset :

« ***Le jour où aucune âme ne pourra rien en faveur d'une autre âme. Et ce jour-là, le commandement sera à Allah.*** »

Par Allah, non ! Par Allah, non ! Par Allah, non ! Tout comme il est impossible que se réunisse dans un même cœur de croire en la sincérité de Moûsa, la sincérité de Pharaon, la sincérité de Mouhammad et la sincérité d’Abou Jahl et croire que tous était dans le vrai.

Par Allah, non ! Ils ne se réuniront dans le cœur d’une même personne, que lorsque les corbeaux seront blancs.[42] Celui qui comprendra ceci, il se rendra compte de l’étrangeté de l’Islam, et se rendra compte aussi que l’hostilité que nous subissons, le viol de nos sangs, nos biens et nos femmes ne sont pas causé par notre Takfîr[43] ni

[42] Expression signifiant : « Quand les poules auront des dents ».
[43] Le Takfîr signifie : juger une personne mécréante.

notre combat, mais ce sont eux au contraire, qui nous font le Takfîr et nous combattent pour ces versets :

« ***N'invoquez personne avec Allah*** »
Sourate 72 verset 19

« ***Ceux qu'ils invoquent, désirent eux même trouver le moyen d'être plus proche de leur Seigneur.*** »
Sourate 17 verset 57

« ***À Lui l'invocation de Vérité ! Et ceux qu'ils invoquent d'autre que Lui ne peuvent leur répondre en rien.*** »
Sourate 13 verset 14

Il y a dans ces versets une partie du sens du verset « ***Le Roi du jour du jugement*** » sans aucune divergence entre les interprètes du Coran. Et Allah a également expliqué ce verset dans la sourate :

« ***[1] Quand le ciel se rompra, [2] et que les étoiles se disperseront, [3] et que les mers confondront leurs eaux, [4] et que les tombeaux seront bouleversés, [5] toute âme saura alors ce qu'elle a accompli et ce qu'elle a remis de faire à plus tard.*** »
Sourate 82

Et sache bien, qu'on ne comprend réellement la vérité qu'après avoir connu le mensonge, et comme le dit le proverbe :

« *Et c'est en connaissant leurs opposés que l'on comprend ce que sont les choses*. »

Médite ce que je t'ai dit, heure après heures, jours après jours, mois après mois et années après années, afin que tu connaisses la religion de ton père Ibrâhîm et la religion de ton prophète, pour être ressuscité avec eux et que tu ne sois pas privé du Hawdh[44], pour s'être détourné de leur religion, et pour que tu franchisses le Sirât[45] le jour du jugement, sans glisser comme ceux qui on glisser du droit chemin dans ce bas monde. Il faut que tu invoques constamment la prière d'Al Fâtiha avec ton cœur, avec peur et imploration.

Le verset « ***C'est Toi que nous adorons, et c'est de Toi que nous implorons l'aide*** » L'adoration, c'est le summum de l'amour réunis avec le summum de la soumission, la peur et l'humilité. Le complément du verbe « ***c'est Toi*** » a été placé avant le verbe, et il fut répété, afin d'indiquer la restriction, c'est-à-dire : nous n'adorons rien si ce n'est Toi, nous ne remettons notre sort qu'entre Tes mains à Toi, et ceci est le summum de l'obéissance.

Toute la religion repose sur ces deux éléments :

1) S'innocenter de l'idolâtrie.
2) S'innocenter de toute force ou puissance.

---

[44] Al Hawdh est le fleuve du prophète au Paradis, où s'abreuveront les croyants et n'auront plus jamais soif après cela.

[45] Le Sirat est le pont suspendu au dessus de l'Enfer, que devrons franchir les gens le jour du jugement, et qui est aussi fin qu'un cheveu et plus tranchant qu'un sabre.

Le verset « ***C'est Toi que nous adorons*** » c'est-à-dire : C'est Toi seul que nous unifions par nos adorations, cela veut dire que tu prêtes serment à ton Seigneur de ne Lui attribuer aucun associé dans Son adoration, pas même un ange ou un prophète, ni rien d'autres, comme Allah le dit aux compagnons :

« ***Il ne vous commande pas de prendre pour seigneurs les anges et les prophètes ! Vous commanderait-Il la mécréance après que vous vous soyez soumis ?*** »
Sourate 3 verset 80

Médite sur ce verset, et apprend ce que je t'ai expliqué sur la seigneurie, celle là qu'ils ont attribué à Tâj et Mouhammad Ibn Chamsân : si les compagnons avaient fait cela avec des prophètes, ils auraient apostasié de l'Islam. Alors que dire de ceux qui le font avec Tâj et ses semblables ?!

Le verset « ***c'est de Toi que nous implorons l'aide*** » ceci renferme deux préceptes :

1) Le de demander l'aide chez Allah, cela consiste à s'en remettre à Lui en se déchargeant de toute force ou pouvoir.
2) Demander l'aide d'Allah, comme nous l'avons vu, est la moitié de la sourate consacré au serviteur.

« ***Guide-nous dans le droit chemin*** » Ceci est la prière évidente, l'aubaine du serviteur venant d'Allah. C'est une imploration adressée à Allah, une supplication, qu'Il nous accorde cette demande grandiose, personne ne peut recevoir mieux que cela dans ce bas monde et pour l'au-delà. Et Allah l'accorda à Son messager :

« ***Afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite*** »
Sourate 48 verset 2

La guidée mentionnée dans ce verset, c'est la réussite et l'orientation. Que le serviteur médite donc, sur la nécessité de cette guidée : la guidée renferme la science et la pratique pieuse, en s'alignant sur la droiture, la perfection et la fermeté jusqu'à la rencontre d'Allah.

Ce chemin est le sentier évident et droit qui n'a aucune déviation, c'est-à-dire le chemin qu'Allah a révélé à Son messager, c'est :

« ***Le chemin de ceux qui Tu as comblé de bienfaits.*** »

C'est le prophète et ses compagnons ? Et dans toutes tes prières, tu demandes à Allah de te guider dans leur chemin, et tu te dois d'authentifier ce qu'a dit Allah, que c'est un chemin droit et que tout ce qui le contredit dans la science et l'adoration, n'est pas droit mais n'est que déviation.

Ceci est la première obligation de ce verset : c'est d'être convaincu de cela dans son cœur. Que le croyant prenne garde des ruses du Diable, en ne croyant que vaguement à cela en laissant les détailles. En effet, les apostats les plus mécréants croient que le messager d'Allah était dans le droit chemin et que ce qui contredit sa voie est faux, mais lorsque leur parvient ce qui ne s'accorde pas à leurs désirs :

« ***Certains démentent, et d'autres tuent.*** »

« ***Pas celui de ceux qui encourent Ta colère, ni celui des égarés*** » Ceux qui encourent la colère sont les savants qui ne se conforment pas à ce qu'ils connaissent, et les égarés sont ceux qui pratiquent sans savoir. Pour les premiers désignent les juifs et les deuxièmes désignent les chrétiens. Mais beaucoup de gens, lorsqu'ils constatent que l'interprétation de « ***ceux qui encourent Ta colère*** » est les juifs, et que les chrétiens sont « ***des égarés*** » et l'ignare va croire que cela ne concerne que ce les juifs et les chrétiens. Pourtant, il reconnait bien qu'Allah lui a ordonné de l'invoquer dans chaque prière avec cette imploration, et de Lui demander la protection contre le chemin de ces gens là ! Pureté à Allah ! Comment peut-il croire qu'Allah irait lui enseigner cette imploration, et choisirait cette imploration pour la lui ordonner dans chaque prière continuellement, et en même temps croire qu'il n'a rien a craindre de cela et qu'il est inconcevable qu'il tombe dans cela ! Ceci est une mauvaise opinion d'Allah. Et ceci marque la fin de la Fâtiha.

Quant à l'expression « Âmîn » elle ne fait pas partie de la sourate, mais c'est une demande d'exaucement de la prière, c'est-à-dire « *Ô Allah ! Répond à ma prière !* » Il est obligatoire de l'expliquer à l'ignorant, pour qu'il n'aille pas croire que cela fait partie de la parole d'Allah.

Et Allah demeure le Plus savant.

Et ceci est une liste de thèmes contenus dans la Sourate de la Fâtiha, déduites par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde :

1) « ***C'est Toi que nous adorons, et c'est de Toi que nous implorons l'aide*** » ceci renferme le monothéisme.
2) « ***Guide nous dans le droit chemin*** » Ceci renferme la conformité à la loi du prophète.
3) Les piliers de la religion : L'amour, l'espoir et la peur. L'amour en premier, puis l'espoir, puis la peur en dernier.
4) La perdition de la plupart des gens réside dans l'ignorance du premier verset, je veux dire que la louange n'est qu'à Allah, et la Seigneurie sur tous l'univers n'est qu'à Allah.
5) Les premiers comblés de bienfaits, et les premiers qui encourent la colère et les premiers égarés.
6) La grâce et la louange à la mention de ceux qui sont comblé de bienfaits.
7) La puissance et la gloire à de la mention de ceux encourent la colère et des égarés.
8) L'invocation de la Fâtiha, et la parole « L'invocation d'un cœur distrait n'est pas exaucée »
9) « ***Le chemin de ceux que Tu as comblé de bienfaits*** » est une preuve de l'authenticité du consensus comme argument légal.
10) Lorsque l'homme s'en remet à lui-même, il court à sa perte.
11) S'en remettre à Allah.
12) L'invalidité de l'idolâtrie.
13) L'invalidité de l'hérésie.
14) Si l'homme connaissait chaque verset de la Fâtiha, il deviendrait un érudit. Chaque verset à un sens propre dont le sens prendrait des livres entiers.

Et Allah demeure Le plus Savant.

Certaines leçons de la sourate Al Fatiha

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb
Source : Dourar Saniyya volume 13 page 73

بسم الله الرحمن الرحيم

« ***La louange est à Allah, le Seigneur des mondes. Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde. Le Roi du jour du jugement.*** »

Ces trois versets renferment trois thèmes :

- **Le premier verset :**

Il renferme l'amour, car Allah pourvoit de ses grâces, et celui qui obtient cette grâce L'aimera relativement à cette grâce. Et l'amour est de quatre catégories :

1) L'amour idolâtre

C'est l'amour que dénonça Allah dans le verset :

« ***Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment!... [166] Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés! [167] Et les suiveurs diront: "Ah! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués!" -Ainsi Allah leur montra leurs actions; source de remords pour eux; mais ils ne pourront pas sortir du Feu.*** »
Sourate 2 verset 165

2) L'amour du mensonge et des menteurs, et la haine de la vérité de des véridiques : ceci est une caractéristique des hypocrites.

3) L'amour naturel, c'est l'amour des richesses ou des enfants. Tant qu'elle ne détourne pas de l'obéissance d'Allah et n'amène pas à violer Ses interdictions, alors elle est permise.

4) L'amour du monothéisme et la haine des idolâtres : c'est la plus solide branche de la Foi, et la plus grande adoration qu'un serviteur voue à son Seigneur.

- **Le deuxième verset :**

Il renferme l'espoir.

- **Le troisième verset :**

Il renferme la peur.

« ***C'est Toi que nous adorons*** »

C'est-à-dire : Je t'adore, Ô Seigneur, par ces trois choses ; Par amour de Toi, par espoir en Toi et par peur de Toi.

Ces trois éléments sont les piliers de l'adoration ; les vouer à un autre qu'Allah est idolâtrie.
Et ces trois versets répliquent ceux qui ne s'attachent qu'à un seul d'entre eux, comme ceux qui ne s'attachent qu'à l'amour, ou ceux qui ne s'attachent qu'à l'espoir, ou ceux qui ne s'attache qu'à la peur uniquement. Celui qui voue l'une de ces choses à un autre qu'Allah est un idolâtre.

- **Nous pouvons donc apprendre de ces versets :**

La réplique contre trois sectes qui se sont attaché à l'une seule de ces choses :

1) Ceux qui n'adorent Allah que par amour.
2) Ceux qui n'adorent Allah que par espoir, ce sont les Mourji'a.
3) Ceux qui n'adorent Allah que par peur, ce sont les Khawârij.

« ***C'est Toi que nous adorons, et c'est de Toi que nous implorons l'aide.*** »
Ce verset renferme l'Unicité d'Allah dans Sa divinité et de la Seigneurie :

- « ***C'est Toi que nous adorons*** » renferme l'Unicité dans la divinité.
- « ***Et c'est de Toi que nous implorons l'aide*** » renferme l'Unicité dans la Seigneurie.

« ***Guide-nous dans le droit chemin*** »
Ce verset est une réplique contre les hérétiques.

Quant aux deux derniers versets, ils nous apprennent entre autre :

- Ce que sont les gens ; Allah les a divisé en trois catégories :
  - Ceux qu'il a comblés de bienfaits.
  - Ceux qui encourent la colère.
  - Les égarés.
- ➢ Ceux qui encourent la colère sont ceux qui savent la vérité mais ne la pratique pas.
- ➢ Les égarés sont ceux qui pratiquent sans savoir si ce qu'ils pratiquent est la vérité.

Et même si la raison de la révélation de ce verset fut les juifs et les chrétiens, il concerne toute personne ayant ces caractéristiques.

- ➢ ceux dont la caractéristique est de savoir puis de pratiquer : ce sont eux qui sont comblés de bienfaits.

Cette sourate nous enseigne aussi :

- De se défaire de toute force ou puissance, car c'est Lui qui te comble de bienfaits.
- Connaître parfaitement Allah, et Lui contester tout défaut.
- Elle apprend à l'homme à se connaître lui-même, ainsi que son Seigneur, car :
- ➢ S'il y a un Seigneur, il y a forcément un serviteur.
- ➢ S'il y a un adorateur, il y a forcément un Adoré.
- ➢ S'il y a un Guide, il y a donc un guidé.
- ➢ S'il y a un comblé de bienfaits, il y a forcément Un Donateur de grâces.
- ➢ S'il y a celui qui encoure la colère, il y a forcément Celui qui est en colère.
- ➢ S'il y a un égaré, il y a forcément Celui qui égare.

Cette Sourate renferme donc la Divinité, la Seigneurie, et conteste tout imperfection à Allah, et elle renferme la définition de l'adoration ainsi que ses piliers.

Et Allah demeure Le plus Savant.

Les annulations de l'Islam

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb

بسم الله الرحمن الرحيم

Sache qu'il y a dix choses qui annulent l'islam :

- **La première** : Associer une créature à l'adoration d'Allah.

Allah a dit :

« ***Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.*** »

Sourate 4 verset 48

Et Allah dit :

« ***Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Les injustes n'ont pas de secoureurs*** »

Sourate 5 verset 72

Comme en offrant un sacrifice à un autre qu'Allah, comme par exemple celui qui fait une offrande à un djinn ou un tombeau.

- **La deuxième** : Celui qui place entre lui et Allah un intermédiaire, qu'il invoque et à qui il demande l'intercession, et en qui il place sa confiance : il devient mécréant à l'unanimité.

- **La troisième** : Celui qui ne juge pas les idolâtres mécréant, ou doute de leur mécréance ou bien authentifie leur doctrine : c'est un mécréant.

- **La quatrième** : Croire qu'une autre voie que celle du prophète est plus complète que la sienne, ou que le jugement d'un autre est meilleur que son jugement, comme ceux qui préfèrent le jugement des Tâghoût à son jugement : il est mécréant.

- **La cinquième** : Celui qui déteste une chose enseignée par messager d'Allah est un mécréant, même s'il la pratique.

- **La sixième** : Celui qui ridiculise une chose faisant partie de la religion, ou de la récompense d'Allah ou du châtiment est un mécréant.

La preuve est le verset :

« ***Dis : Etait-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes certes devenus mécréants après avoir cru*** »

Sourate 9 versets 65-66

- **La septième** : La sorcellerie, ou ensorceler quelqu'un pour l'attirer de ce qu'il n'aime pas ou le dégouter de ce qu'il aime : celui qui la pratique ou y consent est un mécréant.

La preuve est le verset :

« ***…mais les démons sont mécréants car ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone; mais ceux-ci***

n'enseignaient rien à personne, sans qu'ils n'aient dit d'abord: « Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant », et ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse.»
Sourate 2 verset 102

- **La huitième** : Soutenir les idolâtres et les aider contre les musulmans.

La preuve est le verset :
« ***Ô croyants, ne prenez pas pour allié les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns aux autres. Et quiconque d'entre vous les prend pour allié est alors un des leurs, certes Allah ne guide pas les gens injustes.*** »
Sourate 5 verset 51

- **La neuvième** : Croire que certaines personnes peuvent quitter la loi de Mouhammad, que la Paix soit sur lui, car Al Khadir pouvait sortir de la loi de Moûssâ (Moïse), Paix sur lui. Celui qui croit cela est un mécréant.

- **La dixième** : Ne pas s'intéresser à la religion d'Allah, ne pas l'apprendre ni la pratiquer.

La preuve est le verset :
« ***Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels.*** »
Sourate 32 verset 22

Et il n'y a aucune différence concernant ces annulations de l'islam, entre celui qui les commet pour plaisanter, sérieusement ou par peur. Seul celui qui y est contraint est excusé. Chacune de ces annulations fait partie des choses les plus dangereuses, et sont les plus commises. Il faut donc que le musulman y prenne garde et qu'il en ait peur pour lui-même. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les causes de Sa colère et la douleur de Son châtiment.

Et Allah demeure Le plus Savant, et Louange à Allah, Seigneur de l'Univers.

Bannir une personne de l'Islam

Par l'imam : Abdallah Ibn 'Abderrahmân Abou Boutayn[46]
Source : Dourar As-Saniyya volume 10 page 401

بسم الله الرحمن الرحيم

Pour ce qui est de bannir un individu de l'Islam, nous optons pour le sens apparent des versets, les hadîth et les dires de l'ensemble des savants, qui démontrent tous la mécréance de celui qui donne un associé à Allah en adorant un autre que Lui avec Lui ; et aucun argument ne fait de différence entre l'individu donné ou autre :
Allah a dit :

« ***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé, et Il pardonne ce qui est moindre que cela à qui Il veut.*** »
Sourate 4 verset 48

Et Allah a dit :

« ***Tuez les idolâtres, où que vous les trouviez.*** »
Sourate 9 verset 5

Et ceci est global pour chaque idolâtre.

Et tous les érudits dans les ouvrages de Droit parlent du statut de l'apostat, et la première forme d'apostasie qu'ils mentionnent est : Attribuer un égal à Allah ; ils disent : « *Quiconque donne un associé à Allah devient mécréant.* » Et ils ne firent pas exception pour l'ignorant.

Ils dirent aussi : « *Quiconque attribue une épouse ou un fils à Allah devient mécréant* » et ils ne firent pas d'exception pour l'ignorant. « *Et quiconque accuse 'Â'icha, épouse du prophète, d'adultère est un mécréant, et quiconque se moque d'Allah ou de ses messagers, ou de ses livres devient mécréant à l'unanimité de tous* », vu qu'Allah a dit :

« ***Et si tu leur demandais, ils diraient certainement « Nous ne faisions que bavarder et jour ! » Dis « Est-ce d'Allah, de Ses verset et de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes devenu mécréant après avoir eu la Foi.*** »
Sourate 9, verset 64, 65

Et ils mentionnèrent encore beaucoup de formes où tous sont unanimes sur la mécréance de celui qui le commet, et ils ne firent aucune différence entre une personne donnée ou autre chose.

Puis ils disent « *Quiconque apostasie de l'Islam est ordonné de se rétracter, et s'il refuse il est mis à mort.* »

---

[46] Il est l'imam, le grand savant, le juriste et mufti des pays du Najd : 'Abdallah Ibn 'Abderrahmân Ibn 'Abdel'Azîz Ibn 'Abderrahmân Ibn 'Abdallah Ibn Soultân Ibn Khamîs, surnommé comme ses ancêtre par « Abou Boutayn » dans le pays du Najd. Il est né 1194 de l'hégire (1780 a. JC.) et mort en 1282 de l'hégire (1866 a. JC.)

Ils le jugent donc apostat déjà avant de lui ordonner de se rétracter, car l'ordre de se rétracter se fait après qu'il y ait eu apostasie, or l'ordre de se rétracter ne peut s'appliquer que sur une un individu précis.

Ils mentionnent aussi à ce sujet : Le statut de quiconque renie même une seule obligation religieuse des cinq piliers de l'Islam, ainsi que celui qui légalise la moindre interdiction religieuse comme : l'alcool, le porc ou autre… Ou doute de leurs statut religieux : il devient mécréant si cette personne n'est pas sensé ignoré cela.

Mais ils n'ont pas dit cela en ce qui concerne l'idolâtrie et ce qui lui est semblable, de ce que nous avons cité ; et même : ils le nomment « mécréant » et n'ont pas fait d'exception pour l'ignorant, et ne firent aucune distinction entre l'individu précis et autre. Et, comme nous l'avons dit, l'ordre de rétracter ne peut qu'être donné à une personne.

Puis, est il possible qu'un musulman doute de la mécréance de quiconque dirait « *Allah a une épouse ou un fils* » ?! Ou encore « *Jibrîl s'est trompé et a transmit le message à la mauvaise personne* » ?! Ou encore conteste qu'il y ait une résurrection après la mort, ou conteste l'un des prophètes ?! Et est-ce qu'un musulman ferait une différence entre une personne donnée commettant cela ou un autre ?

Le prophète, que la Paix soit sur lui, a dit :

« *Quiconque change sa religion, tuez le !* »
Rapporté par Al Boukhârî

Et ceci englobe l'individu précis comme tout autre, et le plus terrible changement de religion, c'est d'adorer un autre qu'Allah, vu qu'Allah a dit :

« ***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé*** »
Sourate 4 verset 48

Et le prophète, que la Paix soit sur lui, a dit lorsqu'on lui demanda « Quel est le pire des péchés ? » :

« *C'est que tu donnes un égal à Allah alors qu'Il t'a créé.* »
Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim

Quant au passage d'une parole de Cheykh [Ibn Taymiya] lorsqu'il parlait de l'idolâtrie, il dit « *mais à cause de la domination de l'ignorance de beaucoup de contemporains, nous ne pouvons leur attribuer le statut du mécréant tant que l'enseignement du messager –Paix sur lui- ne leur est pas parvenu…* » Il semble qu'il parle ici de l'individu précis, vu que dans d'autres passages il fut catégorique sur la mécréance de quiconque commet de l'idolâtrie, et ne s'est pas retenu de lui donner le statut de mécréant tant que la preuve ne lui est pas expliquée ; lorsqu'il dit par exemple au sujet des médiateurs invoqués en dehors d'Allah :

« *Quiconque place les anges et les prophètes en tant que médiateurs entre lui et Allah, pour leurs adresser des prières et s'en remettre à eux, pour leur demander d'exaucer le bien et d'écarter le mal, ou leur demander le pardon des péchés, la*

guidée des cœurs, la consolation des angoisses : il est mécréant à l'unanimité de tout les musulmans… »[47]

Puis il dit « *Celui qui affirme qu'il existe entre Allah et ses créatures des intermédiaires qui serait comme les médiateurs entre un roi et son peuple, de telle manière qu'ils transmettent les besoins des créatures à Allah ; c'est-à-dire que les créatures demandent aux intermédiaires qui eux demandent à Allah, tout comme les intermédiaires transmettent au roi les exigences du peuple, mais que les gens s'adressent à eux par respect pour le roi, pour ne pas lui parler directement, ou encore parce cela fonctionne mieux en s'adressant aux intermédiaires que directement au roi lui-même vu que les intermédiaires sont plus intimes avec le roi ; celui qui affirme qu'il existe* des intermédiaires entre Allah et Ses créatures sous cet *aspect : c'est un mécréant idolâtre, à qui on ordonne de se rétracter, sinon il doit être exécuté.* »[48]

Regarde comme il a dit : « *il est mécréant à l'unanimité de tout les musulmans* », il fut ici catégorique pour cette situation, et affirma que c'est à l'unanimité de tous les musulmans, et il n'a pas dit ici « *nous ne pouvons leur attribuer le statut du mécréant tant que l'enseignement du messager –Paix sur lui- ne leur est pas parvenu* ».

Et lorsqu'il dit « *celui qui affirme qu'il existe des intermédiaires entre Allah et Ses créatures sous cet aspect : c'est un mécréant idolâtre, à qui on ordonne de se rétracter* » Il fut ici catégorique que cette personne est mécréante avant même d'avoir été appelé au repentir.

Et cette chose sur laquelle cheykh a exposé que quiconque en est l'auteur est un mécréant à l'unanimité de tous les musulmans, est exactement ce que nous voyons faire aujourd'hui dans ces monuments célèbres dans la plus part des pays islamiques. Ils ont même empiré cela en y ajoutant : les offrandes et les vœux, certains se prosternent sur la terre pour eux…

Nous disons donc : Quiconque fait cela dans ces monuments, c'est un idolâtre mécréant sans l'ombre d'un doute, et c'est prouvé par le Coran, la Sounnah et l'unanimité. Et nous savons certainement que ceux qui font cela et se prétendent musulmans, ne sont tombé dans cela que par ignorance, vu que s'ils savaient que cela les éloignaient complètement d'Allah et que c'est l'idolâtrie qu'Allah a interdite : ils ne le commettraient jamais ! Et donc, tous les savants les ont bannis de l'Islam sans leur accorder l'excuse de l'ignorance, contrairement à ce que disent certains égarés : « Ceux là sont excusé pour leur ignorance. »

C'est parlé sur Allah sans savoir que de dire cela, et on leur réplique en leur récitanbt les versets :

« ***Il guide une partie, tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés !*** »

Sourate 7 verset 30

---

[47] Majmoû' Al Fatâwâ volume 1 page 124

[48] Majmoû' Al Fatâwâ volume 1 page 126

Et :

« ***Dis: "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? [104] Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien.*** »
Sourate 18 verset 103-104

De même pour les Khawârij : ils furent sévèrement condamnés, malgré qu'ils ne commirent ce qu'ils commirent que par ignorance ; pourtant cela ne fut pas une excuse pour eux. Et encore, ceci est la réponse à ceux qui avouent que ce qu'ils commettent est de l'idolâtrie !

Mais la plupart des gens disent ce que ces égarés affirment dans les monuments : ceci n'est pas de l'idolâtrie ! C'est même permis bien au contraire ! Ou alors c'est recommandé ! Comme le prétendent certains imams égarés.

Quant à la parole de Cheykh [Ibn Taymiya] « *mais à cause de la domination de l'ignorance de beaucoup de contemporains, nous ne pouvons leur attribuer le statut du mécréant* » il n'a pas dit qu'ils sont excusé ! Mais il s'est retenu de leur attribuer le statut de mécréance tant que l'explication ne leur a pas été faite. Il faut donc unir ses propos et dire : Il veut dire que lorsque nous entendons de la part de quelqu'un une parole de mécréance, ou dans certaines poésies ou autre : nous ne nous précipitons pas à lui attribuer le statut du mécréant en voyant ou entendant cela de lui, tant que nous ne lui avons pas expliqué la preuve légal, et ceci tout en affirmant que ces gens là qui invoquent les morts ou les anges, ou autres par amour et espoir qu'ils répondent à leurs prières : ce sont des idolâtres mécréants.

Mais le fait d'expliquer l'enseignement du prophète aux adorateurs de tombes : c'est devenu impossible aujourd'hui vu qu'ils y sont éduqués depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur vieillesse, et que leurs imams ont renforcé cela dans leurs cœurs et leur ont enjolivé cela au point que si quelqu'un partait chez ces gens là pour leur exposer leur égarement : ils auront vite fait de l'assassiner, car ce fléau s'est aggravé à cause de ces prétendus savants qui ont enjolivé ces choses aux gens.

Et ces chefs d'états qui font construire ces monument d'idolâtrie et les font peupler, et s'y tiennent : seul un savant qu'ils connaissent et estiment pourrait leur expliquer l'enseignement du prophète, que la Paix soit sur lui. Mais, comme le dit le Hadîth :

« *Ce que je crains le plus pour ma communauté, ce sont les imams qui égarent…* »
Rapporté par Tirmidhî, Abou Dâoûd, Ibn Mâjah, Ahmad et Dârimî.

Et il fut rapporté que cette communauté sera détruite par des gens qui récitent le Coran et des savants.

Et Allah demeure le Plus savant.

Divulgation des ambiguïtés autour du monothéisme

Par l'imam Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb

بسم الله الرحمن الرحيم

La définition du monothéisme

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que le monothéisme signifie : ne vouer l'adoration qu'à Allah. Et c'est la religion des messagers qu'Allah envoya à Ses serviteurs. Le premier d'entre eux est Nouh, –'alayhi salâm- Allah l'envoya à son peuple lorsque celui-ci exagéra dans la vénération des pieux Wadd, Souwâ', Yaghoûth, Ya'oûq et Nasr, et le dernier d'entre eux et Mouhammad –salla llahou 'alayhi wa sallam- qui est celui qui cassa les statues de ces pieux. Allah l'envoya à un peuple de gens qui adoraient Allah, faisaient le pèlerinage, donnaient l'aumône, et invoquaient Allah, mais qui plaçaient certaines créatures en tant qu'intermédiaire entre eux et Allah, comme les anges, 'Isâ (jésus), et Maryam (Marie) et d'autres personnes pieuses.

Ils disaient : « *Nous voulons qu'ils nous rapprochent d'Allah, nous voulons leur intercession auprès d'Allah.* » Allah envoya Mouhammad –salla llahou 'alayhi wa sallam- afin qu'il rénove la religion de leur père Ibrâhîm, et qu'il les informe qu'il n'y a qu'Allah qui a droit à ce qu'on se rapproche de Lui de cette manière et qui a droit à cette croyance, et que ce droit n'appartient à rien d'autre, que ce soit un ange rapproché, un prophète envoyé, et encore moins pour le reste des créatures.

Les idolâtres reconnaissent l'Unicité de la Seigneurie

À part cela, ces polythéistes attestaient qu'Allah est le seul et unique créateur sans aucun associé, et que personne ne donne subsistance à part Lui, et que personne ne donne la vie à part Lui, que personne ne donne la mort si ce n'est Lui, et que personne ne commande les choses si ce n'est Lui, et que tout les cieux et ceux qui y vivent, et les sept terres et ceux qui y vivent sont tous Ses dévoués soumis à Son commandement et assujettis à Lui.

Si tu veux la preuve que ceux qu'a combattu le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- attestaient cela, alors lis la parole d'Allah ta'âlâ :

« Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas? »

Sourate 10 verset 31

Et Sa parole :

« ***84. Dis: «A qui appartient la terre et ceux qui y sont? si vous savez». 85. Ils diront: «A Allah». Dis: «Ne vous souvenez-vous donc pas?» 86. Dis: «Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime?» 87. Ils diront: [ils appartiennent] «A Allah». Dis: «Ne craignez-vous donc pas?» 88. Dis: «Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé? [Dites], si vous le savez!» 89. Ils diront: «Allah». Dis: «Comment***

donc se fait-il que vous soyez ensorcelés?» [au point de ne pas croire en Lui]. »

Sourate 23

Et autres versets que cela.

Les idolâtres contestent l'Unicité d'Allah dans la divinité

Une fois que tu sauras avec certitude qu'ils reconnaissaient cela, et que cela ne les fit pas entrer dans le monothéisme auquel le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- les appela, tu sauras aussi que le monothéisme qu'ils rejetèrent est le monothéisme dans l'adoration, celui que les polythéistes de notre époque appellent « la croyance ». Ils invoquaient Allah nuit et jour, certains d'entre eux invoquaient les anges à cause de leur piété et de leur proximité d'Allah afin qu'ils intercèdent en leur faveur, d'autres invoquaient un homme pieux comme Al Lât par exemple, ou un prophète comme 'Îsâ. Tu sauras aussi que le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- les combattit pour ce polythéisme, et les exhorta à purifier l'adoration à Allah uniquement, comme le dit Allah :

« ***Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah***. »

Sourate 72 verset 18

Et comme Allah le dit :

« ***A Lui l'appel de la Vérité! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon*** »

Sourate 13 verset 14

Et une foi que tu sauras avec certitude que le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- les combattit afin que toutes les invocations soient pour Allah, et les sacrifices tous pour Allah, et les vœux tous pour Allah, et les appels au secours tous à Allah, et tous les types d'adoration tous pour Allah, et que tu sauras que leur reconnaissance de l'unicité dans la seigneurie ne les fit pas entrer dans l'islam, et que ce qu'ils recherchaient en s'adressant aux les anges, aux prophètes et aux saints étaient d'avoir leur intercession et qu'ils les rapprochent d'Allah par cela, est la chose qui désacralisa leurs sangs et leurs biens, une foi que tu sauras tout cela, tu connaîtras dès lors le monothéisme que prêchèrent les messagers et que les polythéistes refusèrent de reconnaître, et ce monothéisme est la signification de ta parole « Il n'y a de divinité qu'Allah. »

La définition du mot « divinité »

Car chez eux, la divinité est ce à quoi on s'adresse par toutes ces choses, que ce soit un ange, un prophète, un saint, un arbre, une tombe, ou un démon. Ils n'entendaient pas par « divinité » le créateur, pourvoyeur et gérant de toute chose, ils savaient bien que ces choses là étaient spécifiques à Allah uniquement, comme nous l'avons dit précédemment.

Plutôt, ils voulaient dire par le mot « divinité » ce que les polythéistes de notre époque veulent dire par le mot « Sidi » (maître)».

Le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- vint donc à eux en les appelant au monothéisme, qui est « Il n'y a de divinité qu'Allah. » Et ce qui est voulu de cette

parole, c'est son sens, et non le seul fait de la prononcer. Et les mécréants ignorants savaient que ce que voulait dire le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- par cette parole est de ne s'attacher qu'à Allah uniquement, et de désavouer tout ce qui est adoré en dehors de Lui, car lorsqu'il leur dit *« Dites qu'il n'y a de divinité qu'Allah »* ils répondirent :

« ***Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante.*** »
Sourate 38 verset 5

Lorsque tu sauras que les ignorants parmi les mécréants connaissent cela, tu verras combien il est étonnant qu'une personne se prétende de l'islam alors qu'elle ne connaît pas l'explication de cette parole que connaissaient les ignorants parmi les mécréants ! Il pense en faite qu'elle n'est qu'une prononciation de lettres sans qu'il n'y ait aucune conviction d'un quelconque sens dans le cœur.

L'expert de chez eux pense que le sens de cette parole est « Il n'y a pas de créateur et de pourvoyeur autre qu'Allah, ni de gérant pour l'univers si ce n'est Allah. »

En fait, il n'y a aucun bien dans une personne si les ignorants parmi les mécréants sont encore plus savants que lui du sens de la phrase « Il n'y a de divinité qu'Allah. »

Lorsque tu connaîtras dans ton cœur ce que je viens de te dire, et que tu connaîtras l'association à Allah au sujet de laquelle Allah a dit :

« ***Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé*** »
Sourate 4 verset 48

Et que tu connaîtras la religion d'Allah avec laquelle Il envoya les messagers du premier au dernier, religion dont Allah n'accepte aucune autre qu'elle pour qui que ce soit, et que tu sauras que la majorité des gens sont devenus ignorants de cela, alors tu en tireras deux bénéfices :

Le premier est la joie de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde, comme le dit Allah :

« ***Dis: «[Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent***»
Sourate 10 verset 58

Et également tu en tireras le bénéfice de la grande peur, car lorsque tu sauras que l'homme devient mécréant par une parole qu'il sort de sa langue, la disant par ignorance, et bien il n'est pas excusé par l'ignorance. Et il se peut qu'il la dise en pensant que cela le rapproche d'Allah, comme le pensent les polythéistes, tout particulièrement si Allah t'instruit de ce qu'Il conta du peuple de Moûsâ, qui, malgré leur piété et leur savoir, lui dirent :

«***Ô Moïse, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux***.»
Sourate 7 verset 138

Dès lors, ta peur et ton désir de ce qui te sauvera de cela et de ses semblables augmentera.

Sache aussi qu'Allah soubhânah, de par Sa sagesse, n'envoya pas un prophète avec ce monothéisme sans qu'Il ne lui mette des ennemis, comme Allah le dit :

« Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées »
Sourate 6 verset 112

Or il se peut que ces ennemis du monothéisme aient beaucoup de science, de livres et d'arguments, comme Allah le dit :
« ***Lorsque leurs Messagers leur apportaient les preuves évidentes, ils se réjouissaient des connaissances qu'ils avaient.*** »
Sourate 40 verset 83

Lorsque tu sauras cela, tu sauras qu'il y a impérativement des ennemis doués d'éloquence, de science et d'argumentations qui feront obstacle sur le chemin qui mène à Allah, il t'est donc obligatoire d'apprendre de la religion d'Allah ce qui te servira d'arme par laquelle tu combattras ces diables, dont le guide et le premier d'entre eux dit à son Seigneur 'azza wa djall :
« *…**je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin, 17. puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.***»
Sourate 7 verset 16-17

Mais si tu te tournes vers Allah et que tu écoutes attentivement les arguments et les démonstrations, alors n'aie pas peur et ne t'attriste pas :
« ***car la ruse du Diable est certes faible.*** »
Sourate 4 verset 76

N'importe quel individu monothéiste ordinaire peut vaincre mille de ces savants idolâtre, comme le dit le Très Haut :
« ***Nos soldats auront le dessus.*** »
Sourate 37 verset 173

En effet les soldats d'Allah sont les vainqueurs par les arguments et la langue tout comme ils sont les vainqueurs par les sabres et les lances. Ce que doit plutôt craindre le monothéiste, c'est d'emprunter ce chemin sans qu'il n'ait d'armes.

Allah nous a certes fait grâce de son livre dont Il fit une démonstration de toute chose, une guide, une miséricorde et une annonce pour les musulmans. Une personne du faux ne viendra donc pas avec un argument sans qu'il n'y ait dans le Coran ce qui le contredit et ce qui en démontre la fausseté, comme le dit Allah ta'âlâ :
« ***Ils ne t'apporteront aucune parabole, sans que Nous ne t'apportions la vérité avec la meilleure interprétation.*** »
Sourate 25 verset 33

Certains interprètes du Coran ont dit : « *Ce verset est général pour tous les arguments qu'évoquent les gens du faux jusqu'au jour du jugement* ».

Je vais t'énoncer quelques passages de ce qu'a cité Allah dans Son livre en réponse aux paroles par lesquelles les idolâtres de notre époque argumentent contre nous, nous

répondons donc : la réponse aux gens du faux se fait de 2 manières : l'une résumée et l'autre détaillée.

La réponse résumée

C'est cette règle importante, qui constitue en un grand avantage pour celui qui le comprend, c'est la parole d'Allah ta'âlâ :

« ***C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets confus. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets confus, pour semer le trouble, en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah…*** »
Sourate 3 verset 7

Et il a été authentifié que le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- a dit :
« *Lorsque tu vois ceux qui suivent les versets à équivoque, ce sont ceux-là qu'Allah a nommés, alors prends garde à eux !* »
Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim

Exemple de cela, lorsque certains idolâtres te disent : *Allah a dit :*
« ***En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés*** »
Sourate 10 verset 62
Et certes l'intercession est une vérité et certes les prophètes ont un certaine dignité auprès d'Allah. » Ou bien il te citera une parole du prophète pour prouver par elle une chose fausse dont tu ne comprends pas le sens.

- **La réponse à cette ambiguïté :**

Certes, Allah a dit dans son livre que ceux qui ont dans le cœur un penchant pour l'égarement délaissent les versets clairs sans équivoques et suivent les versets ambigus. Et ce que je t'ai cité, qu'Allah a mentionné que les idolâtres reconnaissent la seigneurie, mais qu'Allah les a déclaré mécréants à cause qu'ils se rattachent aux anges, aux prophètes et aux saints, malgré leurs dires :
« ***Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah*** »
Sourate 10 verset 18

Ceci est une chose claire et évidente et personne n'est capable d'en changer le sens. Alors que ce que tu m'as énoncé du Coran et comme parole du messager d'Allah, toi, l'idolâtre, je n'en connais pas le sens, mais je sais avec certitude que la parole d'Allah ne se contredit pas et que la parole du prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- ne s'oppose pas à la parole d'Allah.

Et ceci est une réponse juste et très bonne. Cependant, nul ne la comprend si ce n'est celui à qui Allah a accordé le succès. Ne la sous-estime surtout pas car, comme Allah ta'âlâ le dit :
« ***Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie.*** »
Sourate 41 verset 35

La réponse détaillée

C'est que les ennemis d'Allah ont beaucoup d'oppositions à la religion des messagers et ils en écartent les gens en s'en servant.

Première ambiguïté

Ils disent : *Nous n'associons pas à Allah ! Au contraire, nous attestons que personne ne crée ni ne donne subsistance, ni n'apporte de bien ni ne nuisance si ce n'est Allah seul et sans associés, et que Mouhammad –salla llahou 'alayhi wa sallam- ne détient pas pour lui-même ni de bien ni de mal et donc encore moins pour Abdelqâdir, ou autre que lui. C'est juste que je fais des péchés, et les pieux ont une certaine valeur auprès d'Allah, je m'adresse donc à eux pour demander des choses à Allah.* »

- **Réponse à cette ambiguïté :**

C'est la même chose que ce que nous avons dit précédemment : Ceux que le messager d'Allah -salla llahou 'alayhi wa sallam- combattait reconnaissaient tout ce que tu viens de mentionner et reconnaissaient que leurs idoles ne géraient rien, mais que ce qu'ils attendaient d'elles, c'était leur valeur et leur intercession. Et lis-lui ce qu'Allah a énoncé et expliqué dans Son livre.

Deuxième ambiguïté

Si il te dit « *Ces versets sont descendus sur ceux qui adoraient les statues, alors comment peux-tu comparer les pieux avec les statues ?! Comment considères-tu les prophètes comme des statues ?* »

- **La réponse à cette ambiguïté :**

C'est ce que nous avons dit précédemment : en effet, il reconnaît que les mécréants attestent que la seigneurie est tout entière à Allah uniquement et qu'ils ne voulaient que l'intercession de ceux à qui ils s'adressaient. Mais il veut faire une différence entre ce qu'ils faisaient eux et ce qu'il fait lui, d'après ce qu'il dit.

Mentionne lui alors que parmi les mécréants, il y avait ceux qui invoquaient les statues et il y en avait qui invoquaient les saints, au sujet de qui Allah a dit :

« ***Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes]***⁽***, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur.*** »
Sourate 17 verset 57

Et invoquaient 'Îsâ, fils de Maryam, et sa mère. Et Allah ta'âlâ a dit :

« ***Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent76. Dis: «Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui n'a le pouvoir de vous faire ni le mal ni le bien?» Or c'est Allah qui est l'Audient et l'Omniscient.*** »
Sourate 5 verset 75-76

Cite-lui également la parole d'Allah ta'âlâ :

« Et un jour, Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux Anges: «Est-ce vous que ces gens-là adoraient?»41. Ils diront: «Gloire à Toi! Tu es notre Allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les démons, en qui la plupart d'entre eux croyaient. »

Sourate 34 verset 40-41

Et la parole d'Allah ta'âlâ :

« ***(Rappelle-leur) le moment où Allah dira: «Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?» Il dira: «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu*** »

Sourate 5 verset 116.

Dis-lui alors : Tu sais qu'Allah a déclaré mécréants ceux qui s'adressaient aux statues et déclara également mécréants ceux qui s'adressaient aux pieux, et le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- les combattit.

Troisième ambiguïté

S'il te dit : « *les mécréants veulent des choses d'eux, alors que moi j'atteste que c'est Allah qui est bienfaisant, qui nuit, et qui est le gérant de toute chose, et je ne veux des choses que de Lui, et les pieux n'ont aucun pouvoir dans la création. Mais je m'adresse à eux et j'espère d'Allah leur intercession* ».

- **La réponse à cette ambiguïté :**

C'est exactement ce que disent les mécréants ! Lis-lui la parole d'Allah ta'âlâ :

« ***Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah*** »

Sourate 39 verste 3

Et la parole du Très Haut :

« ***Et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.*** »

Sourate 10 verset 18.

Et sache que ces 3 ambiguïtés sont les plus grandes qu'il y a chez eux, et lorsque tu sauras qu'Allah les a dévoilée dans Son livre et que tu les comprendras d'une bonne compréhension, alors les ambiguïtés qui viendront après seront plus simples.

Quatrième ambiguïté

S'il te dit : « *Je n'adore personne d'autre qu'Allah, et le fait d'avoir recours à eux n'est pas une adoration.* »

- **La réponse à cette ambiguïté :**

Reconnais-tu qu'Allah t'a obligé de Lui vouer l'adoration exclusivement ? » S'il te répond « oui. » Alors dis-lui : « Explique moi cette chose qu'Allah t'a ordonnée, qui est de vouer l'adoration à Allah exclusivement, qui est le droit qu'Il a sur toi !» Car en fait il ne connaît ni l'adoration ni ses différentes catégories. Alors, explique-la lui en disant :

« Allah ta'âlâ a dit :

« ***Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs.*** »

Sourate 7 verset 55 »

Lorsque tu lui auras appris cela, dis-lui : « Est-ce que tu pratiques cela en la considérant comme adoration d'Allah ? » Il devra obligatoirement répondre par « oui », l'invocation est le cerveau de l'adoration.

Dis lui alors « Lorsque tu reconnais que c'est une adoration, et que tu invoques Allah nuit et jour, par peur ou souhait, et qu'ensuite tu invoques un prophète ou autre pour ce genre de besoins, mets tu un autre qu'Allah au même niveau qu'Allah dans Son adoration ? » Il devra impérativement te répondre « Oui. »

Dis lui alors : « Lorsque tu pratiques la parole d'Allah :

« ***Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie*** »

Sourate 108 verset 2

Et que tu obéis à Allah et Lui fait des sacrifices, est-ce que tu L'adores en faisant cela ? » Il devra te répondre « Oui. »

Dis lui alors : « Lorsque tu sacrifies pour une créature, un prophète, un Djinn ou autre, est-ce que tu as mit cette créature au même niveau qu'Allah dans cette adoration ? » Il devra te répondre « Oui. »

Dis lui aussi : « Les idolâtres sur qui est descendu le Coran, n'adoraient-ils pas les anges, les pieux, Al-Lât et autre ? » Il devra fatalement le reconnaître et dire « oui. »

Dis lui alors « Le culte qu'ils leurs vouaient ne se limitait-il pas uniquement à des invocations, sacrifices, le recours, et autres choses du même genre, et qu'à part cela ils reconnaissaient qu'ils étaient les serviteurs d'Allah et qu'ils Lui étaient assujettis, et qu'Allah Est Celui qui gère l'univers, mais ils ne les invoquaient et ne recouraient à eux que pour leur valeur et leur intercession ? Ceci est une chose clairement avérée dans le Coran.

Cinquième ambiguïté

S'il te dit : « *Renies-tu l'intercession ? Te désavoues-tu d'elle ?* »

- **Réponse à cette ambiguïté :**

Je ne la renie pas, et je ne la désavoue pas, au contraire, j'atteste que le prophète est l'intercesseur de ceux pour qui on intercède, et j'espère profiter de son intercession. Cela dit, l'intercession appartient entièrement à Allah, comme Allah le dit :

« ***Dis: «L'intercession toute entière appartient à Allah*** »

Sourate 39 verset 44

Et l'intercession ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Allah le dit :

« ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?*** »

Sourate 2 verset 255

Et le prophète n'intercède pour personne avant qu'Allah le lui permette, comme Allah le dit :

« ***Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés*** »
Sourate 21 verset 28

Et Allah soubhânah n'agréé rien d'autre que le monothéisme, comme Allah le dit :
« ***Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.*** »
Sourate 3 verset 85

Donc, à partir du moment où l'intercession est entièrement à Allah, et qu'elle ne se fait qu'après Sa permission, et que ni le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- ni autre que lui n'intercèdera pour qui que ce soit tant qu'Allah ne le lui aura pas permis, et qu'Allah ne le permet que pour les gens monothéistes, il te sera alors clair que l'intercession est entièrement à Allah et que c'est à Lui qu'on la demande. Alors, je dis : « *Ô Allah, ne m'interdis pas son intercession, Ô Allah fais-le intercéder en ma faveur…* » etc…

Sixième ambiguïté

S'il te dit : « *L'intercession à été donnée au prophète -salla llahou 'alayhi wa sallam-, je lui demande donc ce qu'Allah lui a donné.* »

- **La réponse à cette ambiguïté :**

Allah lui a donné l'intercession, et Il t'a interdit de faire cela. En effet, Allah a dit :
« ***n'invoquez donc personne avec Allah.*** »
Sourate 72 verset 18

Lorsque tu invoques Allah pour qu'Il fasse intercéder Son prophète en ta faveur, tu obéis à Sa parole « ***n'invoquez donc personne avec Allah.*** »

De plus, l'intercession à été donnée à d'autres qu'au prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam-, il a été authentifié que les anges intercèdent, les enfants morts en bas âge intercèdent, les saints intercèdent. Est-ce que tu dis « Allah leur a donné l'intercession alors je la leur demande » ? Si tu dis cela, alors tu es retourné à l'adoration des pieux, qu'Allah a évoqué dans Son livre. Et si tu dis « Non », alors tu as contredit tes propos qui disent « *L'intercession à été donnée au prophète -salla llahou 'alayhi wa sallam-, je lui demande donc ce qu'Allah lui a donné.* »

Septième ambiguïté :

S'il te dit : « *Je n'associe rien à Allah, loin de là ! Mais avoir recours aux pieux n'est pas du polythéisme.* »

- **Réponse à cette ambiguïté :**

Si tu reconnais qu'Allah a interdit le polythéisme encore plus que l'interdiction de l'adultère, et que tu reconnais qu'Allah ne pardonne pas l'idolâtrie, alors quelle est cette chose qu'Allah a interdite et qu'Il a dit qu'Il ne la pardonne pas ? Car en faite, il ne sait pas ce que c'est.

Alors dit lui : Comment t'innocentes-tu de l'idolâtrie alors que tu ne sais même pas ce que c'est ? Allah t'interdit cette chose, et dit qu'Il ne la pardonne pas, et toi tu ne

cherches pas à savoir ce que c'est ? Comment peux-tu faire cela ? Et comment peux-tu ne pas connaître ça ? Penses-tu qu'Allah l'interdit des choses sans t'expliquer ce qu'elles sont ?

Huitième ambiguïté :

S'il dit : « *Le polythéisme, c'est l'adoration des statues, or nous n'adorons pas de statues.* »

- **La réponse à cette ambiguïté :**

Ça veut dire quoi : « *Adorer les statues* » ? Penses-tu que les idolâtres de l'époque du prophète croyaient que ces pierres et ces arbres créent, donnent subsistance, et gèrent les affaires de ceux qui les invoquent ? Mais le Coran dément cela !

Et s'il te défini l'adoration des statues comme ceci : *« Ce sont ceux qui s'adressent à un arbre ou une pierre ou une construction sur une tombe, ou autre en l'invoquant, et lui faisant des sacrifices, et disent : « Certes, il nous rapproche d'Allah, et Allah nous protège par sa bénédiction, et nous donne par sa bénédiction.* » Alors dis-lui « C'est exact, et c'est ça que vous faites envers les arbres, les édifices sur les tombes etc… » Il a donc reconnu que leur acte est l'adoration des statues, et c'était l'objectif.

- **On lui dit également :**

Lorsque tu dis « *Le polythéisme est l'adoration des statues* », est-ce que tu veux dire par là que ça se limite à ça, et que le fait de s'en remettre aux pieux et de les invoquer n'est pas inclus dedans ? Cela est réfuté par Allah dans Son livre, et ce qu'Il mentionna au sujet de la mécréance de celui qui se rattache aux anges, à 'Îsâ ou aux pieux. Il doit fatalement te reconnaitre que quiconque associe dans l'adoration d'Allah qui que ce soit parmi les pieux commet le polythéisme évoqué dans le Coran, et c'est l'objectif.

La finesse de cette question est que s'il dit : « *Je n'associe rien à Allah* » alors dis-lui : Qu'est-ce que l'association à Allah ? Explique la moi ?

S'il te dit : « *C'est l'adoration des statues.* » Alors dis-lui : Qu'est-ce que l'adoration des statues ? Explique la moi ?

S'il te dit : « *Je n'adore rien d'autre qu'Allah !* » Alors dis-lui : Que signifie l'adoration d'Allah ? Explique la moi ?

S'il te l'explique avec ce qui correspond à ce que le Coran démontre, alors c'est l'objectif. Et s'il ne la connaît pas, alors comment prétend-t-il une chose qu'il ne connaît pas ?

S'il l'explique par autre que sa signification, alors explique lui les versets du Coran clairs et évidents sur la signification du polythéisme et de l'adoration des idoles, et que c'est exactement ce qu'ils font à notre époque, et que l'adoration d'Allah unique et sans associé est ce qu'ils nous reprochent et ce pourquoi ils nous crient dessus, comme le firent leurs frères lorsqu'ils dirent : « ***Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante.*** » Sourate 38, verset 5

Lorsque tu sauras que ce que les idolâtres de notre époque appellent « la croyance » est en faite l'idolâtrie que le Coran dénonça et pour lequel le messager –salla llahou 'alayhi wa sallam- combattit les gens, sache alors que l'idolâtrie des anciens est plus légère que l'idolâtrie des gens de notre époque sur deux points :

- **Premièrement :** Les anciens idolâtres n'associaient, n'invoquaient les anges, les saints et les idoles avec Allah qu'en période de prospérité, par contre en période de difficulté ils vouaient le culte exclusivement à Allah, comme le dit Allah ta'âlâ :

« ***Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat!*** »
Sourate 17 verset 67

Et Sa parole ta'âlâ :
« ***40. Dis: «Informez-moi: si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah, si vous êtes véridiques?» 41. C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez.*** »
Sourate 6 verset 40-41

Et Sa parole ta'âlâ :
« ***Et quand un malheur touche l'homme, il appelle son Seigneur en se tournant vers Lui. Puis quand Il lui accorde de Sa part un bienfait, il oublie la raison pour laquelle il faisait appel, et il assigne à Allah des égaux, afin d'égarer (les gens) de son chemin.*** »
Sourate 39 verset 8

Et Sa parole ta'âlâ :
« ***Quand une vague les recouvre comme des ombres, ils invoquent Allah, vouant leur culte exclusivement à Lui; et lorsqu'Il les sauve, en les ramenant vers la terre ferme, certains d'entre eux deviennent réticents*** »
Sourate 31 verset 32

Quiconque comprendra ce point qu'Allah élucida dans Son livre, qui est le fait que les idolâtres que combattit le messager d'Allah invoquaient Allah et autre que Lui en période de prospérité uniquement, par contre en temps de difficulté ils n'invoquaient qu'Allah uniquement sans aucun associé, et oubliaient leurs idoles, alors la différence entre le l'idolâtrie des gens de notre époque et l'idolâtrie des anciens s'avèrera claire pour lui. Mais où se trouve celui dont le cœur comprend cela d'une compréhension bien solide ? Allah est Celui dont l'aide est implorée

- **Deuxièmement** : Les anciens idolâtres invoquaient avec Allah des gens rapprochés d'Allah, comme des prophètes, des saints, des anges, ou bien ils invoquaient des arbres ou des pierres, qui sont des choses qui sont obéissantes à Allah, et non désobéissantes.

Alors que les gens de notre époque invoquent avec Allah des pervers de la pire espèce ; ceux qu'ils invoquent sont des gens qui furent jugés pour débauche, fornication, vol, abandon de la prière et autre… Celui qui à des convictions envers un pieux ou en ce qui ne désobéit pas, comme un morceau de bois ou une pierre, est moins abjecte que celui qui à des convictions envers celui dont la perversité est flagrante et dont il est témoin.

Une fois que tu seras sûr que ceux que combattit le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- étaient plus sains d'esprit et coupables d'une idolâtrie plus légère que ces gens- là, alors sache que ces gens-là viennent avec une ambiguïté, parmi les plus grandes de leurs ambiguïtés, écoutes-en donc attentivement la réponse, et c'est qu'ils disent :

Neuvième ambiguïté

« *Ceux sur qui est descendu le Coran n'attestaient pas qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et ils démentaient le messager –salla llahou 'alayhi wa sallam- et reniaient la résurrection et démentaient le Coran et considéraient qu'Il n'était que sorcellerie. Alors que nous, nous attestons qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mouhammad est le messager d'Allah, nous croyons au Coran et avons foi en la résurrection, nous pratiquons la prière et nous jeûnons, alors comment nous considères-tu pareils à ces gens là ?* »

- **La réponse à cette ambiguïté :**

Il n'y a pas de divergence entre les savants quant au fait que l'homme qui croit le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- dans une chose et ne le croit pas dans une autre est un mécréant et n'entre pas dans l'islam, tout comme celui qui croit en une partie du Coran et renie une autre, comme celui qui reconnaît le monothéisme mais renie l'obligation de la prière, ou qui reconnaît le monothéisme et la prière mais renie l'obligation de la Zakât, ou qui reconnaît tout cela et renie le jeûne, ou qui reconnaît tout cela et renie le pèlerinage. Lorsque les gens ne pratiquaient pas le pèlerinage à l'époque du prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam-, Allah révéla ce verset s'adressant à eux :

« ***Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes*** »
Sourate 3 verset 97

Et quiconque reconnaît tout cela mais renie la résurrection devient mécréant à l'unanimité, et son sang et ses biens sont désacralisés, comme le dit Allah :

« ***150. Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent: «Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres», et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), 151. les voilà les vrais mécréants!*** »
Sourate 4

A partir du moment où Allah a proclamé dans Son livre que celui qui croit en une partie et mécroit en une autre est un vrai mécréant, alors cette ambiguïté cessera. Cette ambiguïté fut le thème d'une lettre que nous a envoyé un habitant de Ihsâ'.

On lui dit aussi : à partir du moment où, d'une part, tu reconnais que celui qui croit le messager –salla llahou 'alayhi wa sallam- dans toute chose sauf au sujet de l'obligation de la prière, alors c'est un mécréant dont le sang et les biens sont désacralisés à l'unanimité, tout comme celui qui croit en tout sauf en la résurrection, ou celui qui renie l'obligation du jeûne du ramadan tout en reconnaissant le reste, et qu'aucune des écoles ne diverge à ce sujet, et c'est ce que dit le Coran, comme nous l'avons précédemment dit, mais que d'autre part il est connu que le monothéisme est la plus importante des obligations qu'a enseigné le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam-, plus importante encore que la prière, la Zakât, le jeûne et le pèlerinage.

Alors, comment pourrait t'on dire que celui qui renie une seule de ces obligation est mécréant, et même s'il pratiquait tout le reste des enseignements du messager –salla llahou 'alayhi wa sallam-, mais par contre s'il reniait le monothéisme en soit qui est la religion de tous les messagers, là il n'est pas mécréant ?! Soubhânallah ! Quelle étonnante ignorance !

On lui dira également : Ces compagnons du messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- combattirent les Banî Hanîfa alors qu'ils s'étaient convertis avec le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- et ils attestaient qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mouhammad est le messager d'Allah, et faisaient l'appel à la prière, et la prière.

Dixième ambigüité

S'il dit : « *Mais ils disent que Mousaylima est un prophète !* »

- **Alors nous lui disons que :**

C'est là où nous voulons en venir : à partir du moment où on dit que celui qui élève un homme au niveau du prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- est un mécréant et que son sang et ses biens sont désacralisés et que ses deux attestations ne lui profitent aucunement, pas plus que la prière, alors que dire de ceux qui élèvent Chamsân ou Yousouf ou un compagnon ou un prophète au niveau d'Allah, Le Tout puissant des cieux et de la terre ?! Soubhânallah ! :

« ***C'est ainsi qu'Allah scelle les cœurs de ceux qui ne savent pas*** »

Sourate 30 verset 59

On lui dira aussi : Ceux que 'Ali ibn Abî Tâlib –qu'Allah l'agrée- fit bruler vifs, tous se prétendaient de l'islam et étaient les compagnons de 'Ali -qu'Allah l'agrée -, et apprirent la science des compagnons, cependant ils ont eu la même croyance envers 'Ali que vous envers Chamsân, Yousouf et autres qu'eux. Alors comment expliquez-vous que les compagnons du prophète ont-ils été unanimes sur leur condamnation à mort et leur mécréance ? Pensez-vous que les compagnons traitaient les musulmans de mécréant ? Croyez-vous qu'avoir des convictions envers « Tâj » et ses semblables n'est pas nuisible, mais qu'avoir des convictions envers 'Ali ibn Abi Tâlib, ça c'est de la mécréance ?

On lui évoquera aussi les Banou 'Oubeyd Al Qadah, qui conquirent le Maghreb et l'Égypte à l'époque des Banî 'Abbâs attestaient tous qu'il n'y a de divinité qu'Allah

et que Mouhammad est le messager d'Allah, se prétendaient de l'islam et célébraient l'office du Vendredi et la prière en commun. Mais lorsqu'ils montrèrent de l'opposition à la loi islamique sur des points moins graves que ce dont nous parlons, les savants érudits furent unanimes sur leur mécréance et l'obligation de les combattre, et que leur pays est un pays en guerre, et les musulmans leur firent la guerre jusqu'à ce qu'ils restituent les terres musulmanes qu'ils possédaient.

On lui dira aussi : Si vraiment les anciens étaient mécréants uniquement parce qu'ils ont démentit le messager d'Allah, le Coran, la résurrection et autre, en plus de leur idolâtrie, alors que signifie donc le chapitre que tous les érudits du Droit ont mis dans chaque école de jurisprudence qui est : « Le chapitre du verdict de l'apostat », qui est le musulman qui redevient mécréant après son islam ? Ces savants ont mentionné beaucoup de catégories de mécréance, chacune d'entre elles fait de celui qui le commet un mécréant, désacralise son sang et ses biens, au point qu'ils énoncèrent des choses que l'homme fait très facilement, même une simple parole qu'il prononce de sa langue sans conviction aucune dans le cœur, mais le dit en plaisantant et en jouant.

On lui dira aussi : Ceux au sujet de qui Allah a dit :

« ***Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et sont donc devenus mécréants après avoir étés musulmans.*** »

Sourate 9 verset 74

N'as-tu pas entendu qu'Allah les rendit mécréants pour une parole, malgré qu'à l'époque du messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- ils firent la guerre sainte avec lui, prièrent avec lui, donnèrent la Zakat, firent le pèlerinage et pratiquèrent le monothéisme ?

Et également, ceux sur qui Allah dit :

« ***65. Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement: «Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer.» Dis: «Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez?» 66. Ne vous excusez pas: vous êtes devenus mécréants après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels.*** »

Sourate 9

En effet, ceux qu'Allah dénonça êtres redevenu mécréants après avoir cru, alors qu'ils étaient avec le messager d'Allah –salla llahou 'alayhi wa sallam- à la bataille de Taboûk, dirent une parole, et exposèrent l'avoir dite pour plaisanter.

Analyse donc cette ambiguïté, lorsqu'ils disent : « *Vous traitez de mécréant des musulmans qui attestent qu'il n'y a de divinité qu'Allah, qui prient et jeûnent !* » Et après, observe bien la réponse à cela, car c'est une des choses les plus bénéfiques contenues dans les pages de ce livre.

Parmi les preuves de cela également, ce qu'Allah ta'âlâ conta sur les fils d'Israël, qui malgré leur science et leur piété, dirent à Moûsâ :

« ***Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux*** »

Et des gens parmi les compagnons du prophète dirent « *Donne-nous un Dhât al Anwât !* » Le prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- jura alors que cela est la même parole que celle des fils d’Israël à Moûsâ : « ***Désigne-nous une divinité*** ».

Onzième ambiguïté

Cela dit, les idolâtres ont une ambiguïté par laquelle ils argumentent, qui est que les fils d’Israël ne sont pas devenus mécréants en demandant cela, tout comme ceux qui dirent au prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- « *Donne-nous un Dhât al Anwât !*» ne sont pas devenus mécréants.

- **La réponse est que :**

Certes, les fils d’Israël n’ont pas prit ce faux dieu, tout comme ceux qui demandèrent cet arbre au prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- ne l’ont pas pris. Et il n’y a aucune divergence sur le fait que si les fils d’Israël avaient fait cela, ils seraient devenus mécréants, tout comme il n’y a pas de divergence sur le fait que si ceux qui avaient demandé l’arbre au prophète–salla llahou ‘alayhi wa sallam- après qu’il le leur ait interdit, ne lui avaient pas obéit et avaient prit un dhât al anwât t, ils seraient devenus mécréants, et c’est cela notre objectif.

Il est bon de noter que ce récit nous montre que le musulman, voir même le savant, peut tomber dans un type d’idolâtrie sans le savoir. Et cela montre aussi qu’il faut redoubler d’apprentissage et de prudence, et aussi que ce que disent ignorants : « *Nous comprenons le sens tu monothéisme* » est l’une des pires ignorances et ruses de Satan. Et elle montre également que le musulman qui s’efforce de comprendre, lorsqu’il prononce une parole de mécréance sans le savoir, on l’avertit de cela, et s’il se repent sur le champ alors il ne devient pas mécréant, comme cela fut le cas pour les fils d’Israël et pour ceux qui demandèrent un dhât al anwât au prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam-. Elle montre également que même si on ne le juge pas mécréant, on le gronde sévèrement, comme le fit le messager d’Allah –salla llahou ‘alayhi wa sallam-.

Douzième ambiguïté

Ils ont aussi une autre ambiguïté : ils disent que le prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- blâma Oussâma d’avoir tué celui qui avait dit « Il n’y a de divinité qu’Allah » en lui disant « *L’as-tu tué après qu’il ait dit « il n’y a de divinité qu’Allah »* ? » Et aussi la parole du prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- : « *Il m’a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu’ils disent : « Il n’y a de divinité qu’Allah »* » et autres hadîth sur le fait de s’abstenir de tuer celui qui la prononce.

Ce que veulent dirent ces ignares, c’est que quiconque dit cette parole ne devient pas mécréant et ne peut pas se faire tuer, quoi qu’il fasse.

- **On répond à ces idolâtres ignorants**

Il est connu que le messager d’Allah –salla llahou ‘alayhi wa sallam- combattit les juifs et les captura alors qu’ils disent qu’il n’y a de divinité qu’Allah, et les compagnons du prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam- combattirent les Bani Hanîfa alors qu’ils attestaient qu’il n’y a de divinité qu’Allah et que Mouhammad est

le messager d’Allah, priaient et se prétendaient de l’islam, et aussi ceux que brûla ‘Ali ibn Abi Tâlib.

Et ces ignorants reconnaissent que quiconque renie la résurrection est considéré mécréant et est mis à mort, et même s’il dit qu’il n’y a de divinité qu’Allah, et que quiconque renie quoi que ce soit des piliers de l’islam est considéré mécréant et est mis à mort, même s’il dit qu’il n’y a de divinité qu’Allah.

Alors comment se pourrait-il que cette phrase ne lui profite point s’il renie une chose se rattachant aux branches de l’islam, mais lui profiterait s’il reniait le monothéisme qui est le fondement même de la religion des prophètes et sa tête ? Mais les ennemis d’Allah ne comprennent pas le sens des hadîth.

Quant-au hadith d’Oussâma, il a tué cet homme qui se prétendit de l’islam car il a cru que cet homme l’a prononcée pour sauver sa vie et ses biens. Or, lorsqu’un homme laisse apparaître l’islam, il est obligatoire de s’abstenir de le tuer tant qu’on ne voit pas clairement chez lui ce qui invalide cela, et Allah révéla ce verset à ce sujet :
« ***O croyants! Lorsque vous sortez pour lutter dans le sentier d'Allah, voyez clair*** »
Sourate 4 verset 94

« ***Voyez clair*** » signifie : confirmez.

Ce verset indique donc qu’il est obligatoire de s’abstenir de tuer avant d’avoir confirmé. Si après cela il apparaît clairement de lui ce qui invalide l’islam, il est mis à mort selon Sa parole «***voyez clair*** », car si on ne le tue pas même après qu’il ait laissé paraître ce qui invalide l’islam, il n’y aurait aucun sens de demander de confirmer.

En faite, l’autre hadith et ses semblables signifient ce que nous avons dit : que quiconque laisse apparaître l’islam et le monothéisme, il est obligatoire de s’abstenir de le tuer tant qu’il ne montre pas clairement ce qui annule cela, et la preuve de cela est que le prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam-, qui a dit *« L’as-tu tué après qu’il ai dit qu’il n’y a de divinité qu’Allah ?* » et « *Il m’a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu’ils disent : « Il n’y a de divinité qu’Allah »* », est aussi celui qui a dit au sujet des khawârij : « *Où que vous les rencontriez, tuez-les ! Si je les trouvais, je les tuerais certainement comme le peuple de ‘Âd fut tué.* » Malgré qu’ils sont parmi les gens les plus actifs dans l’adoration et dans la proclamation de l’unicité d’Allah, au point que les compagnons eux-mêmes se sentaient dévalorisés face à eux. Ils avaient apprit l’islam chez les compagnons, mais malgré tout cela, leur attestation qu’il n’y a de divinité qu’Allah ne leur profite pas, ni le grand nombre d’adoration ni la prétention d’être musulmans, à partir du moment où ils montrent de l’opposition envers la loi islamique.

Et ce que nous avons mentionné également, au sujet du combat des juifs, et le combat que les compagnons menèrent contre les Banî Hanîfa. Également, lorsque le prophète -salla llahou ‘alayhi wa sallam- voulu faire la guerre aux Banî Moustalaq lorsqu’un homme l’informa qu’ils refusaient de donner la Zakât, jusqu’à ce qu’Allah révèle ce verset :

« ***Ô vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair (de crainte) que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait*** »
Sourate 49 verset 6

Car cet homme avait menti sur leur compte. Tout ceci prouve que ce que nous disons est ce que voulait dire le prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam-.

Treizième ambiguïté

Ils ont aussi une autre ambiguïté, c'est ce qu'a évoqué le prophète –salla llahou ‘alayhi wa sallam-, que le jour du jugement, les gens iront chercher du secours chez Âdam, puis chez Nouh, puis chez Moûsâ puis chez ‘Îsâ, et que tous s'excuseront jusqu'à ce qu'ils finissent chez le messager d'Allah –salla llahou ‘alayhi wa sallam-. Ils disent que ceci est une preuve que demander du secours à un autre qu'Allah n'est pas de l'idolâtrie.

- **La réponse est que tu dises :**

Gloire et pureté à Celui qui scelle les cœurs de ses ennemis ! En effet, demander secours aux créatures dans des choses où elles sont capables d'aider, nous ne le blâmons certainement pas, comme Allah le dit dans le récit de Moûsâ :

« ***L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi*** »
Sourate 28 verset 15

C'est comme si un homme demandait du secours à ses compagnons en temps de guerre ou autre sur des choses où les créatures sont capables. Mais ce que nous blâmons, c'est l'adoration par appel au secours qu'ils font auprès des tombes des saints ou à des êtres absents sur des choses où nul n'a de pouvoir en dehors d'Allah.

Une foi que ceci est confirmé, et bien ce l'objectif de demander du secours aux prophètes le jour du jugement c'est qu'ils invoquent Allah de régler les comptes des gens afin de soulager les gens du paradis de l'angoisse de l'attente, or ceci est permis autant dans ce bas-monde que l'au-delà, à savoir : que tu ailles chez un homme pieux vivant qui est à tes côtés et entend tes paroles, et que tu lui dises : « Invoque Allah en ma faveur ! » Comme le faisaient les compagnons avec le messager d'Allah –salla llahou ‘alayhi wa sallam-, ils lui demandaient cela de son vivant.

Par contre, après sa mort, alors là il n'était pas question pour eux de lui demander cela à sa tombe, certainement pas ! Au contraire, les salafs blâmaient celui qui invoquait Allah auprès de la tombe du prophète, alors que dire sur le fait de l'invoquer lui ?

Quatorzième ambiguïté

Ils ont également une autre ambiguïté, c'est le récit d'Ibrâhîm –‘alayhi salâm- lorsqu'il fut jeté au feu et que Jabrâ'îl lui apparu dans les airs, et lui dit : « *As-tu besoin de quelque chose ?* » Ibrâhîm lui répondu « *Je n'ai rien besoin de toi.* » Alors ils disent que si le fait de demander le secours de Jabrâ'îl était une forme d'idolâtrie, il ne l'aurait pas proposé à Ibrâhîm.

- **La réponse est que :**

C'est du même genre que dans l'autre ambiguïté : Jabrâ'îl lui a proposé de l'aider sur une chose où il en est capable, comme Allah dit à son sujet :

« ***À la force prodigieuse*** »

Sourate 53 verset 5

Donc si Allah lui avait permis de prendre le feu dans lequel était Ibrâhîm, et tout ce qu'il y avait autour, et les montagnes et de les jeter à l'orient ou à l'occident il l'aurait fait, et s'Il lui avait ordonné de placer Ibrâhîm dans un endroit éloigné d'eux, il l'aurait fait, ou s'il lui avait ordonné de l'élever au ciel il l'aurait fait. C'est comme si un homme riche qui possède beaucoup d'argent, et voit un homme dans le besoin, il lui proposerait de lui prêter ou de lui donner quelque chose afin qu'il subvienne à ses besoins, mais l'homme qui est dans le besoin refuse de le prendre et préfère patienter jusqu'à ce qu'Allah lui donne subsistance, afin de ne pas s'endetter. En quoi est ce que cela consiste à adorer un autre qu'Allah en demandant le secours à un autre ? Si seulement ils comprenaient quelque chose !

Le monothéisme doit être pratiqué dans le cœur, sur la langue et sur les actes

Nous clôturerons ce discours, si Allah le veut, par ce thème très important, qu'on a pu comprendre de tout ce qui précède, mais à qui nous allons donner une attention particulière du à son importance, et aux nombreuses erreurs que l'ont y commet.

Nous disons donc : Il n'y a pas de divergence quant au fait que le monothéisme doit impérativement se faire dans le cœur, sur la langue et dans les actes, et s'il manque une de ces choses alors l'individu n'est pas musulman. S'il connaît le monothéisme mais ne le pratique pas, alors c'est un mécréant entêté, comme Pharaon, Iblîs et ceux du même genre.

Et beaucoup de gens qui sont dans l'erreur à ce sujet disent « *Ceci est vrai, et nous le comprenons et nous attestons que c'est la vérité, mais nous ne sommes pas capables de le pratiquer et nous n'autorisons dans notre pays que ceux qui sont d'accord avec nous.* » Et autre prétextes…

Ce pauvre homme ne sait pas que la plupart des guides de la mécréance connaissent la vérité et ne l'abandonne que pour un prétexte, comme Allah le dit :

« ***Ils troquent à vil prix les versets d'Allah*** »

Sourate 9 verset 9

Et autres versets encore, comme la parole d'Allah

« ***Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants*** »

Sourate 2 verset 146

S'il pratique le monothéisme extérieurement, mais qu'il ne le comprend pas et n'y croit pas dans son cœur, alors c'est un hypocrite et sa mécréance est pire que le mécréant pur :

« ***Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur*** »

Sourate 4 verset 145

C’est un long thème, qui te démontre, lorsque tu la constates dans les propos des gens : tu vois celui qui connaît la vérité et délaisse sa mise en pratique de peur que cela diminue sa jouissance de ce bas monde, ou son rang, ou par flatterie ; et tu vois celui qui la met en pratique en l’apparence et non intérieurement. En effet, lorsque tu lui demandes quelle est sa conviction, il ne la connaît pas.

Cependant, il te faut comprendre deux versets du livre d’Allah : le premier est celui que nous avons cité précédemment, Sa parole :

« ***Ne vous excusez pas: vous êtes devenus mécréants après avoir cru.*** »

Sourate 9 verset 66

Les leçons à tirer de deux versets

Lorsque tu auras certitude que certains compagnons qui guerroyèrent les romains avec le messager d’Allah –salla llahou ‘alayhi wa sallam- devinrent mécréants pour avoir proféré une parole qu’ils dirent dans le but de jouer et de plaisanter, cela te démontrera que celui qui tient des propos de mécréance ou commet un acte de mécréance de peur que diminue sa richesse ou son honneur, ou par flatterie envers quelqu’un, est pire celui qui le dit pour plaisanter.

Quant au deuxième verset, c’est la parole d’Allah ta‘âlâ :

« ***Quiconque mécroit en Allah après avoir cru... -sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible.*** »

Sourate 16 verset 106

Allah n’excusa pas ces gens, excepté celui qui y a été contraint alors que dans son cœur il est resté serein sur la foi. Par contre, pour ce qui est autre que ce cas, il devient mécréant après avoir cru, qu’il l’ait fait par peur, flatterie, pour sa patrie ou sa famille ou sa tribu ou pour ses richesses ; ou pour plaisanter ou autre but que cela… Seul celui qui est contraint est excusé.

Et le verset prouve cela sous deux aspects, premièrement : Sa parole « ***sauf celui qui y a été contraint*** », Allah ne fit exception que pour le contraint, et il est connu que l’homme ne peut se faire contraindre que sur ses actes ou ses paroles, par contre les convictions de son cœur, personne ne peut les lui contraindre.

Et deuxièmement : la parole d’Allah ta‘âlâ :

« ***Il en est ainsi, parce qu’ils ont préféré la vie d’ici-bas à l’au-delà.*** »

Sourate 16 verset 107

Allah nous montre que cette mécréance et ce châtiment ne sont pas à cause d’une conviction ou d’une ignorance, ni d’une haine pour la religion ni un amour pour la mécréance : Mais c’est bien à cause qu’il a dans cela une jouissance mondaine, et qu’il l’a préférée à la religion.

Et Allah demeure le plus savant sur toutes choses.
Louange à Allah, Seigneur de tout l'univers, et que le salue et la bénédiction d'Allah soient sur Mouhammad, sa famille et tous ses compagnons.

Le statut de gouverner par les lois des hommes

Par Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh[49]

Source : Fatâwâ wa Rasâ'il volume 12 page 284

بسم الله الرحمن الرحيم

Il est incontestablement une mécréance majeure et claire d'élever les maudites lois des hommes au rang de la révélation que l'Esprit fidèle à transmit au cœur de Mouhammad –Que la paix soit sur lui- pour qu'il soit entre tous un avertisseur en langue arabe claire, et de trancher par ces lois entre les créatures, et y renvoyer les disputes des querelleurs, contredisant et refusant la parole d'Allah le Sublime :

« *Si vous vous disputez en quoi que ce soit, déférez en à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Cela sera meilleur pour vous et de plus belle incidence* »

Sourate 4 verset 59

Allah le Très Haut a contesté la Foi de ceux qui ne prennent pas le Prophète –que la Paix soit sur lui- pour juge dans toute dispute. Cette contestation de Foi est accentuée par les deux formes de négation avec le serment, dans le verset :

« ***Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle contrariété intime pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].*** »

Sourate 4 verset 65

Allah, qu'Il soit sanctifié, ne S'est pas suffit d'uniquement ordonner de prendre le messager d'Allah pour juge, mais ils doivent ajouter à cela de n'éprouver aucune gène dans leurs âmes à l'égard de ce jugement, vu qu'Allah dit « ***et qu'ils n'auront éprouvé nulle contrariété intime pour ce que tu auras décidé*** » la contrariété est la gène, mais leurs poitrines doivent être larges et libérées de toute angoisse et de tout instabilité.

Et Allah le Très Haut ne S'est pas suffit non plus de ces deux prescriptions, tant qu'ils n'ajoutent pas à cela : la soumission, qui est l'adhésion au jugement du prophète –que la paix soit sur lui- de telle sorte qu'ils se débarrassent de toute tentation de l'âme à son encontre, et se soumettent totalement au vrai verdict. C'est pour cela qu'Il a ajouté le nom d'action « se soumettre » pour donner plus de force au verbe, pour exposer qu'il ne faut pas se contenter d'une simple soumission, mais il faut absolument une soumission totale.

Observe donc ce qu'il y a dans le premier verset :

[49] Il est Mouhammad Ibn Ibrâhîm Ibn 'Abdellatîf Ibn 'Abderrahmân Ibn Hassan Ibn Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb. Il est né en 1311 de l'hégire (1894 a. JC.) et décédé le lundi 14 Ramadan 1389 de l'hégire (le 24 novembre 1969) il fut le mufti de la famille royale saoudienne, et sa proximité avec les émirs eut une forte influence sur lui ce qui l'amena à garder le silence sur les impiétés nombreuses de ce gouvernement lorsque celui-ci se mit à instaurer des tribunaux civiles et non religieux dans le pays, et lorsque ce gouvernement participa à la fondation de l'assemblée païenne des Nations Unies.

« ***Si vous vous disputez en quoi que ce soit, déférez-le à Allah et à l'Envoyé si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Cela sera meilleur pour vous et de plus belle incidence*** »
Sourate 4 verset 59

Observe comme le terme « ***quoi que ce soit*** » est indéterminé et dans un mode conditionnel : « ***Si vous vous disputez en quoi que ce soit*** » ce qui exprime la globalité de tout espèce et quantité de dispute imaginable.

Médite ensuite, comment Il mit cela en condition pour la réalisation de la Foi en Allah et au Jour Dernier en disant : « ***Si vous croyez en Allah et au Jour Dernier***. » Puis, Allah a dit: « ***Cela sera meilleur*** » et ce qu'Allah a qualifié de meilleur ne pourra jamais être atteint par le mal, que ce soit à court ou à long terme.

Puis Il a dit: « ***et de plus belle incidence*** » c'est-à-dire : résulta dans ce monde et dans l'au-delà. Ce verset exprime donc que renvoyer les disputes à quelqu'un d'autre que le messager d'Allah est un mal pur et dur, et le plus mauvais résulta dans ce bas monde et dans l'au-delà.

Non pas comme le prétendent les hypocrites :
« ***Nous ne sommes que des réformateurs*** »
Sourate 2 verset 11

C'est pour ça qu'Allah leur a répondu :
« ***Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte*** »
Sourate 2 verset 12

Et contrairement à ce à quoi adhèrent les légistes qui estiment que l'humanité tout entière a besoin, voir même est dans la nécessité de recourir à leurs lois ! Mais ceci n'est qu'une pure mauvaise opinion qu'ils ont de l'enseignement du messager d'Allah –que la Paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui- et d'une pure mésestime de l'éloquence d'Allah et de Son messager ! Ils jugent que cela ne suffit pas aux gens pour résoudre leurs conflits, et que cela aura un mauvais résulta ici bas et dans l'au-delà, tel est ce qui leur implique.

Médite aussi sur la généralité du deuxième verset : « ***de ce qui fait conflit entre eux*** » car le pronom relatif « ***ce qui*** » avec la phrase qui lui est liée expriment la généralité, suivant les fondamentalistes et autres savants, et cette généralité englobe autant la forme et le genre de conflit que la quantité, il n'y a donc pas de différence entre forme de dispute ou une autre tout comme il n'y a pas de différence entre une petite ou une grande quantité de dispute.

Allah a contesté la Foi de quiconque d'entre les hypocrites veut recourir au jugement d'autre chose que l'enseignement du messager d'Allah –que la Paix soit sur lui- Allah dit :
« ***N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui ta été révélé et ce qui fut révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors qu'on leur a commandé de le désavouer. Mais Satan veut les égarer très loin dans l'égarement*** »

Sourate 4 verset 60

Lorsqu'Allah dit qu'ils ***« prétendent »*** c’est pour les démentir lorsqu’ils prétendent avoir la Foi, car le recours au jugement d’autre chose que l’enseignement du prophète ne peut en aucun cas se réunir avec la Foi dans le cœur d’un même serviteur ; mais au contraire, lorsque l’un est présent l’autre s’annule. Quant au terme « Tâghoût » il est dérivé du mot « Toughyân » qui signifie : violer la limite.

Tout ce qui juge par autre que l’enseignement du messager –que la Paix soit sur lui- et recours au jugement autre que l’enseignement du prophète, il a alors jugé avec le Tâghoût ou recouru à lui.

Car le droit de tout un chacun est de trancher d’après l’enseignement du prophète et non pas à l’encontre, tout comme le droit de tout un chacun de recourir au jugement de l’enseignement du prophète : Celui qui juge à l’encontre de cela ou bien recours à ce qui contredis cela, il est devenu un Tâghoût et a violé sa limite, que ce soit en jugement ou en recours : il devient donc un Tâghoût pour cette violation.

Médite sur la parole d’Allah Le Sublime : « ***alors qu'on leur a commandé de le désavouer*** » tu apprends par ce verset la rébellion des légistes, et leur volonté de contredire ce qu’Allah attend d’eux à ce sujet : ce que la Loi attend d’eux, et la chose pour laquelle ils furent assujettit est de désavouer le Tâghoût, et non pas de le prendre pour juge !

« M***ais les transgresseurs substituèrent à ces paroles autres que celles qui leur avaient été prescrites*** »
Sourate 2 verset 59

Médite encore sur le verset suivant : « ***Satan veut les égarer*** » médite comme le verset indique qu'il s'agit bien d’égarement, tandis que ces légistes voient cela comme le droit chemin ! De même le verset montre que ces lois inventées émanent de la volonté de Satan contrairement à ces légistes qui s’imaginent être loin de Satan, et que l’intérêt de l’humanité réside dans ces lois.

Donc, d’après leur avis, la volonté de Satan est l’intérêt de l'humanité, et la volonté du Très miséricordieux et l’enseignement avec lequel le meilleur fils d'Adam fut envoyé sont déchus de cette description et évincés de cette noblesse ?

D'ailleurs, Allah a condamné ce genre de gens en affirmant qu'ils aspirent aux lois des païens, et en exposant qu’il n’est pas de jugement meilleur que le Sien :

« ***Est-ce donc le jugement des païens qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?*** »
Sourate 5 verset 50

Médite donc sur ce verset et sur sa manière de montrer qu'il n'y a que deux sortes de jugement : Le jugement d'Allah, puis tout autre jugement que le Sien : le jugement païen, qu’ils le veuillent ou non. Ils sont même dans un état pire que celui des païens et plus faux encore, car les païens eux au moins ne se contredisent pas.

Mais les légistes, eux, ils s'auto-contredisent vu qu'ils prétendent avoir Foi en ce qu'a apporté le messager d'Allah, puis le contredisent et essaient de se frayer un chemin entre les deux ; Allah da dit sur ce genre de gens :

« ***Les voilà les vrais mécréants! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant*** »

Sourate 4 verset151

Regarde ensuite comment, dans ce noble verset, Allah répliqua aux légistes et à ce qu'ils prétendent de leur esprit puant et ce qu'élabore leur intellect :

« ***Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?*** »

Al Hâfidh Ibn Kathîr a dit dans l'interprétation de ce verset :

« Allah Le Très Haut condamne celui qui sort de la loi claire d'Allah, qui contient tout le bien et interdit tout le mal, puis se tourne vers autre chose comme les opinions et les désires, et les conventions que des hommes ont inventé sans s'en référer à la loi d'Allah, comme cela fut le cas des païens qui jugeaient sur base de leurs égarements et ignorances, qu'ils forgeaient de leurs opinions et désires, et comme le font aussi les Tatars[50], qui jugent d'après une politique royale tirées de leur roi Gengis Khan, qui leur avait inventé le Yâsâ : Il s'agit d'un livre réunissant des lois qu'il a tiré de diverses législations, comme le judaïsme, le christianisme et l'islam, et autres encore, mais aussi beaucoup de lois qui sont le fruit de ses propres opinions et désires. Cette loi est devenue la loi suivie chez ses fils, qui la font primer sur le jugement du Livre d'Allah et la Sounnah du messager. Celui qui fait cela est un mécréant qu'il est obligatoire de combattre jusqu'à ce qu'il revienne à la loi d'Allah et de Son messager et ne juge par rien d'autres, que ce soit dans un petit nombre d'affaire ou dans beaucoup. Allah dit: « ***est-ce donc au jugement du paganisme qu'ils recherchent?*** *» qu'ils désirent et veulent ? Et est-ce du jugement d'Allah qui se détournent ? «* ***Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?*** *» C'est-à-dire : qui est plus juste qu'Allah en matière de jugement pour celui qui a bien compris la religion d'Allah, a eu foi en elle et certitude, et sait qu'Allah est le plus juste des justiciers et plus miséricordieux envers Ses créatures que la mère envers son enfant? Car Allah est l'Omniscient, l'Omnipotent, l'Equitable dans toute chose.* » Fin de citation.

Allah a dit, en s'adressant à Son Prophète Mouhammad :

« ***Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue.*** »

Sourate 5 verset 48

Et Il a dit :

« ***Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé*** »

Sourate 5 verset 49

---

[50] Les Tatars étaient le peuple mongol, à l'époque d'Ibn Kathîr, vers 1300 de l'aire chrétienne. Leur ancêtre était Gengis Khan (né en 1162 P.C et mort en 1227 P.C)

Et Il a donné le choix à Son Prophète entre juger entre les juifs ou se détourner d'eux, s'ils recourent à lui :

« ***S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne toi d'eux. Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement*** »

Sourate 5 verset 42

L'équité signifie la justice, et la seule vraie justice c'est le jugement d'Allah et de Son messager. Et le jugement qui le contredit, n'est que tyrannie, injustice, égarement, mécréance et débauche ? C'est pour ça qu'Allah a dit :

« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants*** »

Sourate 5 verset 44

« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes*** »

Sourate 5 verset 45

« ***Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers*** »

Sourate 5 verset 47

Regarde donc comme Allah a taxé ceux qui jugent par autre que ce qu'Allah a révélé de : mécréants, injustes et pervers. Et il est impossible qu'Allah qualifie de mécréant celui qui juge par autre que ce qu'Il a révélé sans qu'il ne soit mécréant ; il ne peut qu'être mécréant quoi qu'il en soit, que ce soit d'une mécréance de l'acte ou d'une mécréance du cœur. Et il fut rapporté d'Ibn 'Abbas que l'interprétation de ce verset selon la version de Tâwoûs et d'autres, qui indique que celui qui juge par autre que la loi d'Allah est mécréant soit d'une mécréance du cœur qui l'expulse de l'Islam, soit une mécréance de l'acte qui ne l'expulse pas de l'Islam.

- **Premièrement : la mécréance du cœur, elle a diverses catégories :**

1) Que celui qui juge par autre que la loi d'Allah renie que le jugement d'Allah et de Son messager est celui qui mérite d'être appliqué : C'est dans ce sens là que cela fut rapporté d'Ibn 'Abbâs et que choisi Ibn Jarîr : que ceci est un reniement de ce qu'Allah a révélé comme jugements légaux. Il n'y a aucune divergence entre les savants à ce sujet. Les fondements établis et unanimement reconnu entre eux disent que celui qui renie un fondement de la religion ou une de ses branches unanimement reconnue, ou conteste une seule lettre catégoriquement enseignée par le messager d'Allah est un mécréant, d'une mécréance l'expulsant de l'Islam.

2) Que celui qui juge par autre que la loi d'Allah ne renie pas que le jugement d'Allah et de Son messager soit juste, mais il croit que le jugement d'un autre que le messager est mieux encore que son jugement, plus parfait et plus ouvert aux besoins des gens pour juger de leurs disputes, que ce soit totalement ou relativement à certains événement qui survinrent lors des changements d'époques et des situations. Il n'y a également nul doute qu'une telle personne

soit un mécréant, pour avoir préférer les lois des créatures qui ne sont que de pures puanteurs intellectuelles, au Lois du Sage, Digne de Louange.

Le jugement d'Allah et de Son messager ne varie pas selon la variation des époques et des situations en lui-même. Il n'existe aucune situation sans qu'il ne se trouve son verdict dans le Livre d'Allah et la Sounnah de Son messager, soit textuellement, soit évidemment, soit par déduction ; certains le savent, d'autres l'ignorent.

Et le principe énoncé par les savants, qui dit « *La fatwâ varie en fonction de la situation* » ne signifie pas ce que pensent ceux de faible niveau de perception, ou qui ne connaissent pas les règles et leurs facteurs, et pensent que ce principe va dans le sens de leurs désirs luxurieux et bestiaux et leurs buts mondains, et leur fausse conception des choses.

En fait, les savants désignent par cette formule : « *la fatwa varie selon le changement des circonstances et l'évolution du temps* » ce qui va en continuité des principes et facteurs des prescriptions, et vont dans l'intérêt des gens tout en obéissant à la volonté d'Allah et la volonté de Son messager. Il est bien connu que les adeptes des lois inventées sont loin de tout cela, et qu'ils n'adoptent que ce qui les arrange, et la réalité en est le témoin le plus visible.

3) Que le juge ne croit pas que son jugement soit meilleur que celui d'Allah et de Son messager, mais pense quand même qu'elle lui est identique. Le statut de ce juge est le même que les deux précédents : c'est une mécréant coupable de mécréance qui l'expulse de l'Islam, car il s'ensuit forcément une mise à égalité entre la créature et Le Créateur, et une opposition et une rébellion contre le verset :

   « ***Il n'y a rien qui Lui ressemble*** »
   Sourate 42 verset 11

   Ainsi qu'à d'autres nobles versets qui affirment qu'Allah est Le Seul à avoir les attributs parfaits et qu'Il est exempt de toute ressemblance avec Ses créatures que ce soit dans Son Être, Ses attributs, Ses actes ou dans le jugement entre les gens.

4) Que le juge ne croit pas que son jugement soit pareille, et encore moins qu'il soit meilleure que le jugement d'Allah et de Son messager, mais croit qu'il est permis de juger en opposition au jugement d'Allah et de Son messager. Celui là est pareil aux cas précédents et ce qui est vrai pour eux sera vrai pour lui, car il a cru en la permission d'une chose où les textes authentiques ont été catégoriques et formels pour l'interdire.

5) Le pire de tous, le plus colossal et le plus évident dans sa rébellion contre la loi d'Allah, dans son orgueil face à Ses Lois, et sa rupture avec Allah et Son messager : égaler les tribunaux islamiques en apprêtant, fournissant, disposant, des tribunaux auxquels furent instauré des principes fondamentaux et des cas subsidiaires, pourvus du pouvoir législatif, juridique, et exécutif, d'ouvrages de référence et toutes sortes de documentation !

De la même manière que les tribunaux religieux disposent d'ouvrages dont les sources sont le Livre d'Allah et la Sounnah de Son messager ; ces tribunaux ont pour référence un code fabriqué de toute pièce de diverses législation et codes, comme la loi française, américaine, britannique, ainsi que des préceptes d'hérétiques attribuées à l'Islam…Etc.

Ces tribunaux se trouvent déjà dans beaucoup de pays musulmans, à l'œuvre, portes grandes ouvertes, et les gens y rentrent en masse, où les magistrats jugent entre eux par des lois contraires à celles de la Sounna et du Livre, on leur impose ces lois, on les engage à déclarer leur fidélité à elles et on les oblige à s'y soumettre. Que peut-il y avoir comme mécréance pire que celle-ci ? Et que peut-il y avoir comme invalidation du témoignage de la prophétie de Mouhammad plus manifeste que celle-ci? Les preuves détaillées de ce que nous avons présenté dans ce paragraphe sont très connues et très nombreuses.

Ô gens raisonnables! Ô foules d'intelligents! Ô êtres de conscience! Comment pouvez vous accepter que vous soit appliqué des lois et des doctrines inventées par des gens qui sont comme vous, voir plus bas encore que vous : des gens qui non seulement peuvent se tromper mais qui en plus ont majoritairement plus tort que raison ?! Aucun de leur verdict n'est correct, sauf ce qui provient de la Loi d'Allah, soit textuellement soit par déduction.

Vous les laissez ainsi, vous juger vous, votre sang, votre corps, votre honneur, vos familles y compris vos femmes et vos enfants, vos propriétés et tous vos droits, avec leurs lois ! Eux qui refusent d'appliquer sur vous le jugement d'Allah et de Son messager qui est exempt de toute défaillance :
« ***Le faux ne l'affecte ni de devant, ni de derrière c'est une révélation venue du Sage Digne de louange*** »
Sourate 41 verset 42

En faite, lorsque les gens se plient et se soumettent au jugement de leur Seigneur, n'est qu'une soumission au jugement de Celui qui les a créés pour qu'ils L'adorent, et donc comme on ne peut se prosterner que pour Allah, et n'adorer, et que les créatures ne peuvent adorer des créatures, ils doivent aussi ne se plier ni se soumettre qu'au jugement d'Allah le Sage, l'Omniscient, le Digne de louanges, l'Indulgent, le Miséricordieux, en dehors du jugement d'une simple créature qui n'est qu'injuste, ignorante ; dont la suspicion, les passions et les ambiguïtés feront périr, dont le cœur est envahi par l'indifférence, la rudesse et les ténèbres.

Il est donc du devoir de toute personne rationnel de se libérer de ces lois, du à l'asservissement qu'elles leur réservent, et la tyrannie de leur passions et désirs, aberrations et faussetés, en plus du faite qu'il s'agit d'une mécréance selon les textes du Coran :
« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants***. »
Sourate 5 verset 44

6) Le jugement de nombreux chefs de tribus et de clans bédouins et d'autres comme eux. Ils se réfèrent aux légendes de leurs ancêtres et à leurs traditions

qu'ils appellent « Saloûm »: qu’ils héritent de génération en génération, et d’après quoi ils jugent y recours lors de leurs conflits. Ils demeurent donc sur les lois païennes et détournent du jugement d'Allah et de Son messager. Il n’y a de force et de puissance qu’avec Allah !

- **Deuxièmement : la mécréance de l’acte qui n’expulse pas de l’Islam :**

Nous avons déjà noté plus haut qu’Ibn ‘Abbas a fait allusion à ce type de mécréance dans l'explication du verset :

« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants*** »

Il l'a nommée : « *une mécréance moindre que la mécréance* » et aussi : « *Ce n'est pas la mécréance à laquelle vous faites allusion.* »

Ce cas de figure est lorsque sa tentation ou sa pulsion le pousse à juger dans une affaire exceptionnelle par autre que la loi d’Allah, tout en ayant conviction que le jugement d'Allah et de Son messager est la vérité, et en avouant qu'il a mal agit et qu'il a dévié du droit chemin.

Et ceci, même si cela ne l’expulse pas de l’Islam, c'est quand même un acte plus grave que les péchés majeurs comme la fornication, l’ivrognerie, le vol, le faux témoignage pour usurper le droit des autres…etc. Car un péché auquel Allah donna le nom de mécréance est pire qu'un péché qui ne porte pas ce nom.

Nous implorons Allah de guider tous les musulmans à recourir au jugement de Son Livre, Il est le Seul à pouvoir le faire.

La mécréance mineure dans le jugement

Par : Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh
Fatâwâ wa Rasâ'il, volume 12 page 280

بسم الله الرحمن الرحيم

Les lois humaines sont une mécréance qui expulse de la religion. Croire que ces lois sont justes et permises, et certains même en disent encore plus que cela : ces gens là invalident leur attestation que Mouhammad est le messager d'Allah, et invalident également leur attestation qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah. En effet, l'attestation qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah inclus qu'il n'y a aucun être qui ait droit d'être obéit en dehors d'Allah. Aussi, ils l'ont invalidée en adorant autre chose qu'Allah.

Quant à ce qu'on appel la mécréance mineure, c'est lorsqu'il recourt à un autre qu'Allah, en ayant la conviction qu'il est pêcheur et que le jugement d'Allah est la vérité, alors cela lui arrive une seule fois ou quelque chose comme ça. Quant à celui qui place des lois bien structurées en exigeant la soumission à celles-ci, alors cela est de la mécréance, même s'il dit : « Nous avons tort est le jugement de la loi islamique est plus juste.» Ceci est une mécréance qui exclut de la religion.

Et qu'Allah bénisse le sceau des messagers, Mouhammad, ainsi que sa famille et ses compagnons.

Exposé sur le Tâghoût du jugement

Par Soulaymân ibn Sahmân[51]
Source : Dourar As-Saniyya, volume 10, pages 502 à 510

بسم الله الرحمن الرحيم
و به نستعين و لا قوة إلا بالله العلي العظيم

Au nom d'Allah, Le Très Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde.
Et il n'y a de force qu'avec Allah, le Très haut et l'Immense.

Voici quelques mots exposant le Tâghoût ainsi que l'obligation de s'en écarter. Allah, qu'Il soit sanctifié, a dit :

« ***Donc, quiconque désavoue le Tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est entend et sait parfaitement toute chose.*** »
Sourate 2 verset 256

Allah nous a ici démontré que celui qui s'agrippe à l'anse la plus solide[52], c'est celui qui désavoue le Tâghoût. Or, le désaveu fut cité avant la Foi en Allah car il se peut qu'une personne prétende avoir Foi en Allah alors qu'il ne s'écarte pas du Tâghoût, sa prétention n'est alors que mensonge.

Allah a dit :

« ***Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût »*** »
Sourate 16 verset 36

Allah nous informe ici que tous les messagers furent envoyés avec pour message de s'écarter du Tâghoût : celui qui ne s'en écarte pas contredit donc tous les envoyés.

Allah a dit :

« ***Et à ceux qui s'écartent des Tâghoût pour ne pas les adorer, tandis qu'ils reviennent à Allah, à eux la bonne nouvelle! Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs*** »
Sourate 39 verset 17

Il y a dans ces versets beaucoup de preuves sur l'obligation de s'écarter du Tâghoût, et s'écarter de lui signifie : le détester, lui être hostile dans son cœur, l'insulter et le

---

[51] Il est le grand savant célèbre, Soulaymân Ibn Sahmân Ibn Mouslih Ibn Hamdân Ibn Mousfir Ibn Mouhammad Ibn Mâlik Ibn 'Âmir Al Khouth'amî, du pays du Najd. Il est né en 1266 de l'hégire (1850 a. JC.) et décéda en 1349de l'hégire (1931 a. JC.)

[52]Ibn Kathîr dit dans son Tafsîr, volume 1 page 684 : « ***L'anse la plus solide, qui ne peut se briser*** *C'est : La Foi. As-Soudiy dit que c'est l'Islam. Sa'îd ibn Joubayr, et Dahhâk eux disent que c'est la parole : « Il n'y a de divinité qu'Allah » Et Anas Ibn Mâlik dit que c'est le Coran. Sâlim Ibn Abî Al Ja'd dit que c'est : l'amour pour Allah et la haine pour Allah. Et tous ces avis sont exactes et ne se contredisent pas.* »

salir de la langue, et dans la mesure du possible le faire disparaître, et se séparer de lui. Celui qui prétend avoir désavoué le Tâghoût sans faire cela n'est pas véridique.

Quant à la définition de ce terme, il y a de nombreuses expressions de salafs à ce sujet, et la meilleure qui fut dite est celle d'Ibn Al Qayyim qu'Allah lui fasse miséricorde, lorsqu'il dit :
« *Le Tâghoût est tout objet de culte, modèle suivit ou obéit par lequel l'homme dépasse ses limites. Le Tâghoût de chaque peuple est donc ce à qui ils demandent jugement, au lieu d'Allah et de Son messager, ou ce qu'ils adorent d'autre qu'Allah, ou à qui ils obéissent sans que cela ne soit d'après une preuve venant d'Allah, ou à qui ils obéissent sans savoir s'ils obéissent en cela à Allah : tous ceci sont les Tawâghît de ce monde. Si tu les remarques, et que tu remarques la situation des gens envers eux, tu constateras que beaucoup d'entre eux se sont détourné de l'adoration d'Allah pour aller adorer le Tâghoût, ou de l'obéissance d'Allah et du suivit du messager pour obéir au Tâghoût et le suivre.* »[53] Fin de citation.

Conclusion : Le Tâghoût est de trois espèces :

1) Le Tâghoût du Jugement.
2) Le Tâghoût du culte.
3) Le Tâghoût de l'obéissance et du suivit.

Celui que nous visons dans ces feuilles, c'est le Tâghoût du jugement. En effet, beaucoup de groupes prétendus musulmans se sont mis à recourir aux traditions de leurs ancêtres en matière de jugement, et appellent cela « La loi de Rifâqa »[54], comme lorsqu'ils disent « La loi de 'Ajmân », ou « La loi de Qahtân »[55] et d'autres encore, et c'est exactement ça le Tâghoût qu'Allah a ordonné de fuir.

Ibn Taymiya, dans son livre « Minhâj As-Sounnah » ainsi qu'Ibn Kathîr dans son interprétation du Coran ont mentionné que celui qui fait cela est mécréant en Allah, et Ibn Kathîr ajoute : « *Il est obligatoire de le combattre jusqu'à ce qu'il revienne au jugement d'Allah et de Son messager.* »

Cheykh Al Islam, lui, dit :
« *Il ne fait aucun doute que celui qui ne croit pas en l'obligation de juger par ce qu'Allah a révélé à Son messager est un mécréant. Et celui qui permet de juger entre les gens d'après ses propres opinions plutôt que de suivre ce qu'Allah a révélé, c'est un mécréant. Il n'y a aucune communauté qui n'ordonne pas de juger avec justice, mais d'après leur loi, il se peut que la justice soit l'opinion de leurs chefs. Beaucoup même de ceux qui se prétendent musulmans jugent d'après leurs traditions qu'Allah n'a pas révélées, tout comme le font les bédouins et émirs à qui obéissent les tribus, et considèrent que c'est avec cela qu'il faut juger, au lieu du Coran et de la Sounnah, or ceci est la mécréance. Beaucoup de gens se sont en effet convertis à l'Islam, mais*

---

[53] I'lâm Al Moûqi'în, volume 1 page 50.

[54] Le Cheykh parle des bédouins de son époque, les habitants du désert. La loi de Rifâqa était la loi à laquelle ils revenaient pour résoudre leurs conflits, au lieu du Coran et de la Sounnah.

[55] 'Ajmân et Qahtân sont des tribus arabes.

malgré cela ne jugent que d'après leurs traditions en vigueurs, que les chefs ordonnent à leur tribus : à partir du moment où on leur a appris qu'il leur est uniquement permis de juger avec la loi qu'Allah a révélée, et ne s'y engagent pas, mais se permettent de juger à l'encontre de ce qu'Allah à révélé, ce sont des mécréants… »[56] Fin de citation.

Ceci nous expose la mécréance du juge en soit, ainsi que de ceux qui recourent à son jugement, selon ce qu'il a mentionné, ainsi que celle de celui qui ne croit pas en l'obligation de juger d'après la loi d'Allah, même si lui-même n'est pas juge, ni ne recourt à son jugement. Remarque qu'il dit cela concernant la parole d'Allah :

« ***Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, ceux là sont les mécréants.*** »
Sourate 5 verset 44

Ibn Kathîr, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit au sujet du verset :

« ***Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?*** »
Sourate 5 verset 50

« Allah ta'âlâ condamne celui qui sort de la loi claire d'Allah, qui contient tout le bien et interdit tout le mal, puis se tourne vers autre chose comme les opinions et les désires, et les conventions que des hommes ont inventé sans s'en référer à la loi d'Allah, comme cela fut le cas des païens qui jugeaient sur base de leurs égarements et ignorances, qu'ils forgeaient de leurs opinions et désires, et comme le font aussi les Tatars[57], qui jugent d'après une politique royale tirées de leur roi Gengis Khan, qui leur avait inventé le Yâsâ : Il s'agit d'un livre réunissant des lois qu'il a tiré de diverses législations, comme le judaïsme, le christianisme et l'islam, et autres encore, mais aussi beaucoup de lois qui sont le fruit de ses propres opinions et désires. Cette loi est devenue la loi suivie chez ses fils, qui la font primer sur le jugement du Livre d'Allah et la Sounnah du messager salla llahou 'alayhi wa sallam. Celui qui fait cela est un mécréant qu'il est obligatoire de combattre jusqu'à ce qu'il revienne à la loi d'Allah et de Son messager et ne juge par rien d'autres, que ce soit dans un petit nombre d'affaire ou dans beaucoup. »

Or, ce que nous avions relaté au sujet des traditions des bédouins, qu'ils nomment « La loi de Rifâqa » est du même genre, et quiconque fait cela est un mécréant qu'il est obligatoire de le combattre jusqu'à ce qu'il revienne au jugement d'Allah et de Son messager et ne prend personne d'autre pour juge que ce soit dans un petit ou un grand nombre d'affaire.

Et Allah a dit :

« ***60. N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qu'il t'a été révélé et ce qui fut révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est lui qu'on leur a commandé de désavouer ! Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. 61. Et lorsqu'on leur dit: «Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager», tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi.*** »

---

[56] Minhâj As-Sounnah volume 5 page 130

[57] Les Tatars étaient le peuple mongol, à l'époque d'Ibn Kathîr, vers 1300 de l'aire chrétienne. Leur ancêtre était Gengis Khan (né en 1162 P.C et mort en 1227 P.C)

Sourate 4 verset 60, 61

Chou‘bî a dit : « *Il y avait une dispute entre un juif et un hypocrite. Le juif dit alors : Nous allons demander à Mouhammad de nous juger ! Car il savait qu'il ne prenait pas de pot de vin, et ne fait pas de favoritisme lorsqu'il juge. L'hypocrite, lui, dit : demandons aux juifs de juger ! Car il savait qu'ils prenaient le pot de vin et faisaient du favoritisme. Ils finirent par s'entendre à aller chez un devin à Jouhayna, et lui demandèrent de juger. Le verset fut alors révélé. On dit aussi qu'il fut révélé sur deux hommes qui se disputaient, l'un des deux dit : Revenons à Mouhammad ! Et l'autre dit : Non ! À Ka‘b Ibn Achraf ! Ils finirent par s'entendre à aller chez ‘Omar Ibn Al Khattab, et lui expliquèrent leur histoire. Il dit alors à celui qui n'était pas satisfait du prophète pour juge : Est-ce ainsi que ça c'est passé ? Il dit « Oui » Alors ‘Omar le frappa de son sabre et le tua, et le verset fut révélé.* »

Et c'est ça qu'il faut faire à ceux qui recourent au jugement des Tawâghît,[58] car si ce Calife bien guidé a tué cet homme pour le simple fait d'avoir recouru au jugement du Tâghoût, alors celui pour qui c'est devenu une habitude et n'accepte rien d'autre que cela ni pour lui ni personne, mérite bien plus d'être tué pour apostasie de l'islam, et pour sa corruption général sur la terre.

Il n'y aura aucune paix pour les créatures tant qu'Allah ne sera pas leur divinité, l'Islam leur religion et Mouhammad le prophète qu'ils suivent, et à la loi de qui ils reviennent pour être jugés. Lorsque cela n'est pas là, la décadence de la création devient terrible, et sa destruction se manifeste.

La parole d'Allah :

« ***60. N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qu'il t'a été révélé et ce qui fut révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est lui qu'on leur a commandé de désavouer ! Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement.*** »

Sourate 4 verset 60

Prouve que celui qui prétend avoir Foi en Allah et Son messager, mais prend un autre juge que la loi islamique, c'est un menteur hypocrite, égaré du droit chemin, comme Allah le dit :

« ***Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].*** »

Sourate 4 verset 65

Allah jura par Son Être, qu'aucune créature n'a de Foi tant qu'elle ne prend pas le messager salla llahou ‘alayhi wa sallam pour juge dans tous ses conflits, et lorsqu'il juge, il n'a plus aucune gène dans son cœur, et se soumet complètement extérieurement. Celui qui n'a pas cela, la Foi lui est niée.

---

[58] C'est-à-dire : c'est ce qu'il faut faire lorsqu'on en a la capacité, lorsqu'on a un Etat islamique.

Les preuves légales ont exposé cela : Allah condamne dans Son livre celui qui se détourne du jugement de Son messager, Allah dit :

« ***48. Et quand on les appelle vers Allah et Son messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. 49. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui, soumis. 50. Y a-t-il une maladie dans leurs cœurs? ou doutent-ils ? ou craignent-ils qu'Allah les opprime, ainsi que Son messager? Non!... mais ce sont eux les injustes.*** »

Sourate 24 verset 48, 51

Sache que pour chaque personne qui invite à la vérité, Satan insuffle une ambiguïté pour en détourner les gens. Exemple : lorsque nous disons aux adeptes du Tâghoût : « *Revenez au jugement d'Allah et de Son messager, et abandonnez les jugements des Tawâghît !* » Ils disent : « *Si nous faisons ça, c'est de peur que nous ne nous entretuions ; si je ne suis pas d'accord avec mon ami pour recourir à la loi de Rifâqa, il risque soit de me tuer ou alors c'est moi qui le tuerai.* »

La réponse est de dire : L'invalidité de cette ambiguïté satanique apparaît après l'observation de trois points :

1) La corruption qui se déroule sur terre, les meurtres, les biens pillés, tout ceci n'est que la conséquence de la négligence des commandements d'Allah, et de la violation de Ses interdictions, comme Allah le dit :

« ***La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah).*** »

Sourate 30 verset 41

Les savants du Tafsîr ont dit que « ***la terre*** » dans ce verset désigne les bédouins, et « ***la mer*** » désigne les citadins.

Allah nous informe donc que ce qui causa l'apparition de la décadence chez les bédouins et les citadins, c'est leurs actes : s'ils avaient adoré leur Seigneur et pris Son messager pour juge, leur situation se serait arrangée, et leurs biens et leurs vies auraient prospérée, comme Allah le dit :

« ***Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis.*** »

Sourate 7 verset 96

Et :

« ***51. Ne leur suffit-il donc point que Nous ayons fait descendre sur toi le Livre et qu'il leur soit récité? Il y a assurément là une miséricorde et un rappel pour des gens qui croient. 52. Dis: «Allah suffit comme témoin entre moi et vous». Il sait ce qui est dans les cieux et la terre. Et quant à ceux qui croient au faux et ne croient pas en Allah, ceux-là seront les perdants.*** »

Sourate 29 verset 51, 52

Allah nous informe que la miséricorde se trouve de ce Coran, et que celui qui se suffit de Lui et se passe des lois fausses, il lui sera fait miséricorde, et que quiconque s'en détourne pour autre chose, c'est un perdant. Lorsque les gens se détournent du livre de leur Seigneur, et prennent pour juge quelqu'un d'autre que Son prophète, Allah les puni en mettant l'hostilité entre eux, ils s'entretuent alors les uns les autres, comme Allah le dit :

« ***Et de ceux qui disent: «Nous sommes chrétiens», Nous avons pris leur engagement. Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé, alors Nous avons suscité entre eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Et Allah les informera de ce qu'ils faisaient*** »
Sourate 5 verset 14

Et lorsque l'islam devient étrange au yeux des gens, comme il le fut au début, ceux qui l'ignorent finissent par croire que la cause de miséricorde est en faite la cause du châtiment, et que ce qui cause l'unité et l'amitié est cause de division et de querelle, et que ce qui en réalité préserve le sang est une cause de son effusion, ce pourquoi Allah dit :

« ***Et quand le bien-être leur vint, ils dirent: «Cela nous est dû» et si un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure. En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah, mais la plupart d'entre eux ne savent pas.*** »
Sourate 7 verset 131

Et aussi ceux qui dirent aux suiveurs des prophètes :

« ***18. Ils dirent: «Nous voyons en vous un mauvais présage. Si vous ne cessez pas, nous vous lapiderons et un douloureux châtiment de notre part vous touchera». 19. Ils dirent: «Votre mauvais présage est avec vous-mêmes. Est-ce que (c'est ainsi que vous agissez) quand on vous [le] rappelle? Mais vous êtes des gens outranciers!»*** »
Sourate 36 verset 18, 19

Celui qui pense que prendre la loi de l'islam pour juge amène à la guerre et à la divergence, et que l'union et l'amitié ne se produiront qu'avec le jugement du Tâghoût : c'est un mécréant ennemi d'Allah et de tous les messagers. C'est en faite ce sur quoi étaient les mécréants de Qouraych : ils croyaient que la vérité était ce sur quoi étaient leurs ancêtres au lieu de ce qu'Allah a envoyé avec Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam.

2) C'est de leur dire : Si tu sais que demander le jugement du Tâghoût est une mécréance, eh bien Allah nous a annoncé dans Son Livre que la mécréance est plus grave que le meurtre, Il dit :

« ***Le fléau est plus grave que le meurtre*** »
Sourate 2 verset 217

Et :

« ***Le fléau est pire que le meurtre***. »
Sourate 2 verset 191

Or, le fléau ici, c'est la mécréance. De ce faite, si tous les bédouins et les citadins s'entretuaient jusqu'à disparaître, cela serait moins grave que si on nommait un seul

Tâghoût qui juge à l'encontre de la loi de l'Islam, qu'Allah a envoyé avec Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam.

3) Nous disons : Si le faite de recourir à son jugement est une mécréance, et que le litige est sur une affaire mondaine, comment te serait-il alors permis de devenir mécréant pour ça ? En effet, un homme n'a pas de foi tant qu'Allah et Son messager ne lui sont pas plus chers que qui que ce soit d'autres, et que le messager lui soit plus cher que son fils, son père ou toute l'humanité.

Si tout tes biens mondains devaient disparaître, il ne te serait pas permis de t'en référer au Tâghoût afin qu'il te juge pour ne pas les perdre. Et même si tu te trouvais dans une situation où l'on t'oblige de choisir entre : recourir au jugement du Tâghoût, ou perdre tous tes biens mondains, eh bien tu devras obligatoirement choisir de perdre tes biens, et il ne te sera pas permis de recourir au jugement du Tâghoût.

Et Allah demeure Le plus Savant, et qu'Allah bénisse et salue Mouhammad ainsi que sa famille.

Les preuves du statut de l'alliance avec les idolâtres

Par l'imam et martyr : Soulaymân ibn 'Abdallah Âl Cheykh[59]
Source : Dourar As-Saniyya volume 8, de la page 121 à la page 143 :

بسم الله الرحمن الرحيم

و به نستعين و لا حول و لا قوّة إلا بالله العلي العظيم

Au nom d'Allah, le Très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde. Il n'y a de puissance ni de force sans Allah le Très haut et l'Immense.

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que lorsque l'homme fait semblant d'être d'accord avec la religion des idolâtres par peur d'eux, par flatterie ou par courtoisie afin d'écarter leur mal, alors c'est un mécréant comme eux, même si en réalité il déteste leur religion et les déteste, et qu'il aime l'islam et les musulmans.

Tel est son statut si c'est la seule chose qui survient de sa part, alors que dire de celui qui vit dans un pays puissant, et fais appel à eux, entre dans leur obéissance, leur montre de l'accord sur leur religion fausse, les aide en les secourant et en les finançant, fait alliance avec eux et rompt son alliance avec les musulmans, et devient un soldats des mausolées, de l'idolâtrie et de ses partisans, après avoir été un soldat de la pureté du culte, du monothéisme et de ses adeptes ?

Certes, le musulman ne doute pas qu'une telle personne soit un mécréant parmi les pires des ennemis d'Allah et de Son messager –salla llahou 'alayhi wa sallam- et il n'y a aucune exception à cela si ce n'est celui qui y est contraint, c'est à dire celui qui est dominé par les idolâtres qui lui disent « *Abjure de ta foi et fais ceci, sinon nous te tuerons* » ou qu'ils le torturent jusqu'à ce qu'il soit d'accord. Dans ce cas, il lui est permis de montrer de l'accord par sa langue, mais en restant convaincu de la foi dans son cœur.[60]

---

[59] Il est l'Imam et grand savant Soulaymân Ibn 'Abdallah Ibn Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb. Né en 1200 de l'hégire (1786 a. JC.) Il fut trahi par des hypocrites qui le livrèrent au chien puant Ibrahim Pacha, gouverneur d'Egypte, qui le fit crucifier puis ordonna à son armée de vider leurs fusils sur l'imam en une seule fois, il fut déchiqueté par les balles et retourna à son Seigneur en martyr en 1233 de l'hégire (1818 a. JC.) qu'Allah lui fasse miséricorde.

[60] La contrainte signifie : forcer quelqu'un à faire ce qu'il ne veut pas. » (Fath Al Bârî 12/311) La contrainte n'est prise en considération que sous quatre conditions :

1) Que le contraignant soit capable d'exécuter sa menace, et que la victime soit incapable de se défendre, même en fuyant.
2) Il faut que la victime soit au moins pratiquement sur que le contraignant va exécuter sa menace s'il refuse.
3) Que la menace soit imminente. S'il dit « Si tu ne fais pas ce que je te demande, je te frapperai demain » ce n'est pas une contrainte, excepté si l'ultimatum est d'une durée très courte ou qu'on est sur que la personne tiendra sa promesse.
4) Que la victime ne laisse rien paraître qui montrerai qu'il le fait volontairement. (Voir Fath Al Bârî 12/311)

Quant à la menace qui est considérée comme une contrainte : Ibn Hajar a dit : « *Il y a divergence quant à ce qui fait objet de menace, et tous les savants sont d'accord en ce qui concerne : La mort, l'amputation des membres, les coups sévères, et l'emprisonnement de longue durée, mais ils divergèrent pour ce qui est des coups légers et de la petite peine de prison, comme un ou deux jour…* » Fin de citation. Et il dit également « Il y a divergence quant à la limite de la contrainte, 'Abd Ibn

Tous les savants sont d'accord pour dire que celui qui tient des propos de mécréance en plaisantant, devient mécréant pour cela. Alors que dire de ceux qui montrent de la mécréance par peur, ou par convoitise mondaine ?! Et je vais énoncer quelques preuves sur cela avec l'aide d'Allah et Son soutient.

Première preuve

- Allah a dit : « ***Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion***.» Sourate 2 verset 120

Allah nous informe que les juifs et les chrétiens, et également les idolâtres ne seront pas satisfaits du prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- tant qu'il ne suivra pas leur religion, et qu'il ne témoignera pas qu'ils sont sur une vérité. Ensuite Allah dit « *Dis:* ***« Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction ! » Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secoureur.*** » Et dans l'autre verset « ***Tu seras certes alors parmi les injustes*** » Sourate 2 verset 145.

Alors lorsqu'on sait que si le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- avait fait semblant d'être d'accord avec leur religion, sans y croire dans son cœur, mais uniquement par peur de leur mal et par flatterie, il aurait été parmi les injustes, que dire alors de ceux qui font passer les adorateurs de tombeaux et de mausolées comme étant dans le vrai la voie droite ? Car certes, il n'y a que ça qui les satisfaits.

Deuxième preuve

- Allah a dit : « ***Ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous faire apostasier de votre religion. Et ceux parmi vous qui apostasieront de leur religion et mourront incroyant, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie de ce bas-monde et la vie future. Voilà les gens du Feu, ils y demeureront éternellement.*** » Sourate 2 verset 217

Hamîd d'une chaine de transmetteur authentique d'après 'Oumar qui dit « *Une personne n'est pas responsable de lui lorsqu'il est emprisonné, enchaîné ou ligoté.* » Voir Fath Al Bârî 12/312- 314. La contrainte est donc de deux types :

- La contrainte complète : c'est la menace de mort, de torture, d'amputation etc…
- La contrainte faible : c'est la prison, l'enchainement, les coups etc…

Et la majorité des savants considèrent que la contrainte permettant de commettre de la mécréance est la contrainte complète, c'est l'avis des Hanafites, Malikites et Hanbalites. Quant à l'imam Châfi'î, il était d'avis que la prison est une contrainte permettant de faire semblant d'apostasier. L'avis des Hanafites se trouve dans « Badâ'i' As-Sâni' » 9/4493, celui des Malikites est dans Charh Al Saghîr 2/548, 549, celui des Hanbalites dans Al Moughnî ma'a charh al kabîr 10/107-109, et l'avis de l'imam Châfi'î dans Majmoû' 18/6-7, mais tous sont d'accord pour dire que celui qui est contraint d'apostasier, mais préfère mourir que d'apostasier à plus de mérite, et l'imam Qourtoubî rapporte l'unanimité sur ce point dans son tafsir 10/188. Mais ni l'argent, ni la famille, ni le commerce, ni la maison ne sont une excuse ni une contrainte pour abandonner la pratique du Tawhîd extérieurement, et la preuve de cela est la parole d'Allah « ***Dis: "Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers*** » sourate 9 verset 24.

Allah nous informe que les mécréants ne cessent de combattre les musulmans afin de les faire apostasier de leur religion s'ils y arrivent, et qu'Il ne leur a pas autorisé de faire semblant d'être d'accord avec eux par peur pour leur personne, pour l'argent, ou pour la famille. Au contraire, Il nous annonce que celui qui, après qu'ils l'aient combattu, ferait mine d'être d'accord avec leur religion afin de dissiper leur mal, serait alors un apostat pour cela, et que s'il mourait sur son apostasie après que les idolâtres l'aient combattu, il irait en enfer pour l'éternité.

Alors que dire de celui qui montre de l'accord sur leur religion sans même avoir été combattu ?! Car si celui qui fait semblant d'être d'accord avec eux à cause qu'ils l'ont combattu n'est pas excusé, tu sais alors que ceux qui s'empressent à leur montrer de l'accord sans peur ni combat, sont encore plus certainement non excusés, et qu'ils sont des mécréants apostats.[61]

Troisième preuve

- Allah a dit : « ***Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des mécréants, au lieu de croyants. Quiconque le fait n'a rien à voir avec Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux.*** » Sourate 3 verset 28

Allah a ici interdit aux croyants de prendre les mécréants pour alliés, amis ou compagnons au lieu des croyants et ce même s'ils ont peur d'eux. Et Allah nous informe que celui qui fait cela n'a rien à voir avec Allah, c'est à dire qu'il n'est pas parmi les alliés d'Allah à qui la sécurité est promise pour l'au-delà, ***sauf si vous cherchiez à vous protéger d'eux***, et cela est dans le cas où l'homme serait forcé d'être avec eux et qu'il n'a pas la capacité de manifester son désaccord. Alors, dans ce cas, il fait semblant de les fréquenter, mais il les haït et en n'est pas d'accord avec eux son cœur.

Alors que dire de celui qui les prend pour alliés en dépit des croyants sans aucune excuse, mais par préférence de ce monde d'ici bas à l'au-delà, par peur des idolâtres, et sans aucune peur d'Allah ? Allah n'a pas considéré la peur d'eux comme étant une excuse, mais plutôt Allah dit « ***C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. Ne les craignez donc pas, mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.*** » Sourate 3 verset 175

Quatrième preuve

- Allah a dit : « ***Ô les croyants! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants.*** » Sourate 3 verset 149

Allah nous informe ici que si les croyants obéissent aux mécréants, ceux-ci vont forcément les faire apostasier, et ils ne seront pas satisfaits d'eux sans la mécréance. Allah nous informe que, s'ils font cela, ils seront perdants ici bas et dans l'au-delà, et

[61] Que penses-tu de ceux qui aujourd'hui, réclament la démocratie laïque, se présentent aux élections, ventent cela, embellissent cela, non pas pour ne pas être combattus, mais par satisfaction même de cette religion qu'est la démocratie ?

Allah n'a pas autorisé qu'ils leur obéissent et soient d'accord avec eux par peur d'eux. Et ceci est la réalité ; les mécréants ne sont satisfaits de ceux qui sont d'accord avec eux, qu'après témoignage qu'ils sont dans le vrai, et qu'ils montrent de la haine et désaccord envers les musulmans, et coupent les ponts avec eux.

Ensuite, Allah dit « ***Mais c'est Allah votre Maître. Il est meilleur des secoureurs.*** » Sourate 3 verset 150. Donc Allah nous informe qu'Il est le maître des croyants et leur Sauveur, et qu'Il est le meilleur des sauveurs. Donc, lorsqu'on prend Allah pour maître et qu'on Lui obéit, cela nous suffit et nous n'avons pas besoin d'obéir aux mécréants.

Quel désespoir pour ces gens qui connaissent le monothéisme, sont nés dedans et ont cru en lui durant un temps… Comment ont-ils pu quitter l'alliance du Seigneur des mondes, le meilleur des sauveurs, pour s'allier aux mausolées et leurs serviteurs, être satisfait d'eux, échanger cela avec l'alliance de Celui qui possède en Sa Main la royauté de toute chose ?! ***Quel mauvais échange pour les injustes !***[62]

Cinquième preuve

- Allah a dit : «***Est-ce que celui qui se conforme à l'agrément d'Allah ressemble à celui qui encourt le courroux d'Allah? Son refuge sera l'Enfer; et quelle mauvaise destination!*** » Sourate 3 verset 162.

Allah nous informe ici que celui qui se conforme à satisfaire Allah n'est pas semblable à celui qui encourt Sa colère, et que le refuge de ce dernier sera l'enfer au jour du jugement. Il ne fait aucun doute que l'adoration du Très Miséricordieux uniquement, et le secours de cette adoration, ainsi qu'en être partisan, tous ceci satisfait Allah. Quant à l'adoration des mausolées et des morts, secourir cette adoration en être partisan, aucun doute que cela provoque la colère d'Allah.

Ne sont donc pas égaux auprès d'Allah : celui qui secourt Son unicité et Son adoration pure et qui est avec les croyants, et celui qui défend l'idolâtrie, l'invocation des morts et qui est avec les idolâtres.

Et s'ils disent : « ***Nous avions peur d'eux*** » nous leur répondons : « Vous mentez ! » Et aussi qu'Allah n'a pas considéré la peur comme une excuse pour se conformer à ce qui Le courrouce, et s'écarter de ce qui Le satisfait. Certes, si beaucoup de gens du faux délaissent la vérité, c'est de peur que ne cessent leurs jouissances mondaines, car sans cela ils reconnaissent la vérité et y croient, et malgré cela ils ne sont pas musulmans.

Sixième preuve

[62] Comparez cela avec ceux qui aujourd'hui, ont cru pendant un temps en l'unicité d'Allah et l'ont enseigné dans leurs livres et conférences, et déclarèrent que ceux qui remplacent les lois d'Allah par des lois inventées par les hommes sont coupables de mécréance majeure, puis ensuite tu les vois défendre nuit et jour ces gouvernements apostats et traiter d'égarés ceux qui s'y opposent et les jugent mécréants, et les accuser d'être des khawârij, et donner des fatwâ pour les juger apostats et pour permettre de les tuer. Comment ont-ils pu quitter l'alliance du Seigneur des mondes, le meilleur des sauveurs, pour s'allier aux gouvernements qui abolissent les lois d'Allah et les remplacent par la mécréance alors qu'eux-mêmes témoignent qu'il s'agit de mécréance ?

- La parole d’Allah : « ***Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant: "Où en étiez-vous?" (à propos de votre religion) - "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront: "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer?" Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*** » Sourate 4 verset 97

Cela veut dire : Dans quel camp étiez-vous ? Dans le camp des musulmans ? Ou le camp des idolâtres ? Ils prétextèrent alors leur impuissance pour ne pas avoir été dans le camp des musulmans, mais malgré cela les anges n’acceptèrent pas leur excuse, mais ils leur dirent : « ***La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer?" Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*** »

Une personne raisonnable ne douterait pas que les pays qui se sont séparés des musulmans et se sont mis avec les idolâtres, dans leur camp et leur groupe, sont pire que ceux qui abandonnèrent l’exile par amour pour la patrie, la famille ou l’argent. Ceci alors que ce verset fut révélé sur des gens de la Mecque, qui s’étaient convertis à l’islam mais évitèrent l’exile. Alors, lorsque les idolâtres sortir pour la bataille de Badr, ils les forcèrent à combattre avec eux, ils combattirent alors par peur. Les musulmans les tuèrent le jour de Badr, et lorsqu’ils apprirent les avoir tués, ils s’effondrèrent en disant : « *Nous avons tué nos frères* !» C’est alors qu’Allah révéla ce verset.

Que dire après ça, de ces pays qui furent musulmans et qui dénouèrent de leurs coups le nœud de l’islam pour montrer aux idolâtres qu’ils sont d’accord avec leur religion, et se mirent à leur obéir, les recueillirent, les secoururent, trahirent les monothéistes, aimèrent une autre voie que la leur, les critiquèrent, montrèrent à leur égard de l’insulte et du mépris, de la moquerie, et prétendirent que leur fermeté sur le monothéisme est une stupidité, ainsi que la lutte pour ce monothéisme. Ils secoururent alors les idolâtres contre les monothéistes non pas sous la contrainte, mais volontairement ! Sans y être forcé, mais par choix ! Ceux là méritent encore plus la mécréance et le feu que ceux qui abandonnèrent exile par amour de leur patrie et par peur des mécréants, et combattirent dans leurs armées sous la contrainte et la peur.

Alors, si quelqu’un disait : La contrainte dont furent victime ceux qui combattirent à la bataille de Badr ne fut pas une excuse pour eux ? Nous répondons : Elle ne fut pas une excuse pour eux, car au début, ils n’étaient pas excusés de vivre avec les mécréants. Le fait qu’après ils furent contraint ne les excusent donc pas, car c’est eux-mêmes qui ont provoqué cela, lorsqu’au par avant ils avaient décidé de ne pas émigrer et de rester avec eux.[63]

---

[63] Il y a divergence entre les savants concernant ceux qui se sont volontairement établit en terre de mécréance en étant capables de s’en exiler mais qui choisissent d’y rester, si par la suite les mécréants les contraignent à commettre de la mécréance :

1) L’avis de beaucoup de savants du Maghreb à l’époque des ‘Abidîn jugèrent que ceux qui furent contrains de commettre la mécréance étaient des mécréants intérieurement et extérieurement même s’ils étaient contraints, car ils furent contraints par leur faute.
2) L’avis d’Ibn Taymiya et de beaucoup de savants du Najd c’est qu’ils sont mécréants en l’apparence et donc on agit avec eux comme avec les mécréants, mais qu’ils peuvent être

Septième preuve

- La parole d'Allah : « ***Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci: lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer.*** » Sourate 4 verset 140

Allah nous dit qu'Il a révélé aux croyants dans le livre, que s'ils entendent qu'on mécroit aux versets d'Allah ou que l'ont s'en moque, qu'ils ne restent pas avec eux jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation, et que celui qui s'assied avec ceux qui sont en train de mécroire aux versets d'Allah et de s'en moquer, il est comme eux. Et Il ne fit pas de distinction entre celui qui le fait par peur ou autre, sauf celui qui y est contraint. Ceci alors qu'ils étaient dans le même pays au début de l'islam, alors que dire de celui qui est dans l'islam aisément et dans un pays puissant, et qu'il invite ceux qui mécroient aux versets d'Allah qui s'en moquent dans son pays, les prend comme alliés, amis et compagnons, entend leur mécréance et moqueries et les accepte, et expulse les monothéistes et les éloigne ?[64]

Huitième preuve

- La parole d'Allah : « ***Ô croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.*** » Sourate 5 verset 51

Allah soubhânah, interdit aux croyants de prendre les juifs et les chrétiens pour alliés, et informa que celui qui parmi les croyants les prend pour alliés devient alors l'un des leurs. Il en est de même pour le statut de celui qui prend pour allié les mécréants parmi les mazdéens et les adorateurs d'idoles : il est comme eux. Et si l'un d'eux venait à polémiquer sur l'adoration des mausolées et l'invocation des morts avec Allah, et de dire qu'il ne s'agit pas là d'idolâtrie et que ses adeptes ne sont pas des idolâtres, alors son cas sera clair[65], et son entêtement et sa mécréance seront alors flagrants.
Et Allah ne fit pas de distinction entre celui qui a peur et un autre, mais au contraire Il informa que ceux qui ont le cœur malade[66] font cela par peur des conséquences. C'est

---

croyant dans leur cœur vu qu'ils sont contraints, et se basèrent sur ce que le prophète avait dit à Al 'Abbâs, qui fut parmis ceux qui furent contraint à combattre avec les Qouraych : « *Nous n'avons que ton apparence, et Allah connait mieux ton cœur* » ainsi que le Hadîth « *Celui qui se réunis avec le Mouchrik et habite avec lui est comme lui* » et le Hadîth « *Je suis innocent de tout musulman vivant entre les idolâtres…* » et d'autres Hadîth encore.

[64] L'imâm Hammad Ibn 'Atîq a dit : « *Et sur base de ce verset et d'autres de ce genre, les savants ont prouvé que celui qui est satisfait d'un péché est comme celui qui le commet. Et s'il prétend qu'il le condamnait dans son cœur, on ne peut en tenir compte car nous ne jugeons que d'après l'apparence.* »

[65] Car le culte des tombes et des morts est une idolâtrie flagrante prouvée par le Coran et la sounnah. Pour plus de détails, revenez à l'ouvrage de l'imâm Mouhammad ibn 'Abdelwahhâb « Kachf choubouhât ». Trad.

[66] La maladie ici est l'hypocrisie, le doute et l'incertitude. Voir Tafsîr d'Ibn Kathîr.

la même chose pour ces apostats, ils craignent les conséquences, ce qui fit disparaitre la foi qu'il y avait dans leurs cœurs, en la promesse véridique d'Allah de secourir les adeptes du monothéiste. Ils ont accouru alors au secours des idolâtres, de peur de subir de mauvaises conséquences. Allah ta'âlâ dit : « ***Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes.*** » Sourate 5 verset 52

Neuvième preuve

La parole d'Allah : « ***Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier aux mécréants. Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont préparé, pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah, et c'est dans le supplice qu'ils s'éterniseront.*** » Sourate 5 verset 80

Allah ta'âlâ annonce ici que l'alliance aux mécréants implique Sa Colère et l'éternité dans le châtiment, pour ce seul fait, et même si l'homme le fait par peur, excepté celui qui y est contraint avec sa condition.[67] Alors que dire de celui qui joint à cela la mécréance claire et évidente qu'est de manifester de l'opposition aux monothéistes et ceux qui y adhèrent, et de s'entraider avec les mécréants pour faire cesser l'invocation exclusive d'Allah, et établir l'invocation d'autre que Lui ?!

Dixième preuve

La parole d'Allah : « ***S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.*** » Sourate 5 verset 81

Allah ta'âlâ annonça ici que l'alliance aux mécréants invalide la foi en Allah et en Son prophète, et en ce qui lui fut révélé. Puis Il informa que la cause de cette alliance est que beaucoup d'entre eux furent des pervers, et Il ne fit aucune distinction entre celui qui le fit par peur des conséquences et entre celui qui n'eut pas peur. Et c'est ainsi que nous constatons le cas de beaucoup de ces apostats : avant leur apostasie, ils étaient pervers. Cette perversité les a poussés à s'allier aux mécréants, et à abjurer l'islam, qu'Allah nous en protège.

Onzième preuve

- La parole d'Allah ta'âlâ : « ***Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Mais si vous leur obéissez, vous serez assurément des idolâtres.***» Sourate 6 verset 121.

Ce verset fut révélé lorsque les idolâtres dirent : « *Vous mangez ce que vous tuez, mais vous ne mangez pas ce qu'Allah tue ?!* » Alors Allah révéla ce verset.

Donc, si la personne qui obéit aux idolâtres dans la légalisation de la consommation du cadavre d'animaux devient alors lui-même idolâtre, et ceci sans distinction entre celui qui le fait par peur et autre que lui, à part celui qui est contraint ; que dire alors de celui qui leur obéit dans la légalisation de l'alliance avec eux, d'être de leur coté et

---

[67] Pour les conditions de la contrainte, voir l'annotation n°2.

de les secourir, d’attester qu’ils sont sur la vérité, et légaliser le sang des musulmans ainsi que leurs biens, de sortir du groupe des musulmans pour rejoindre celui des idolâtres ?! Ceux-là méritent encore bien plus d’être mécréants et idolâtres que ceux qui s’accordèrent à légaliser la consommation de la viande des cadavres d’animaux.[68]

Douzième preuve

- La parole d’Allah ta‘âlâ : « ***Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avions donné Nos signes et qui s'en écarta. Le Diable, donc, l'entraîna dans sa suite et il devint ainsi du nombre des égarés.*** » Sourate 7 verset 175.

Ce verset fut révélé sur un érudit adorateur à l’époque des fils d’Isrâ’îl, on dit qu’il s’appelait «Bal‘âm » Il connaissait le plus grand des noms…[69]

Ibn Abî Talhâ rapporte d’Ibn ‘Abbâs, qu’Allah l’agrée : « *Lorsque Moûsâ –‘alayhi salâm- descendit avec les géants*[70]*, les fils de son oncle et son peuple vinrent à lui (à Bal‘âm) en disant : « Vraiment, Moûsâ est un homme fort qui a avec lui une grande armée, et s’il venait à nous combattre, il nous anéantirait assurément, alors invoque Allah qu’Il écarte Moûsâ et ceux qui sont avec lui.* » *Il répondit :* « *Si je demandais cela, je perdrais alors ce bas monde et l’au-delà.* » *Mais ils ne cessèrent jusqu’à ce qu’il invoqua, Allah le dépouilla de ce qu’il avait, d’où Sa parole* : « *Le Diable, donc, l'entraîna dans sa suite et il devint ainsi du nombre des égarés.* »

Ibn Zayd commenta : « *Sa tentation pencha pour son peuple* » c'est-à-dire ceux qui se rebellèrent contre Moûsâ et son peuple.

Allah ta‘âlâ relata le cas de cet homme, dépouillé de Ses miracles, après qu’Allah les lui ait donné à lui seul, qu’il les ait connu et y adhéra, puis il en fut dépouillé, c'est-à-dire qu’il abandonna la pratique de ces choses. Ce dépouillement signifie que c’était un soutien des idolâtres, et une aide envers eux en penchant de leur avis et en invoquant contre Moûsâ ‘alayhi salâm et ceux qui étaient de son coté, pour qu’Allah les écarte de son peuple. Il le fit par peur de son peuple, et par gentillesse envers eux, tout en reconnaissant fermement la vérité et en témoignant d’elle et en adorant, mais il s’écarta de cette pratique en suivant son peuple, sa tribu, sa passion et pour demeurer sur la terre, ceci fut un dépouillement des miracles d’Allah.

---

[68] Et pire qu’eux aujourd’hui, ceux qui abolissent la loi d’Allah pour la remplacer par des constitutions et des lois humaines impies. Mouhammad Al Amîn Ach-Chanqîtî a dit : « *Dans la guidée de Ce Coran vers ce qu’il y a de plus droit, il y a Son annonce que quiconque suit une autre loi que celle enseignée par le maître des fils d’Âdam, Mouhammad fils d’Abdallah, que les prières et les bénédictions d’Allah soient sur lui, eh bien, suivre cette loi opposée à celle de Mouhammad est* ***une mécréance évidente*** *expulsant de la religion islamique. Lorsque les mécréants dirent au prophète salla llahou ‘alayhi wa sallam : « La brebis qui meurt naturellement et devient un cadavre, qui est ce qui l’a tué ? » Il leur répondit « Allah l’a tué ! » alors ils dirent « Ce que vous égorgez de vos main est permis, et ce qu’Allah tue de Ses nobles mains, vous dite que c’est interdit ? Êtes-vous meilleurs qu’Allah ?! » Alors Allah révéla le verset «* ***Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d’Allah n’a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des idolâtres.*** » (Adwâ’oul bayân Volume 3 page 40)

[69] Le nom par lequel si tu invoques Allah, Il t'exauce.

[70] Voir sourate 5, verset 22-26.

Ceci est le cas de ces apostats, voir même pire. En effet, Allah leur a donné Ses versets où se trouve le commandement du monothéisme, de L'invoquer Lui seul sans associés, et l'interdiction de lui associer quelque chose dans Son invocation, le commandement de l'alliance avec les croyants, de les aimer et les secourir, et de se cramponner au câble d'Allah tous ensemble, d'être du coté des croyants, et le commandement d'être l'ennemi des idolâtres, de les haïr et de les combattre, de se séparer d'eux et le commandement de détruire les idoles, de faire cesser la prostitution, la sodomie et les choses blâmables… Ils ont reconnu cela et l'ont avoué, puis ils se sont dépouillés de tout cela. Ils méritent donc plus encore que Bal'am d'être dépouillé des miracles d'Allah, et d'êtres mécréants et apostats, ou au minimum le méritent autant que lui.

Treizième preuve

- La parole d'Allah : « ***Et ne vous penchez pas vers les injustes: sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus.*** » Sourate 11 verset 113

Allah ta'âlâ annonça ici que le fait de pencher vers les mécréants injustes implique d'atteindre le feu, et Il ne fit aucune distinction entre celui qui le fait par peur ou autre que ça, si ce n'est le contraint. Alors que dire de ceux qui considèrent le fait de pencher vers eux comme une religion et un bonne avis, les aident tant qu'ils peuvent moralement et économiquement, et aiment la disparition du monothéisme et ses adeptes, et que les idolâtres les dominent ? Ceci est la pire des mécréance et la pire façon de pencher vers eux.

Quatorzième preuve

- La parole d'Allah ta'âlâ : « ***Quiconque a mécru Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants.*** » Sourate 16 verset 106-107.

Allah a en effet juger d'un jugement inchangeable que quiconque revient de sa religion à la mécréance est un mécréant, et ceci qu'il le fasse par peur pour lui-même, pour l'argent ou la famille ou sans aucune peur. Qu'il ait mécru dans sont cœur, ou extérieurement uniquement sans mécroire dans son cœur, qu'il ait mécru par ses actes et ses paroles, ou par un seul des deux, qu'il l'ait fait par envie d'une chose mondaine qu'il obtiendrait des idolâtres ou autres, quoi qu'il en soit c'est un mécréant sauf celui qui est contraint. Le contraint signifie dans notre langue : Celui qui est forcé. Lorsqu'on contraint un homme a faire de la mécréance en lui disant : *« Abjure, sinon nous te tuerons, ou nous te frapperons.* » Ou alors que les idolâtres s'emparent de lui et le frappent, et qu'il ne lui est pas possible de se libérer d'eux sans faire semblant d'accepter la mécréance, dans ce cas il lui sera permis de leur montrer de l'accord en l'apparence, mais à condition que son cœur soit serin sur la foi, c'est-à-dire : affirmé sur la foi, convaincu d'elle.

Mais s'il leur montrait de l'accord même dans son cœur, c'est alors un mécréant, qu'il ait été contraint ou non.

Apparemment, l'avis de l'imam Ahmad –qu'Allah lui fasse miséricorde- est que dans le premier cas de figure[71], il n'est pas contraint tant que les idolâtres ne le torturent pas. En effet, lorsque Yahyâ ibn Ma'în vint le visiter alors qu'il était malade, il lui donna le salam et Ahmad ne lui rendit aucun salam.[72] Alors il ne fit que prétexter le hadîth de 'Ammâr[73] et la parole d'Allah « *sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi* » Alors Ahmad détourna son visage de l'autre coté. Yahyâ dit : « *Il n'accepte pas d'excuse.* » Et lorsque Yahyâ s'en alla, Ahmad dit « *Il prétexte le hadîth de 'Ammar* : « *Je les ai croisé et ils se sont mit à m'insulter. Je le leur interdit et ils se mirent à me frapper…* » Alors que ce qu'on vous a dit à vous c'est « *Nous voulons vous frapper* » Yahyâ dit : « *Par Allah, je n'ai jamais vu quelqu'un qui ait plus de compréhension de la religion d'Allah que toi sous ce ciel*. »

Ensuite Allah ta'âlâ nous informa que ces apostats qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance bien qu'ils croient fermement en la vérité disent : « *C'est uniquement par peur que nous avons fait cela*. » Ils ont alors sur eux la colère d'Allah et un grand châtiment.

Puis Allah nous informa que la cause de cette mécréance et de ce châtiment ne sont pas le faite qu'ils aient été convaincus par l'idolâtrie, ou qu'ils aient ignoré le monothéisme, ou qu'ils aient détesté la religion ou aimé la mécréance… Mais la cause de cela est qu'ils ont eu dans cela une jouissance mondaine et qu'ils l'ont préféré à la religion et à la satisfaction du Seigneur des mondes.[74] Alors Allah dit : « ***Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants.*** » Allah les jugea alors mécréants, et annonça qu'Il ne les guidera pas même s'ils prétendent l'avoir faire par amour pour ce bas monde. Ensuite, Allah nous informa que ces apostats sont ceux de qui Il scella le cœur, les oreilles et les yeux, pour cause de leur préférence de ce bas monde à l'au-delà, et que

---

[71] C'est-à-dire le cas ou les mécréants ne font que le menacer, sans passer à l'acte.

[72] Yahyâ Ibn Ma'în fut un grand savant du hadîth, proche de l'imâm Ahmad, qui fut aussi victime de la persécution des mou'tazila et de leur hérésie « Le Coran est une création d'Allah. » Le Calife Al Ma'moûn tortura l'imâm Ahmad dans le but de lui faire dire que le Coran est une création, mais il ne céda jamais, qu'Allah lui fasse miséricorde. Mais Yahyâ ibn Ma'îd lui céda lorsqu'il fut menacé. L'imam Ahmad n'accepta pas son excuse de la contrainte, et ne lui rendit pas le Salâm, et Yahya Ibn Ma'în se repentit de son acte.

[73] Les idolâtres s'emparèrent de 'Ammâr Ibn Yâsir et le torturèrent jusqu'à ce qu'il fit mine d'être d'accord avec leur religion. Puis, lorsqu'ils le relâchèrent, 'Ammâr Ibn Yâsir alla se plaindre auprès du messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam, et le verset fut révélé, voir Tafsîr d'Ibn Kathîr.

[74] C'est-à-dire qu'ils ont préférer commettre la grande mécréance qui invalide la religion par amour mondain, et non par conviction en la validité de la mécréance. Par contre, celui qui par amour mondain commet ce qui est interdit par la religion mais qui n'atteint pas le niveau de la mécréance, comme la fornication par exemple, celui là n'est pas mécréant car il n'a pas préféré la fornication à sa religion, il a préféré la fornication à la perfection de sa religion.

ce sont les insouciants. Ensuite, Allah informa, afin d'appuyer l'information précédente, que ceux là seront les perdants dans l'au-delà.

Quinzième preuve

- La parole d'Allah : « ***Si jamais ils vous attrapent, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne réussirez alors plus jamais*** » Sourate 18 verset 20.

Allah ta'âlâ énonce ici l'histoire des gens de la caverne, lorsque ceux-ci parlaient des idolâtres en disant que s'ils venaient à les vaincre et à les dominer, ils seront alors entre deux choix : Soit ils seront lapidés, c'est-à-dire qu'ils tués de la plus atroce mort qu'est la lapidation, soit ils les feront revenir à leur religion « *et vous ne réussirez alors plus jamais…* » C'est-à-dire : Si vous devenez d'accord avec leur religion après qu'ils vous aient vaincu, vous ne réussirez alors plus jamais[75]. Tel est le cas de celui qui leur montre de l'accord après qu'ils les aient vaincu, alors que dire de ceux qui leur montrent de l'accord et tiennent des correspondances avec eux, répondent à leurs demandes sans même avoir été vaincus ni contraints ?! Et en plus de ça, ils pensent être biens guidés !

Seizième preuve

- La parole d'Allah : « ***Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquillisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) de l'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente!*** » Sourate 22 verset 11

Allah ta'âlâ nous annonce qu'il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, comme par exemple un secours, une force, une sécurité, une protection ou autre, il s'en tranquillise, c'est-à-dire : Il se sent bien et dit : « *ceci est une bonne religion, nous n'y trouvons que de bonnes choses…* » « ***et s'il leur arrive une épreuve*** » comme la peur, maladie ou pauvreté « ***ils détournent leur visage*** » c'est-à-dire qu'ils apostasient de leur religion et reviennent aux idolâtres. Et ce verset correspond au cas de ceux qui, dans ce trouble, se détournent de leur religion ; ils adorent Allah marginalement. Ils ne sont pas de ceux qui adorent Allah avec certitude et détermination. Alors, lorsqu'ils sont atteint par ce malheurs, ils se détournent de leur religion et se montre d'accord envers les idolâtres, leur vouent obéissance, quittent le rang des musulmans pour rejoindre celui des idolâtres, ils seront alors avec eux dans l'au-delà comme ils le furent dans ce bas monde. ***Ils ont perdu leur vie mondaine et leur vie future, et ceci est la perte évidente.***

Et ceci se passe alors que beaucoup d'entre eux sont en sécurité : il ne leur est pas venu d'ennemis. C'est plutôt qu'ils eurent mauvaise opinion d'Allah, ils crurent qu'Il donnera la victoire au mensonge et ses adeptes sur la vérité et ses adeptes. Leur mauvaise opinion d'Allah causa leur perte, comme le dit Allah au sujet de celui qui a

---

[75] Ce passage peut poser problème, vu que nous avons vu que la torture et la mort sont des contraintes permettant de faire semblant d'abandonner l'Islam, or la lapidation entre certainement dans la torture et la peine de mort. Ce verset montre en faite que s'ils montrent de l'accord aux Mouchrikoûn sur leur religion par peur de la lapidation uniquement, sans qu'il n'y ait passage à l'acte, mais juste par peur de la lapidation sans que cela atteigne le niveau de la contrainte mentionné auparavant.

mauvaise opinion de lui : « ***Et c'est cette pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui vous a ruinés, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants.*** » Sourate 41 verset 23

Ô toi, à qui Allah fit grâce de la fermeté sur l'islam ! Prend bien garde d'avoir un soupçon de doute dans ton cœur, ou d'avoir bonne opinion de ces apostats, ou de croire que leur accord avec les idolâtre en leur montrant de l'obéissance, par peur pour soit même, les biens et la famille soit une bonne chose. Car ces ambiguïtés sont assurément celles qui firent tomber beaucoup de gens des temps anciens et modernes dans l'association à Allah, mais Allah ne les excusa pas pour cela. En dehors de cela, beaucoup d'entre eux connaissent la vérité, y croient fermement en leurs forts intérieurs, mais ils prirent l'idolâtrie pour obéissance à cause des huit raisons qu'Allah a énoncé dans Son livre, et Il ne les excusa pas pour une seule d'entre elles ni une partie d'entre elles, Il dit : « ***Dis: "Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers*** » sourate 9 verset 24

Dix-septième preuve

- La parole d'Allah ta'âlâ : « ***Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. [26] C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah: "Nous allons vous obéir dans certaines choses". Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. [27] Qu'adviendra-t-il d'eux quand les Anges les achèveront, frappant leurs faces et leurs dos? [28] Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour (ce qui attire) Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres.*** » sourate 47 verset 25-28.

Allah ta'âlâ rappel que ces apostats qui retournèrent sur leurs pas le firent après que la guidée leurs fut évidente, ils ont donc apostasié en connaissance de cause, mais leur connaissance de la vérité ne leur fut d'aucun intérêt lors de leur apostasie. Satan les a donc trompé par sa séduction, et leur a embellit ce qu'ils commettaient comme blasphèmes. Et ceci est le cas de ces apostats en ce temps de trouble : Satan les a trompés, et leur fit s'imaginer que la peur est une excuse pour apostasier, et que leur connaissance et leur amour de la vérité et l'attestation de la foi font que leurs actes ne leur nuisent aucunement. Ils oublièrent alors que beaucoup d'idolâtres reconnaissent la vérité, l'aiment et en témoignent, mais ils en délaissent le suivit et la pratique par amour pour les choses mondaines, par peur pour eux même ou pour leur argent, leur nourriture ou leur fonction.

Puis Allah ta'âlâ dit : « ***C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah: "Nous allons vous obéir dans certaines choses"*** » Allah nous informe alors que la cause de ce qui leur arriva comme apostasie, cette séduction de Satan et sa tromperie envers eux, est qu'ils dirent à ceux qui détestent ce qu'Allah a révélé : « ***Nous allons vous obéir dans certaines choses*** …» Alors, si lorsqu'une personne promet d'obéir dans certaines choses aux idolâtres qui détestent ce qu'Allah

a révélé est un mécréant, même s'il ne tien pas sa promesse, que dire alors de ceux qui rejoignent les idolâtres qui détestent ce qu'Allah a révélé - de n'adorer que Lui sans associés, et l'abandon de l'adoration de quiconque d'autre que Lui comme les rivaux, les Tawâghît et les morts- et les font passer pour des gens biens guidés, et prétendent que ce sont les monothéisme qui sont en tort de les combattre, mais que la solution correcte est de faire la paix avec eux, et de se convertir à leur religion fausse ?! Ceux-là méritent plus d'être des apostats que ceux qui firent la promesse aux idolâtres de leur obéir dans certaines choses seulement.

Puis Allah nous informe de l'atrocité de leur situation une foi mort, puis Il dit : « ***Cela parce*** » C'est-à-dire : l'atrocité de leur situation dans la mort est causée parce « ***qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour (ce qui attire) Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres.*** »

Un musulman n'a aucune hésitation : Suivre les idolâtres, entrer dans leurs rangs, attester qu'ils sont sur la vérité, les aider dans l'anéantissement du monothéisme et de ses pratiquants, les soutenir dans leurs mausolées et tombeaux, la sodomie, et le suivit de ce qui courrouce Allah, et la répulsion de ce qui Le satisfait, même s'ils prétendent faire cela a cause de la peur, et bien Allah ne donne pas d'excuse aux apostats a cause de leur peur des idolâtres. Au contraire, Il a interdit d'avoir peur d'eux, alors où est celui qui prétend : « *Nous n'avons rien fait, nous sommes sur notre religion !* »

Dix-huitième preuve

- Allah a dit : « ***11. N'as-tu pas vu les hypocrites disant à leurs confrères qui ont mécru parmi les gens du Livre: "Si vous êtes chassés, nous partirons certes avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous; et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons certes". Et Allah atteste qu'en vérité ils sont des menteurs. 12. S'ils sont chassés, ils ne partiront pas avec eux; et s'ils sont attaqués, ils ne les secourront pas; et même s'ils allaient à leur secours, ils tourneraient sûrement le dos; puis ils ne seront point secourus.***°» Sourate 59, verset 11, 12.

Allah a lié de fraternité les mécréants et les hypocrites. Il nous informe que ces derniers disent en secret aux mécréants : *« Si vous êtes chassés, nous partirons certes avec vous »* c'est-à-dire, si Mouhammad –salla llahou 'alayhi wa sallam- vous vainc et vous chasse de vos terres, « *alors nous sortirons avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous ;*» c'est-à-dire, nous n'écouterons personne parler contre vous et n'obéiront à personne contre vous ; *« **et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons certes** »* si Mouhammad vous combat, nous serons avec vous. Mais Allah témoigne ensuite qu'ils ont mentit en prétendant cela.

Alors si le simple fait de promettre aux mécréants de s'allier avec eux, leur porter secours et s'exiler avec eux au cas où ils se feraient expulser, est de l'hypocrisie et de la mécréance, même si cela n'est que mensonge et dit secrètement, qu'en est-il de celui qui manifeste cela ouvertement, sincèrement et apporte réellement une aide aux mécréants, en se joignant dans leurs rangs, sous leur obéissance, et invitant les gens à

leur obéir tout en apportant une aide tant matériel que morale ?! [76] Ceci alors que les hypocrites n'ont agit ainsi que par peur des conséquences, comme Allah le dit : « ***Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur se précipitent vers eux et disent: "Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe***.» Sourate 5, verset52.

Telle est la situation de nombreux apostats face à ce trouble, ils ont la même excuse que ceux qu'Allah a décrits comme ayants une maladie au cœur, et Il n'a pas accepté cette excuse, Allah a dit : « ***Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes.*** » Et aussi *: «* ***Et les croyants diront: "Est-ce là ceux qui juraient par Allah de toute leur force qu'ils étaient avec vous?" Mais leurs actions sont devenues vaines et ils sont devenus perdants.*** » Sourate 5, verset 53.

Puis Allah a dit : « ***Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion, Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants****…»* Sourate 5, verset 54. Allah nous informe qu'en présence d'apostats, il y aura toujours des bien aimés moujâhidîn qu'Il a décrits comme étant humbles et modestes avec les croyants, fiers, sévère et durs envers les mécréants, contrairement à ceux qui font preuve d'humilité et de tendresse envers les adorateurs des tombeaux, les prostituées et sodomites, et sont rudes et sévères envers les gens sincères du monothéisme et de la pureté du culte… Cela suffit pour prouver la mécréance de quiconque se conforme aux idolâtres, et ce même s'il prétend agir sous la peur, Allah a dit : « ***ne craignant le blâme d'aucun blâmeur***. » Sourate 5, verset 54. Contrairement à celui qui délaisse la franchise et la lutte par peur des idolâtres.

Puis Allah a dit : «***qui lutte dans le sentier d'Allah*** » ils luttent pour le monothéisme avec endurance, recherchant la face de leur Seigneur afin que la parole d'Allah soit la plus haute, ne craignant le blâme de personne, c'est-à-dire qu'ils font fi de ceux qui les critiquent ou leur cause du tort dans leur religion, et restent constant dans le combat sans se soucier du blâme ou de la colère de quiconque, leur seul but est la satisfaction de leur Seigneur adoré, et de se préserver de Sa colère, contrairement à ceux dont le but ultime est la satisfaction des adorateurs de tombeaux, des prostituées et des sodomites, qui placent en eux leur confiance et redoutent leur colère, c'est le summum de l'égarement et de l'humiliation, Allah a dit : « ***Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient*** »

Allah informe que ce grand bien et ces hautes qualités sont les caractéristiques des croyants qui sont constant dans leur religion face aux troubles, ceci n'est point du à

---

[76] De même pour ceux qui ont signé la charte de l'Onu et promis aux mécréants de mettre les juifs, les chrétiens, les mécréants et les musulmans égaux en droits, et de prendre pour juge le tribunal international lors de leurs litiges et d'adhérer aux droits de l'homme des Nations Unies, à l'égalité des sexes etc… Ceux là sont mécréants même s'ils ne mettent pas en pratique leur promesse, alors que dire de ceux qui la mettent en pratique ? Et que dire de ceux qui comme l'Arabie Saoudite ont participé à la fondation même de l'Onu ? Ce verset, comme l'expliqua l'imam Soulaymân Âl Cheykh, est une preuve catégorique de la mécréance de ces traitres qui ont promis aux mécréants « ***Nous allons vous obéir dans certaines choses…*** » Comme dans le suivit des lois de l'Onu, et ceci réfute le mensonge de celui qui dit « *L'Arabie Saoudite n'a pas apostasié pour cela, car ils n'appliquent pas la les droits de l'homme des Nations Unies !* »

leurs forces ou puissances mais ce n'est qu'une « ***Grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce***.» Sourate 5, verset 54.

Puis Il dit : « ***Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messager, et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de la Zakât, et s'inclinent (devant Allah).*** » Sourate 5, verset 55. Cette proclamation d'Allah est un ordre de Le prendre pour allié ainsi que Son messager et les croyants. Et cela sous-entend l'interdiction de s'allier aux ennemis d'Allah, de Son messager et des croyants. Et il n'est pas difficile de savoir qui d'entre ces groupes est le plus proche d'Allah et de Son messager, de la pratique de la prière et le dont de la zakât. S'allier contre eux revient à placer l'alliance où il ne faut pas, troquant l'alliance d'Allah, de Son messager et des croyants qui font la prière et donnent la zakât pour l'alliance avec les idolâtres et des adorateurs de tombeaux, puis Allah promet que le succès sera pour ses alliés : « ***Et quiconque prend pour alliés Dieu, Son messager et les croyants, [réussira] car c'est le parti de Dieu qui sera victorieux.*** » Sourate 5, verset 56.

Dix-neuvième preuve

- Allah a dit : «***Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu***…» Sourate 58, verset 22.

Allah annonce que tu ne trouveras jamais quelqu'un qui croit en Lui et au jour dernier, qui prend pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son messager, même s'ils sont ses proches, car cela contredit et annule la foi. L'alliance avec les mécréants et la foi en Allah sont deux choses qui ne peuvent se réunir chez une même personne, de même que l'eau ne se réunit pas avec le feu.[77]

Allah a répété dans de nombreux endroits du Coran : «***Ô vous qui croyez! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes.***» Sourate 9, verset 23.

Ces versets exposent clairement qu'Allah n'accepte pas l'excuse de ceux qui se conforment aux mécréants sous prétexte qu'ils aient eu peur de perdre leurs biens ou familles ou quelque chose comme ça que beaucoup de gens prétextent. S'Il n'a pas permis de prendre les mécréants proches comme amis ou alliés simplement pour obtenir leur satisfaction et par crainte à leur égard, que dire de celui qui prend pour alliés et amis des mécréants venus de loin, et fait semblant d'être en accord avec leur religion, tout ça par peur de perdre ses biens ou sa famille ou pour obtenir de leur faveur ? Et plus étonnant encore, est que ceux qui agissent de la sorte voient cela

[77] Il est important de noter qu'aimer un mécréant d'un amour naturel ou instinctif, comme l'amour pour sa mère ou son père ou autre, n'est pas interdit. Allah a dit « ***Tu ne guide pas celui que tu aimes, mais Allah guide celui qu'Il veut…*** » Ce verset fut révélé lorsque le prophète 'alayhi salât wa salâm s'attristait que son oncle Abou Tâlib ne se convertisse pas à l'Islam, et cela nous apprend que le prophète aimait son oncle. Par contre il est interdit de les prendre pour alliés ni de les aimer pour leur religion.

comme une bonne chose et considèrent un tel agissement comme licite, ainsi en plus de leur apostasie, ils se permettent l'illicite.

Vingtième preuve

- Allah a dit : «***Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier.***» Sourate 60 verset 1

Allah informe que celui qui s'allie à Ses ennemis, fussent-ils des proches, s'est égaré du droit chemin, l'a quitté et est tombé dans l'égarement. Comment donc celui qui agit ainsi peut-il prétendre être sur le droit chemin ? Sa prétention est un démenti à l'encontre d'Allah, or quiconque dément Allah est un mécréant. C'est aussi une autorisation de ce qu'Il a interdit, en rendant licite l'alliance avec les mécréants, et celui qui rend licite un interdit est aussi un mécréant.

Puis Allah dévoile l'ambiguïté de celui qui prétexte cela au nom de sa famille et ses enfants, Il dit : *«°**Ni vos proches parents ni vos enfants ne vous seront d'aucune utilité le Jour de la Résurrection, Il (Allah) décidera entre vous, et Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites.**°»* Sourate 60, verset 3.

Allah n'accepte pas l'excuse de ceux qui disent avoir fait ça pour protéger leurs proches et enfants, et la peine qu'ils avaient de s'en séparer, mais plutôt il avertit que cela ne sera d'aucune utilité le jour de la résurrection contre Son châtiment, comme Il a dit dans un autre verset : *« Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions. »* Sourate 23, verset 101.

Vingt et unième preuve

- D'après Samourat Ibn Joundoub, le Prophète salla llahou 'alayhi wa sallam a dit : « *Celui qui se réunit avec un idolâtre et vit avec lui, devient comme lui* » Rapporté par Abou Daoûd et d'autres.

Dans ce hadith il est mentionné celui qui se réunit avec les idolâtres, c'est à dire se rassemble avec, les côtoie et vit avec eux, alors il devient comme eux. Que dire alors de celui qui fait mine d'approuver leur religion, leur procure un refuge et les aide ?! S'ils disent : « *Nous avons peur d'eux* » nous leur disons : Vous êtes des menteurs, et votre peur n'est pas une excuse, comme a dit Allah : *«**Parmi les gens il en est qui disent: "Nous croyons en Allah"; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah**.»* Sourate 29, verset 11.

Allah ne pardonne pas à celui qui délaisse sa religion par la peur ou face à la nuisance des opposants, que dire alors de ceux qui n'ont rien subit de cela, mais agissent ainsi

par amour pour le faux et par crainte des conséquences ?! Les preuves de leur mécréance sont nombreuses, mais ce que j'ai ramenés est suffit à celui qu'Allah veut guider. Quant à celui qu'Il veut égarer ou éprouver, il en sera comme Il a dit : «[***96] Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, [97] même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux***.» Sourate 10, versets 96-97

Nous demandons à Allah, Le Très Bon, Le Généreux, qu'Il nous fasse vivre et mourir musulmans, et nous fasse rejoindre les pieux, sans humiliation ni épreuve, par sa miséricorde car il est le plus miséricordieux des miséricordieux. Que la paix et le salue soient sur Mouhammad, sa famille et ses compagnons.

Table des matières